



Rapport d'activité 2016



Edito

L'année 2016 a permis à la fois de consolider nos actions et d'ouvrir de nouveaux chantiers, de nouvelles perspectives.

La visite de la secrétaire d'état à la biodiversité, Mme Barbara Pompili a été sans conteste un point fort de l'année, tant par la durée de la visite que l'implication des services pour son organisation.

Mais 2016 s'est aussi concrétisée par le lancement du nouveau pont de la Comté, la confirmation de notre capacité à produire 2000 logements sociaux neufs ou réhabilités par an, la préparation de la programmation pluri-annuelle de l'énergie, les inspections systématiques des sites miniers, l'instruction et suivi des travaux Ariane 6, le lancement de la démarche qualité, l'évacuation du Mont Baduel, le classement du site historique de Vidal, la mise en place du pôle de lutte contre l'habitat illégal, la forte implication auprès de la mairie de Kourou pour la lutte contre l'érosion côtière, les premières conventions du nouveau programme de rénovation urbaine...

Le nouveau parc routier sort enfin de terre, le solde du pont sur l'Oyapock est réglé ce qui ouvre la voie de son inauguration, la première pierre de l'éco quartier à Rémire a été posée par la ministre Mme Pau Langevin...

De nombreux documents permettant de faire connaître notre patrimoine naturel ou les bonnes pratiques ont été refaits ou mis à jour.

Cette année encore la DEAL a été très impliquée dans l'actualité de la Guyane ; ceci résulte du travail de l'ensemble des agents de la DEAL, qu'ils en soient remerciés.

Dans un monde où l'érosion catastrophique des ressources naturelles et le dérèglement climatique se confirment jour après jour, l'existence en Guyane d'immenses espaces naturels, dont des espaces protégés exceptionnels, est une richesse intrinsèque de notre région et leur gestion intelligente un enjeu fondamental.

Ils donnent du sens à notre identité, à la formation des jeunes, ils ouvrent la voie pour de nouvelles filières. La future loi biodiversité a fait une place particulière à l'outre-mer, il nous appartient désormais d'agir.

La Guyane de demain se construit tous les jours, la DEAL y participe, et d'est en ouest, nou la ké zot !

Directeur, Denis GIROU



SOMMAIRE



p.4 - Présentation de la DEAL Guyane

p.6 - Organigramme, agents et formations

p.15 - Une collaboration inter-services :

p.16 - DIRECTION

p.17 - SG : Secrétariat Général

p.18 - PGSI : Pilotage et Gestion des Systèmes d'Informations

p.19 - PSDD : Pilotage et Stratégie du Développement Durable

p.20 - PCE : Planification, Connaissance et Evaluation

p.21 - REMD : Risques, Energies, Mines et Déchets

p.22 - MNBSP : Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages

p.23 - FLAG : Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion

p.24 - AUCL : Aménagement, Urbanisme, Construction et Logement

p.25 - ISR : Infrastructures et Sécurité Routières

p.26 - Une année 2016 foisonnante :

p.27 - Développement des infrastructures et du logement social

p.46 - Développement et cohésion du territoire

p.57 - Préservation de l'environnement

p.77 - Contrôle et sécurité

p.99 - Transition énergétique et développement durable

p.107 - Coopération régionale

p.115 - Modernisation des systèmes d'information et de communication

p.122 - Cohésion Sociale

p.130 - Glossaire

La DEAL Guyane : Un acteur majeur sur l'ensemble du territoire

La DEAL s'inscrit résolument comme un acteur majeur en Guyane pour répondre aux attentes de tous les acteurs (institutionnels administratifs, associatifs), de la société civile, au plan national comme au plan local dans les domaines :

- du développement de l'offre de logement
- de l'aménagement équilibré des territoires
- du développement, de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures de transport
- de la gestion durable des ressources naturelles
- de la gestion des risques naturels et technologiques
- de la sécurité énergétique
- de l'évolution des modes de gouvernance des projets structurants

Elle détient les compétences pour comprendre les enjeux du territoire, souvent complexes, et les hiérarchiser pour faciliter les arbitrages.

Service déconcentré de l'État, sous les périmètres du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), du ministère du logement et de l'habitat durable (MLHD) et pour partie du ministère des outremer (MOM) et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique (MEIN), elle agit sous l'autorité du préfet de région, pour lequel elle constitue un service ressource et fournit une expertise dans ses différents domaines de compétences.

Elle diffuse l'information et la connaissance auprès du public et des socio-professionnels et anime des réseaux d'acteurs sur le territoire

Elle coordonne les services et établissements publics de l'État pour les missions relevant du MEEM et du MLHD

Elle dynamise le développement local, l'ingénierie et la recherche par ses commandes auprès des entreprises, des bureaux d'études, des établissements publics et des structures associatives.

Elle est responsable de la zone de gouvernance des effectifs du MEEM et du MLHD, regroupant les agents de la DEAL, de la direction de la mer (DM), et pour partie de la direction de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DJSCS), du centre de prestations comptables interministériel (CPCI) et de la préfecture.

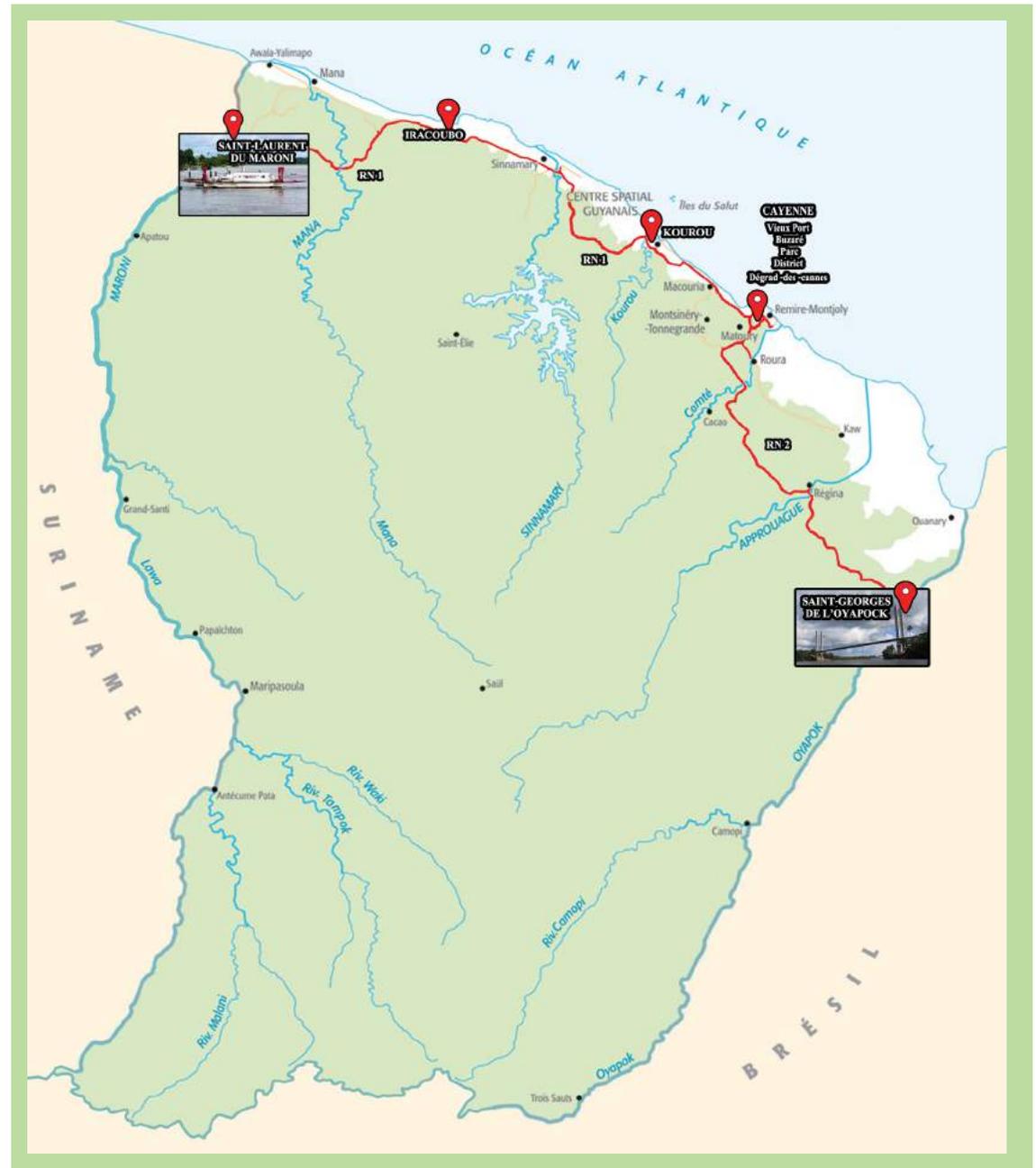
Forte de 9 services, et présente sur l'ensemble du territoire, elle nourrit de nombreuses relations avec les parties prenantes du territoire et développe des partenariats avec les autres services de l'État en Région, les établissements publics, les collectivités territoriales, les entreprises et le monde associatif.

Elle accompagne les collectivités et élabore conjointement des schémas ou des plans stratégiques avec la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)



La DEAL Guyane présente plusieurs spécificités :

- Taille importante en nombre de personnels par rapport aux autres services de l'État local
- Missions d'investissement, d'exploitation et d'entretien des routes nationales, à l'instar d'une direction interdépartementale des routes (DIR) et d'un service maîtrise d'ouvrage (SMO) d'une DREAL
- Missions de gestion du domaine public fluvial, d'investissements et d'entretien des voies d'eau, de police de la navigation et de service instructeur de la sécurité fluviale
- Prégnance des dossiers opérationnels (logement, énergie, routes, risques...) pour lesquels le préfet attend une très forte réactivité
- Pôle inter-régional concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec un pôle technique bien développé en Guyane du fait de la présence du centre spatial, qui apporte un appui fort pour le contrôle des établissements prioritaires des Antilles
- Importance de l'activité minière aurifère avec de forts enjeux concernant la maîtrise des impacts sur la biodiversité
- Forts enjeux environnementaux dans ce territoire : haut lieu de biodiversité, écosystème forestier amazonien emblématique et en bon état de conservation
- Enjeux liés à la coopération régionale, notamment à l'échelle du plateau des Guyanes.



DEAL GUYANE

Rue du Port
CS 76003 - 97306 CAYENNE CEDEX
Tél : 05 94 39 80 00 - Fax : 05 94 31 74 20

PILOTAGE ET STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chef de service : Isabelle GERGON

Adjointe : Myriam VALDES

Promotion du développement durable

Transition énergétique et changement climatique

Missions transversales et procédures

PILOTAGE ET GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Chef de service : Daniel LOVINCE

Adjoint : Bernard PAYET

Unité Télécommunication et Informatique

Chef d'unité : Bernard PAYET

DIRECTION

Directeur : Denis GIROU

Directeurs adjoints : Didier RENARD - Muriel JOER-LE-CORRE

Unité Communication

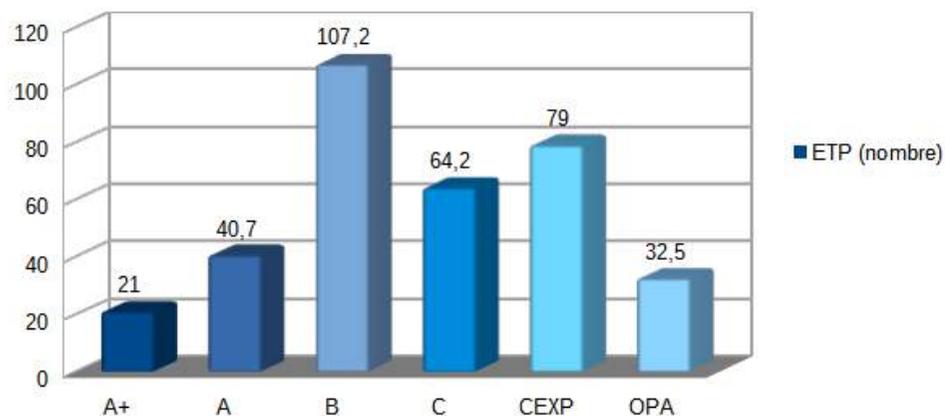
Chef d'unité : Valérie RENE-CORAIL

Septembre 2016

FLEUVES, LITTORAL, AMÉNAGEMENT ET GESTION	INFRASTRUCTURES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES	AMÉNAGEMENT, URBANISME, CONSTRUCTION ET LOGEMENT	SECRETARIAT GÉNÉRAL	PLANIFICATION, CONNAISSANCE ET ÉVALUATION	MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES	RISQUES, ÉNERGIE, MINES ET DÉCHETS
<p>Chef de service : Stéphane TANT Adjoint : Jean-Claude NOYON</p>	<p>Chef de service : Claude LE REUN Adjoint : Yvon CHEFDEVILLE</p>	<p>Chef de service : Serge MANGUER Adjoint : Nicolas FLAMANT</p>	<p>Chef de service : Guy MARCHAND Adjointes : Miquelle MAMBERT Murietta MANOTTE</p>	<p>Chef de service : Philippe COASNE Adjointe : Jeanne DA SILVEIRA</p>	<p>Chef de service : Amaud ANSELIN Adjoint : Alain PINDARD</p>	<p>Chef de service : Guy FAUCHER Adjointe : Myriam VIREVAIRE</p>
<p>Unité Fleuves Chef d'unité : Jean-Claude NOYON Adjointe : Sandrine ROUL</p>	<p>Pôle entretien et exploitation du réseau routier national District d'Entretien et d'Exploitation Chef d'unité : Jean-Luc JOSEPH Adjoint : Gabrielle PLATOF-BESSIERE CEI de Cayenne : Yannick GINTRAND CEI de Régina : CEI de St Georges : Joël PROVOST CEI de Kourou : Dominique BRUNO CEI d'IRACOUBO : Pateme YOPA CEI de St-Laurent : Dominique ROLLO</p>	<p>Pôle Assistance aux Collectivités Unité Ingénierie d'Appui Territoriale Chef d'unité : Delphine MELIN Mission Territoriale Ouest Chef de mission : Adjoint : Thierry ANDREN</p>	<p>Pôle Logistique et Financier Unité Budgétaire Chef d'unité : Guy-André LINA Unité Financière Chef d'unité : Bertrand POIVEY Adjoint : Sophie PICHEGRAIN</p>	<p>Mission Autorité Environnementale Chef de mission : Isabelle DELAFOSSE</p>	<p>Unité Sites et Paysages Chef d'unité</p>	<p>Unité Risques Chroniques et Déchets Chef d'unité : Sébastien GUIGNANT</p>
<p>Unité Gestion Administrative et Financière Chef d'unité : Eric BERLAND</p>	<p>Cellule Ouvrages d'Art Chef de cellule : Alain CHOLIN Parc Routier Chef de parc : Valéry VALIDE</p>	<p>Pôle Urbanisme et Aménagement Mission Ville Equatoriale Durable Chef de mission Françoise PIERBATESTI</p>	<p>Unité Logistique Chef d'unité : Leonardo ACUNA Adjoint : Raouf SOINOFF</p>	<p>Unité Mobilités, Intermodalité et Europe</p>	<p>Unité Cohérence écologique Chef d'unité : Anne HERVOUET</p>	<p>Unité Risques Accidentels Chef d'unité : Emilie ERMONT</p>
<p>Unité Littoral Chef d'unité : Philippe LAUZI Adjoint : Cyril FARGUES</p>	<p>Pôle Transport et Sécurité Routière Unité Transports Chef d'unité : Jean-François FRITSCHÉ</p>	<p>Mission Connaissance et Analyse du territoire ORN Chargé de mission : Anine BILLOIR Unité Urbanisme Chef d'unité : Emilie PEYROLS Adjoint : Soumi-Ati MARCHAND</p>	<p>Pôle Ressources Humaines Unité Personnel Chef d'unité : Marcelin GREKOBU Adjoint : Laëla PLUMAIN</p>	<p>Unité Planification Aménagement du Territoire Chef d'unité : xxx</p>	<p>Unité Biodiversité Chef d'unité :</p>	<p>Unité Energie et Risques Naturels Chef d'unité : Aurélie LOTTE</p>
<p>Unité Maîtrise d'Ouvrage Chef d'unité : Emilie MORDACQUE Adjoint : Dominique LABATUT</p>	<p>Mission Sécurité Routière Chef d'unité : Didier ROSTAING Adjoint : Gérard BAUDOIN Unité Éducation Routière Chef d'unité : Didier RENOIR</p>	<p>Unité Aménagement Urbain Chef d'unité : Mylène HO-JEAN-CHOY Adjoint : Astrid HENRY</p>	<p>Unité Formation, Recrutement Chef d'unité : Aline BELAIR Adjoint : Yael MITH</p>	<p>Unité Observatoire et Statistiques Chef d'unité : xxx</p>	<p>Unité Milieux aquatiques et politique de l'eau Chef d'unité :</p>	<p>Unité Mines et Carrières Chef d'unité : xxx</p>
<p>Unité Exploitation et Sécurité de la Route Chef d'unité : Anne-Laure DE COMMINES</p>	<p>Pôle Développement du Réseau routier Unité Maîtrise d'Ouvrage Chef d'unité : Kevin LEMOUEL Adjoint : Gianni WAYA Unité Ingénierie Routière Chef d'unité : Karim BEN AMER Adjoint : Frédéric THEVENON</p>	<p>Pôle Logement et Construction Unité Habitat Chef d'unité : Sylvain OBI Adjoint : Miguel BELNY</p>	<p>Unité GPEEC Chef d'unité : Fabienne MARIANNA-PASSARD</p>	<p>Unité Information Géographique et Diffusion de la connaissance Chef d'unité : Sébastien LINARES</p>	<p>Cellule de veille hydrologique Chef de cellule : Maxime MONFORT</p>	<p>Unité Police de l'eau Chef d'unité : Benoit JEAN</p>
		<p>Unité Énergie et Bâtiment Durable Chef d'unité : Dominique PAGANEL Adjoint : Abdallah MADI N'NEMOI Unité Constructions Publiques Chef d'unité : Eric GERMANY</p>	<p>Pôle Prévention Sociale Eric CHINCHILLA Médecin de Prévention Assistant social Jean-François FERNANDES Animateur Prévention xxx ASCE Arletti SOPHIE CLAS Mickaël HENRY</p>	<p>Pôle Lutte contre les Constructions Illicites Chef de pôle : Dominique Flamand</p>		

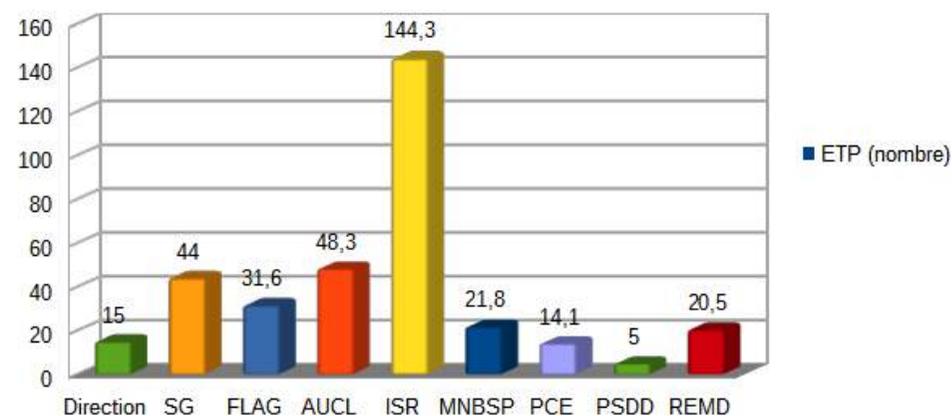
Les agents de la DEAL par macrograde et service

Répartition des effectifs par macrograde



Au 31 décembre 2016, la DEAL comptait 344,6 ETP, soit l'équivalent de 348 agents.

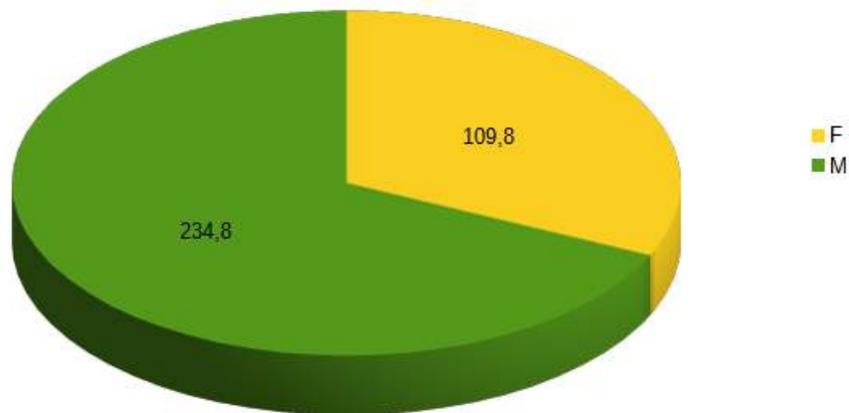
Répartition des effectifs par service



Avec 144,3 ETP, le service « Infrastructures et sécurité routière » est celui qui concentre le plus d'ETP (42%) en raison de l'importance du personnel d'exploitation qui s'élève à une centaine. Ces agents effectuent des missions de développement, d'entretien et d'exploitation du réseau routier national.

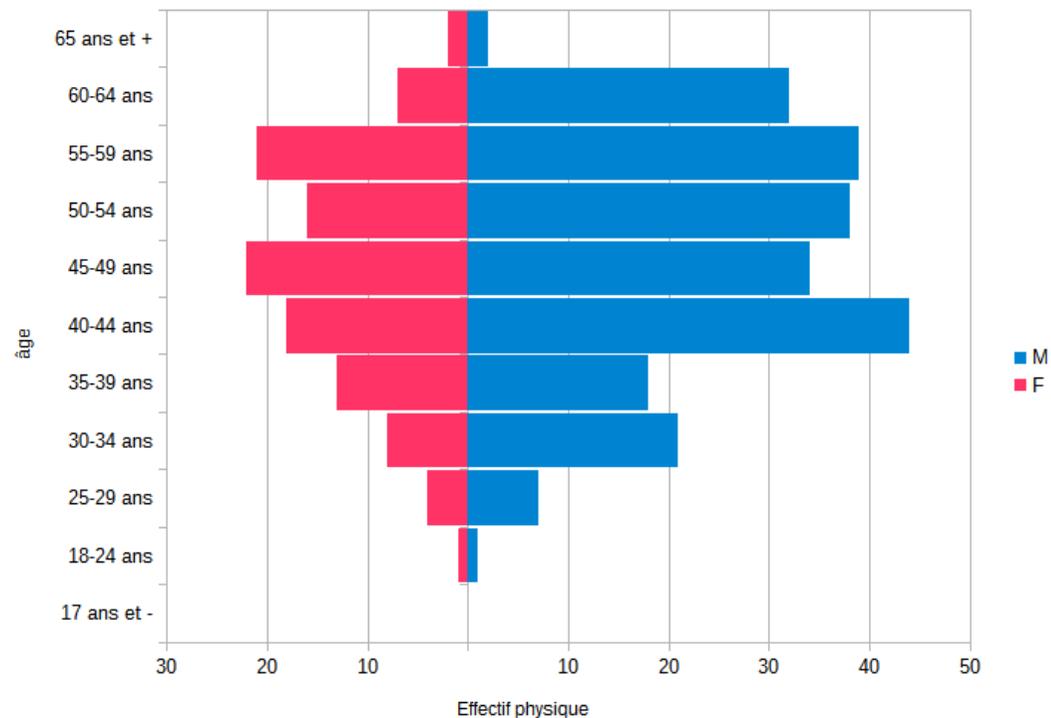
Les agents de la DEAL par sexe et par âge

Répartition des effectifs par sexe



Dans l'ensemble, les femmes restent moins nombreuses que les hommes. Elles représentent, comme en 2015, 32% des effectifs contre 68% pour les hommes.

Répartition des effectifs par âge



Les agents de la DEAL ont une moyenne d'âge de 47,5 ans. Les femmes sont âgées en moyenne de 46,3 ans contre 48,5 ans pour les hommes.

Répartition des effectifs par macrograde et par sexe

Macrograde	F		H		Total	
	Age moyen	Nbre d'agents	Age moyen	Nbre d'agents	Age moyen	Nbre d'agents
A+	41,7	7	53	17	49,7	24
A	35,9	19	43	19	39,7	38
B	48	42	48	73	48,2	115
C	50	43	51	17	50,2	60
Cexpl.	46	1	45	77	44,8	78
OPA	Néant	Néant	49	33	49,4	33
Total	46,3	112	48,5	236	47,5	348

C'est en catégorie A que les femmes sont les plus jeunes, 36 ans en moyenne contre 43 ans pour les hommes dans la même catégorie. En revanche, elles sont en moyenne âgées de 48 ans en catégorie B, tout comme les hommes. Enfin, les hommes les plus jeunes sont en moyenne en catégorie A (43 ans) et en C exploitation (45 ans). Les plus âgés se trouvent, au contraire, en catégorie A+ (53 ans).

A l'échelle des macrogrades, les femmes sont très majoritairement représentées dans la catégorie C avec 70% des femmes. Les hommes représentent la quasi totalité des effectifs du personnel d'exploitation (110 hommes pour une femme). Dans les macrogrades A/A+ et B, la répartition femmes/hommes est moins patente. Les femmes restent minoritaires dans tous les cas puisqu'elles représentent 35 % à 40 % des effectifs, selon le macrograde.

Les différents programmes d'intervention

BOP	PROGRAMMES D'INTERVENTION DE LA DEAL
113	PAYSAGE, EAU ET BIODIVERSITÉ
123	CONDITION DE VIE OUTRE-MER
135	URBANISME, TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT
135	URBANISME, TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT : PART DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
174	ENERGIE, CLIMAT ET APRÈS MINES
181	PRÉVENTION DES RISQUES
203	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT : INVESTISSEMENTS ROUTIERS ET FLUVIAUX
203	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT : ENTRETIEN DES ROUTES NATIONALES
207	SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES
207	SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES : CONSTRUCTION DES CENTRES D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE
217	PROGRAMME SUPPORT - CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES
217	CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque année, la DEAL perçoit ses dotations au travers des différents programmes budgétaires relatifs à ses champs d'intervention (Budgets opérationnels de programme).

En 2016 elle a perçu 81 987 733,68 € sur l'ensemble de ses programmes budgétaires, soit un budget général en hausse de 11,33 % par rapport à 2015. L'activité budgétaire de l'année 2016 a été marquée par un taux de consommation de 89 % pour les AE (autorisations d'engagement) et de 98 % pour les CP (crédits de paiements).

Cependant, l'année 2016 fut impactée par une série de reprise de crédits sur les différents programmes, pénalisant particulièrement le budget de fonctionnement de la DEAL (BOP 0217)

Le budget de fonctionnement

Action 1	Subvention liées aux actions du partenariat associatif	47 000 €
Action 2	Loyers budgétaires	1 313 301 €
	Loyers marchands	99 560 €
	Déplacements	107 773 €
	Fonctionnement courant	782 527 €
	Part au réel	273 000 €
	Dotations complémentaires informatiques	50 000 €
Action 3	Action sociale et prévention	113 762 €
DOTATION INITIALE 2016		2 788 923 €

Plusieurs budgets disposent d'une enveloppe pour le fonctionnement. Cependant le fonctionnement courant de la DEAL est porté par le BOP 217, calculé sur un coût moyen/agent. **L'enveloppe 2016, dédiée au fonctionnement courant de la DEAL, s'élevait à 892 300 euros.**

Des crédits supplémentaires ont été obtenus pour la mise en place du plan stratégique SIC (système d'information et communication), pour 50 000 euros. La politique de modernisation du parc automobile s'est poursuivie avec l'achat de deux véhicules (1 hybride et 1 essence), conformément aux circulaires ministérielles relatives à la gestion et l'utilisation des véhicules de l'administration. Elles imposent une motorisation dans les parcs de véhicules répartie en 1/3 diesel, 1/3 essence et 1/3 hybride ou électrique.

Bilan formation 2016

Eléments comparés

194 agents sur 361 ont participé au moins à une formation dans l'année, soit environ 54 % de l'effectif total .

Ils se répartissent comme suit:

- 19 A+
- 29 A
- 75 B
- 48 C
- 23 OPA

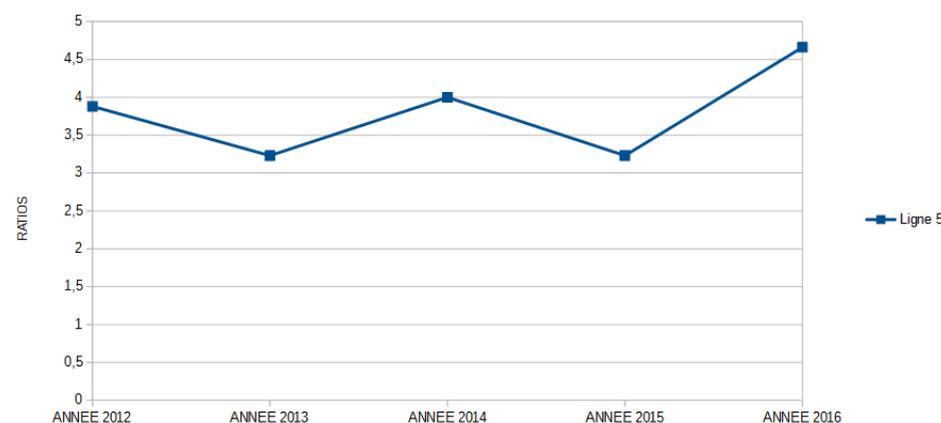
Rapportés à l'effectif de leur catégorie respective, ces agents représentent :

- 90% de la catégorie A+,
- 71% de la catégorie A,
- 69% de la catégorie B,
- 33% de la catégorie C,
- 68% des OPA.

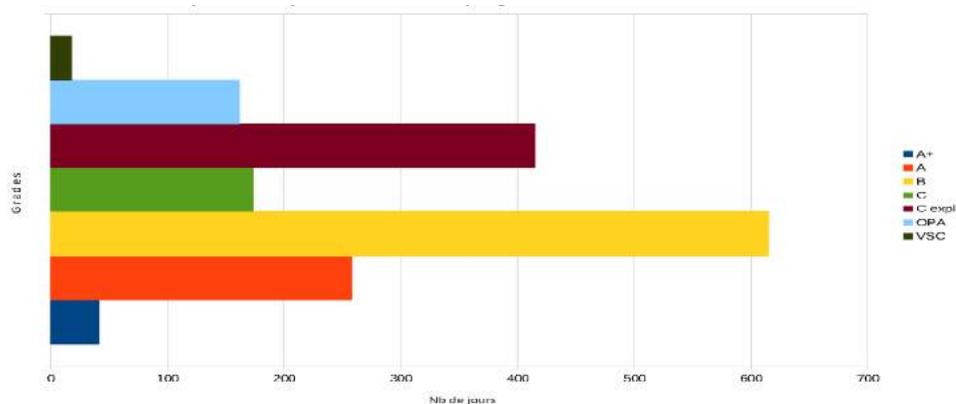
(Pas de total possible, les populations sont différentes)

Les agents de la DEAL ont suivi 1681,8 journées de formation, contre 1239,1 en 2015, soit un ratio de 4,66 jours de formation.

Evolution des ratios entre 2012 et 2015



Journées de formation par grade



Pourcentages des formés par macro-grades

La catégorie B a suivi près de 37 % des journées de formation, la catégorie C Exploitation suit avec 25 %.

Ce sont les A+ qui ont bénéficié le moins de formation avec 2 %, suivis par :

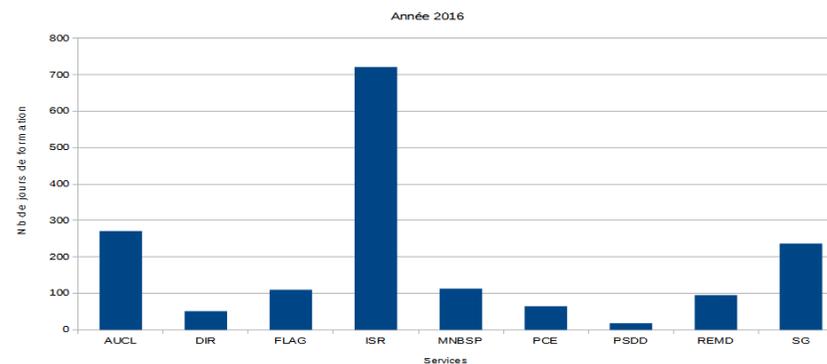
- Les OPA avec 10 %,
- Les VSC comptabilisent 1 %
- Les A ont suivi 15 %
- Les C ont suivi 10 %

La formation par service

Le SISR a reçu 721,6 jours de formation, PSDD n'a reçu que 17,9 jours de formation.

Ces chiffres sont en moyenne proportionnels à l'effectif des services. Ce qui n'était pas le cas en 2015 pour SISR qui était en dessous des moyennes.

L'évolution s'explique notamment par la réalisation de la formation post-concours des personnels de l'exploitation



La formation par typologie en 2016

La formation se décline en 3 grandes familles :

- La formation statutaire (obligatoire = post concours...)
- La formation continue :

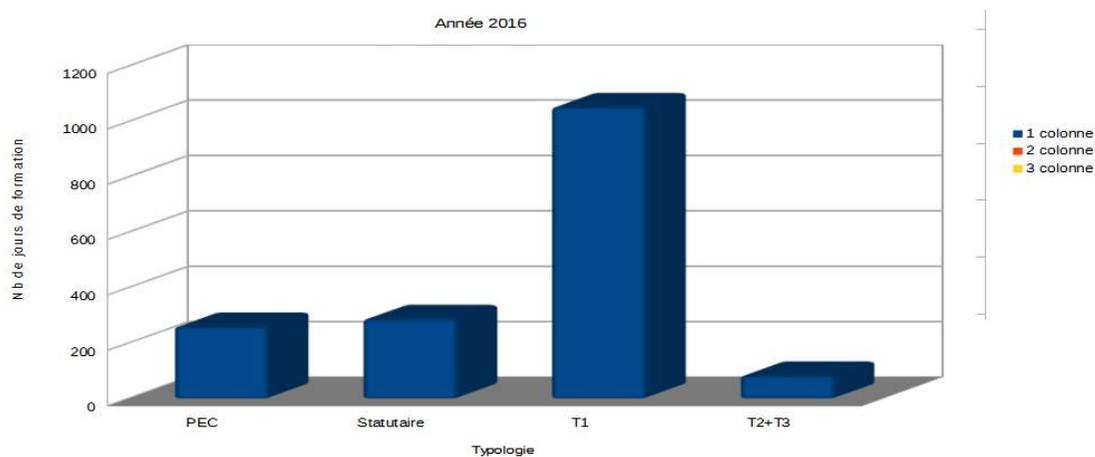
T1 (formation immédiate au poste de travail)

T2 (adaptation prévisible à l'évolution des métiers)

T3 (développement de qualifications ou acquisitions de nouvelles qualifications)

- La PEC

La formation continue en T1 est largement dominante ; c'est le volet de formation qui vise les besoins de compétences par rapport au poste de travail ; elle représente pas loin des 2/3 des journées de formation.



La formation en 2016

Typologie	Nombre de jours
Formation Statutaire	287
Formation Continue/T1	1052,4
Formation Continue/ T2 - T3	82,8
PEC	259,6
TOTAL	1681,8

Femmes	563,8
Hommes	1118,0
Tous	1681,8

Les femmes représentent 33,5 % des journées de formation en 2016.

Les femmes représentent 33,5 % de l'effectif de la DEAL en 2016 soit 121F et 240 H.

Les formateurs internes

	A+			A			B			C			OPA			TOUS	
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H
Nbre de Formateurs internes	3	2	5	1	1	2	9	8	17	1	4	5	0	3	3	14	18
Nbre de journées de formation données	4,7	4,3	9	1	2	3	17	14,7	31,7	2	19	21	0	17	17	24,7	57

32 formateurs internes en 2016, ils sont en augmentation par rapport à 2015 (18).

1 des explications et temps forts :

L'organisation en 2016 de la formation post-concours des AES et CEE a mobilisé de nombreux collègues (12 collègues dont 1 DIRNO) pour 27 jours de formation.

Bilan financier

Postes	Prestations	Coûts pédagogiques divers	Billets avion	Frais de déplacement	Indemnités formateurs internes	Total
BOP 217	1 940	23 950	33 200	7 500		66 590
BOP métiers		32 062	57 900	20 200		110 162
Titre 2					16 405	16 405
Montant	1 940	56 012	91 100	27 700	16 405	193 157

Les dépenses de formation en 2016 sont équivalentes aux dépenses annuelles précédentes, malgré l'augmentation du nombre de journées de formation données.

Cependant, elles restent largement impactées par les frais de déplacements, correspondant aux actions de formation dans les écoles et centres de formation du MEEM.

Les BOP métiers contribuent largement au surcoût dû à notre éloignement des centres de formation.

Une collaboration inter-services

DIRECTION

La grande diversité des thématiques traitées nécessite une équipe de direction composée d'un directeur et de deux directeurs-adjoints.

Les missions de la direction sont notamment :

- de piloter la mise en œuvre des orientations stratégiques
- de favoriser les partenariats régionaux
- de garantir le bon fonctionnement de la DEAL.

Le directeur est en charge de la définition des politiques portées localement par la DEAL. Il s'appuie sur les cadrages des MEEM/MLHD, sur les actions portées par le ministère des outremer et sur les directives du préfet. Il pilote directement le service pilotage stratégie du développement durable (PSDD), la mission pilotage et gestion des systèmes d'information (PGSI), la mission communication externe ainsi que le fonctionnement global de la DEAL en s'appuyant sur le secrétariat général. Le directeur est le délégué ministériel de zone de défense auprès du Préfet en matière de prévention de gestion de crise.



La directrice adjointe pour l'axe opérationnel est en charge du pilotage et de la coordination des missions portées par les services Infrastructures et sécurité routières (ISR), Aménagement, urbanisme, construction, logement (AUCL) et Fleuves, littoral, aménagement et gestion (FLAG). la directrice adjointe est adjointe au délégué ministériel de zone de défense.

Ces trois services regroupent près de 220 agents.

Le directeur adjoint pour l'axe environnement est, quant à lui, chargé du pilotage et de la coordination des missions portées par les services Planification, connaissance, évaluation (PCE), Milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (MNBSP) et Risques, énergie, mines et déchets (REMD).

Ces 3 services regroupent environ 58 agents de la DEAL.

Par ailleurs il coordonne les actions de police de l'environnement et appuie l'action du service PSDD.



Denis GIROU
directeur



Muriel JOER-LE-CORRE
directrice adjointe



Didier RENARD
directeur adjoint

Le secrétariat Général assure l'ensemble des fonctions support de la DEAL et de la direction de la mer. De ce fait, il est la colonne vertébrale du fonctionnement de la DEAL. À ce titre, il intervient pour :

- renforcer et développer les compétences nécessaires au bon fonctionnement des services, dans une logique d'efficacité et d'efficience de la DEAL
- piloter l'activité administrative, financière et prévisionnelle des ressources humaines
- assurer la gestion des moyens généraux de la DEAL
- préparer les dialogues de gestion, et les reporting vers les responsables de programmes
- animer le dialogue social et concourir à la bonne qualité du climat social
- accompagner l'action sociale en partenariat avec le CLAS et l'ASCEE.
- participer avec les membres du CHSCT à la mise en œuvre de la politique d'hygiène et de santé au travail.



PGSI

Pilotage et Gestion des Systèmes d'Information

La mission pilotage et gestion des systèmes d'information (PGSI) est placée sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du directeur. Elle conseille la direction dans l'élaboration et la mise en œuvre des orientations stratégiques locale en matière de système d'information et de communication (SIC).

Les axes d'efforts prioritaires de la mission PGSI, se concentrent sur :

- la définition, la mise en place et le suivi de la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC), en cohérence avec la stratégie ministérielle. L'élaboration d'un Plan stratégique SIC de la DEAL de Guyane rentre dans ce cadre
- l'amélioration des processus internes par une action transverse de pilotage des outils métier issus de systèmes d'information nationaux et des déclinaisons locales. Un effort particulier de mutualisation et d'échange collaboratif avec les partenaires (publics ou privés) sur les systèmes d'information géographique (SIG) est requis
- la mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'information, la garantie de la disponibilité et la pérennité des données pour une continuité de service de la DEAL en toutes circonstances. Ce volet répond aux enjeux et risques associés à l'usage des systèmes d'information

- la réflexion pour l'amélioration de la qualité de service par le suivi et la veille technologique des évolutions pertinentes et fonctionnelles de SIC
- le développement du recours aux outils de travail collaboratif et l'évolution des méthodes de travail qui s'y rattachent.

Pour l'accomplissement de ses tâches, le PGSI bénéficie en interne, d'une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des services de la DEAL de Guyane dans son champ de compétence. Il peut également intervenir pour le compte de la direction de la mer. Il est en relation externe et coopère avec ses homologues des services concernés de l'État, les partenaires et instances locaux, collaborateurs et usagers. Il peut aussi s'appuyer sur les données interministérielles de son périmètre.



PSDD

Placé auprès du directeur, le service impulse la culture de la transversalité et du développement durable dans le fonctionnement de la DEAL et dans les projets qu'elle porte ou accompagne.

- Il favorise la confrontation des idées et les approches intégrées. Pour ce faire, il pilote et coordonne les démarches qualité et conduite du changement (vision partagée), le plan administration exemplaire (D-DJOK), les actions de coopération internationale et une instance de concertation interne (comités de projets).
- Il assure la promotion des démarches de développement durable auprès des acteurs et partenaires externes (élus, administratifs, associatifs, scientifiques...) en vue de la mise en oeuvre concrète d'actions sur le territoire et du partage d'expériences. À ce titre, il accompagne les projets des territoires à énergie positive pour une croissance verte, les actions de sensibilisation, les démarches partenariales. Il apporte également un soutien aux associations et aux projets d'éducation à l'environnement en assurant notamment la coordination de la semaine européenne du développement durable.
- Il contribue à la mise en oeuvre des objectifs et dispositions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. À cet effet, il promeut une croissance sobre et écologique, soutien le développement

Pilotage et Stratégie du Développement Durable

des filières vertes ainsi que des énergies renouvelables sur le territoire, et participe activement à l'élaboration des documents de stratégie régionale en matière d'énergie (programmation pluriannuelle de l'énergie, schéma régional climat-air-énergie, schéma régional de raccordement des énergies renouvelables, cellule biomasse...). Il assure par ailleurs la coordination interne à la DEAL sur l'énergie.

- Il participe à l'information et la consultation des acteurs dans le cadre des procédures administratives, notamment en organisant les commissions consultatives, les enquêtes publiques pour le compte de la DEAL ou d'autres administrations, ainsi que la formation des commissaires enquêteurs. Il instruit également les déclarations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'au transport par route et au négoce des déchets.



PCE

Planification, Connaissance et Evaluation

Ce service à vocation transversale a en charge le partage et la valorisation de la connaissance relevant de son champ de compétence y compris le partage de l'information environnementale, l'évaluation environnementale et la planification à l'échelle supra-communale.

- Il pilote ainsi le système d'information géographique de la DEAL. Il développe de façon constante le système d'informations géographiques en interne et en externe en renforçant les partenariats (locaux comme nationaux), entres autres scientifiques, autour de ce projet, notamment à travers la plate-forme Géoguyane.
- Il procède à l'acquisition (recueil des études), traitement et valorisation de données et indicateurs notamment en terme d'observation statistique (SITADEL, RPLS), environnementale (profil environnemental) ou du transport.
- Il élabore les avis de l'Autorité environnementale et participe aux réseaux utiles au développement de l'évaluation environnementale.
- Il gère l'animation des réseaux utiles au développement de la connaissance en lien avec les champs de compétence de la DEAL. Il assure ainsi l'animation de l'élaboration et du suivi du programme d'actions voulues par l'Etat à inscrire dans le programme partenarial de développement de la Guyane (AUDEG) et assure le suivi de la cellule économique régionale de la construction (CERC).
- Il suit les plans- programmes en matière d'aménagement du territoire et de transport à l'échelle supra-communale et le pilotage d'étude en la matière, la rédaction des porter à connaissance, la production d'avis, d'analyse et suit les actions de coordination sur le foncier.

→ Il assure l'animation du pôle de lutte contre les constructions illicites installé par le préfet afin de développer des stratégies partenariales avec les collectivités pour lutter contre le phénomène d'urbanisation spontanée.

Il demeure l'interlocuteur de la préfecture dans le cadre de la concertation des services de l'Etat autour des dossiers proposés à la programmation par la Collectivité territoriale de Guyane, nouvelle autorité de gestion pour les programmes opérationnels FEDER. Il consolide et analyse l'état de réalisation des actions DEAL inscrites au CPER. Il met en place en interne à la DEAL une politique d'animation de la stratégie de ces programmes.



REMD

Risques, Energie, Mines et Déchets

Ce service a pour mission principale la prévention des risques. Dans ce cadre, il est chargé, de mettre en œuvre les missions d’instruction et de contrôle sur les thématiques mines, installations classées pour la protection de l’environnement (ICPE), barrage et digue hydrauliques ainsi que la prévention des risques naturels afin de réduire les impacts potentiels sur les populations et les milieux naturels.

- En matière de mines, le service anime ou participe à des groupes de travail (Groupe Travail Evaluation Environnement Zonage, Groupe Travail Sécurité Environnement, Commission Suivi Concertation...).
- Il accompagne les acteurs locaux pour développer une politique de sécurisation d’approvisionnement énergétique.
- Il élabore les plans de prévention des risques (PPR) naturels et technologiques et accompagne la mise en œuvre du plan de gestion des risques d’inondation (PGRI).
- Il participe à la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) et aux commissions de suivi de site (CSS).

- En matière de qualité de l’air, il coordonne la surveillance de la qualité de l’air dont le suivi est confié à l’observatoire régional de l’air (ORA).
- Il constitue un pôle inter-régional Antilles-Guyane appuyant l’actions des trois DEAL dans l’instruction et l’inspection des sites industriels présentant des risques d’accident majeur, et un pôle de compétence dans les domaines des installations classées pour la protection de l’environnement et de l’industrie extractive.



MNBSP

Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages

Ce service élabore et met en œuvre les politiques de l'État dans les domaines de la préservation et de la gestion des sites, des paysages et de la biodiversité.

- Il soutient la connaissance de la faune, de la flore, et des milieux naturels et coordonne la gestion des réserves naturelles nationales.
 - Il contribue à définir et mettre en œuvre une stratégie régionale sur la biodiversité et assure la mise en place et le suivi des sites inscrits et des sites classés.
 - Il promeut la valorisation et la préservation des paysages et met en œuvre la réglementation sur l'affichage publicitaire.
 - Il met en œuvre la politique de l'État dans le domaine de l'eau en assurant le secrétariat du comité de bassin, la mise à jour et le suivi du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau.
 - Il réalise les missions de police de l'eau et coordonne les organismes dotés de mission de police de l'environnement, dans le cadre du plan de contrôle eau et nature, et assure le secrétariat de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN).
 - Il assure la prévision des phénomènes hydriques exceptionnels.
- Il veille à faire prendre en compte les paysages et la protection des sites dans les projets, plans et programmes.
 - Il coordonne, dans son champ de compétence, les actions des établissements publics : parc amazonien de Guyane (PAG), office national des forêts (ONF), office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), agence française de la biodiversité.
 - Il représente généralement la DEAL au conseil d'administration de l'office de l'eau de Guyane (OEG), aux réunions du syndicat mixte du parc naturel régional de Guyane (PNRG), en tant que membre invité, et suit la mise en œuvre du projet de territoire que constitue la charte du PNRG.
 - Il participe, en lien avec le service PSDD, au développement de la coopération régionale.



FLAG

Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion

Ce service a pour missions de développer une gestion et une exploitation exemplaire de ces domaines, notamment pour le fluvial dans le sud de la Guyane. À ce titre, il coopère avec les instances officielles de gestion des fleuves brésiliennes et surinamaises, en lien avec le service PSDD.

- Il concourt à la protection du littoral, à la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime, en relation avec la direction de la mer et les différents représentants de l'action de l'État en mer.
- Il développe une maîtrise d'ouvrage fluviale et côtière intégrant les fondamentaux du développement durable.
- Il développe la gestion raisonnée et intégrée du littoral en lien avec le service REMD, et les collectivités territoriales.
- Il prépare et participe au conseil stratégique du grand port maritime (GPM) et coordonne aussi l'observatoire de la dynamique côtière.
- Il élabore et applique la réglementation fluviale en assurant l'homologation des pirogues, l'instruction et la délivrance des certificats de bateau en tant que service instructeur de la sécurité fluviale pour le compte du préfet. Il assure la maîtrise d'ouvrage fonctionnelle du bac La Gabrielle, armé par la DEAL, assurant la liaison internationale entre Saint-Laurent du Maroni et Albina au Suriname.



AUCL

Aménagement, Urbanisme, Construction et Logement

Ce service élabore et met en œuvre une politique d'aménagement durable des territoires. Il travaille en relation avec les aménageurs et les bailleurs sociaux pour répondre aux besoins de logements et plus particulièrement de logements sociaux. Il promeut la ville équatoriale durable et soutient le développement des éco-quartiers.

- Dans le domaine du logement, il constitue en partenariat avec les aménageurs et les bailleurs sociaux un plan annuel quantitatif (nombre de logements) et qualitatif (méthodologie et performance énergétique). L'objectif est de favoriser la production de logements adaptés à la structure démographique et économique de la population guyanaise, pérenne dans le temps et offrant un cadre de vie agréable, à la fois sur un volet de renouvellement et de réhabilitation, mais aussi de développement neuf. Il s'intéresse pour cela à la localisation des opérations, la qualité architecturale et à la performance énergétique des logements, à leur typologie et niveau de loyer.
- Il assure le suivi des constructions publiques et aide à l'émergence des projets des collectivités (Ingénierie de solidarité, conseils).

- Il contrôle et coordonne l'action des bailleurs et des aménagements, finance et suit la production de logements, notamment sociaux. Il met en œuvre les politiques dans le domaine de la rénovation urbaine et de la lutte contre l'habitat indigne et insalubre.
- Il prépare et participe au conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et au conseil territorial de l'habitat (CTH).
- Il accompagne localement les actions de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et de l'agence nationale de l'habitat (ANAH).



ISR

Ce service est en charge des opérations d'aménagement du réseau routier national et de l'entretien de ce réseau, du contrôle des transports terrestres, de la sécurité routière et de l'éducation routière.

- Il assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des opérations d'aménagement du réseau routier national sur la base des priorités d'investissement définies au plan global transport et déplacement (PGTD) et aux contrats de plan État Région et en veillant à leur intégration dans un schéma d'aménagement durable. Ces actions sont menées en partenariat étroit avec la Collectivité Territoriale de Guyane.
- Il réalise le suivi financier du plan de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI) et du volet routier du CPER.
- Il assure l'exploitation, l'entretien et la gestion des 450 km de réseau routier national et la mise à niveau des secteurs fragiles. Il intervient notamment sur la mise à niveau ou le remplacement des ponts et ouvrages hydrauliques dégradés.
- Il effectue le contrôle réglementaire et assure les relations avec les professionnels du transport de marchandises et de voyageurs.
- Il contrôle les centres de contrôle technique des véhicules et effectue la réception technique des véhicules.

Infrastructures et Sécurité Routières

- Il gère l'observatoire de la sécurité routière sur l'ensemble de la Guyane et anime les actions de sensibilisation à la sécurité routière, sous le pilotage du directeur de cabinet du préfet.
- Il intervient dans l'éducation routière et anime la commission consultative des usagers pour la signalisation routière (CCUSR).



Une année 2016 foisonnante

Développement des infrastructures

Les routes nationales RN1 et RN2 qui relient toutes les villes du littoral constituent une véritable « colonne vertébrale » du territoire.

La DEAL assure les missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre liées à la modernisation et au développement du réseau routier national. Ses services définissent également les politiques d'entretien et d'exploitation de ces 450 km de routes, et les mettent en œuvre. Dans le domaine de la sécurité et de l'éducation routières, elle réalise le suivi de l'accidentalité routière en Guyane, l'animation des actions de sécurité routière, ainsi que les examens du permis de conduire. Elle effectue également le contrôle des transports routiers de voyageurs et de marchandises.



Maringouin - Nouveau bâtiment du parc routier

Aménagement du réseau routier national

Les opérations de développement et de modernisation du réseau routier national sont réalisées en étroite partenariat avec la Collectivité territoriale de Guyane qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de certaines opérations.

Le pilotage de ces opérations se fait en deux grandes étapes :

- études préalables, en amont de la déclaration d'utilité publique (DUP) ;
- études opérationnelles, après DUP, et suivi des travaux.

L'ensemble de ces opérations est cofinancé entre l'État et la CTG dans le cadre du contrat de plan « État/Région » (CPER 2015/2020)

Aménagement de l'échangeur de Balata

La réalisation de l'échangeur de Balata, à la jonction entre les RN1 et RN2, a été une opération importante puisqu'il s'agissait de réaliser le premier échangeur dénivelé en Guyane, à l'entrée de l'agglomération de Cayenne.



Échangeur de Balata

Ce nouvel échangeur mis en service en 2014 a montré immédiatement son efficacité tant pour le trafic de transit que pour la desserte locale de l'île de Cayenne et ses zones d'activité.

L'aménagement a permis de sécuriser les circulations des piétons et cyclistes, nombreux dans ce secteur grâce, à la réalisation de trottoirs et voies cyclables.

Afin de poursuivre les aménagements pour les piétons et cycles une voie verte a été réalisée entre le giratoire de Balata et le giratoire de crique Fouillée du côté de Carrefour. Cette voie d'une largeur de 3 m permet la circulation des piétons et des cycles en toute sécurité, sur une voie physiquement séparée de la circulation automobile. Afin de réduire l'impact environnemental de ce projet, elle est revêtue d'un enrobé obtenu en recyclant les anciens enrobés de la RN. En effet, la couche de forme est réalisée à 100 % en fraisât d'enrobés et la couche de roulement avec un enrobé comprenant 20 % d'agrégat recyclé.

Cette voie verte comporte une passerelle en bois de Guyane, de 23 m de longueur, permettant de franchir la crique Fouillée, sans réduire le gabarit hydraulique de la crique. Elle est fabriquée en bois de classe 4, afin de résister aux attaques de nuisibles (termites) et/ou à l'humidité et aux champignons sans nécessiter de traitement chimique.

En 2016, elle a été prolongée de l'autre côté de la RN en reliant la pharmacie du Larivot au giratoire de crique Fouillée pour assurer la continuité piétonne entre la zone du Larivot et la zone TERCA.



Voie verte Larivot/Terca

Aménagement de l'échangeur des Maringouins

Le carrefour des Maringouins qui est situé sur la commune de Cayenne, à l'intersection de la RN1, de la route départementale RD23 et de la route de la Madeleine présente un caractère stratégique pour l'agglomération de Cayenne. En effet il constitue le point de passage obligé en entrée de Cayenne et assure également la desserte du port de Dégrad des Cannes.

Ce carrefour est actuellement saturé aux heures de pointe, avec environ 50 000 véhicules par jour : depuis la mise en service de l'échangeur de Balata en 2014, il est devenu le principal nœud de blocage en entrée de Cayenne.

Suite à la concertation publique lancée en 2012, une solution d'aménagement parmi différentes variantes présentées a été retenue.

Le projet prévoit la dénivellation de la RN1, afin d'assurer une liaison directe sans passer par le giratoire existant. Des aménagements spécifiques pour les cycles et piétons sécuriseront et faciliteront ces modes de déplacements. Enfin, ce projet est compatible avec la réalisation d'une nouvelle voie, envisagée par la CACL dans le cadre de la création d'un réseau de transports en commun en site propre.

Sur cette base, la DEAL a poursuivi les études d'avant-projet et élaboré le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Après consultation de l'autorité environnementale et finalisation de ce dossier, l'enquête publique a eu lieu en 2015 et a permis de déclarer cette opération d'utilité publique.

Les études avant projet se sont poursuivies durant l'année 2016 avec notamment la réalisation d'un contrôle extérieur du dossier d'avant projet par les experts du CEREMA. Le coût global de l'opération, qui sera co-financée par la CTG, est fixé à 19 M€.



Échangeur des Maringouins - Avant-projet

Aménagement de la section Balata – PROGT

La section de la RN2 allant de l'échangeur de Balata au giratoire du PROGT (Palais régional Omnisports Georges Théolade) est le point de départ de la RN2 vers l'est guyanais et assure la desserte des différents quartiers de Matoury ainsi que l'aéroport Félix Éboué.

Cette section, qui ne comporte que deux voies de circulation, est totalement saturée aux heures de pointe, en raison de l'importance du trafic et du fort développement des zones urbaines traversées. Par ailleurs, l'espace public de la route et les carrefours sont mal traités, et les conditions de sécurité sont très dégradées.

Afin de définir quelques solutions préférentielles d'aménagement pour améliorer les conditions de trafic, pour mieux intégrer cet axe dans son environnement urbain et favoriser la circulation des transports collectifs, depuis plusieurs années, la DEAL a procédé à de nombreuses études en associant les collectivités locales.

Une concertation formelle, entre l'État, les collectivités locales concernées et le public a permis de dégager une solution préférentielle comportant la réalisation d'une 2 x 2 voies pour les véhicules et poids-lourds, avec de chaque côté une voie réservée aux transports en commun, ainsi qu'un trottoir et une voie pour les cycles. Des espaces plantés permettent d'améliorer l'image de cette section située en entrée de ville.

Les carrefours seront munis de feux tricolores coordonnés entre eux afin de faciliter l'écoulement du trafic et les liaisons avec les quartiers riverains.



Simulation 3D du projet Balata/PROGT

La DEAL a mené les études environnementales et techniques permettant de mettre le projet à l'enquête publique en 2016. Les études projets ont également été lancées.

→ **Le coût global de l'opération qui s'élève à 25M€, sera cofinancée entre l'État et la CTG.**

RN2 - Construction du nouveau pont sur la Comté

Ce pont situé sur l'axe Cayenne/Saint-Georges-de-l'Oyapock est un ouvrage essentiel et stratégique puisqu'il est le passage obligé permettant de desservir l'Est de la Guyane, en particulier le village de Cacao et le bourg de Régina, principaux lieux de production de fruits et légumes en Guyane.

L'ouvrage actuel est un pont provisoire, de type Bailey, datant du début des années 1980, limité à 26 tonnes ne comportant qu'une seule voie de circulation.

Il se dégrade progressivement. Les équipes de la DEAL interviennent régulièrement pour le maintien en état du platelage.

Le projet consiste à construire un nouvel ouvrage, à deux voies et sans limitation de tonnage, en aval du pont actuel.

Après la réalisation des études projet et la consultation de l'autorité environnementale, le projet a été déclaré d'utilité publique en octobre 2015. Grâce à une anticipation du lancement de l'appel d'offres, le marché de construction du nouveau pont a été signé dès obtention de la Déclaration d'Utilité Publique, et les premiers travaux ont débuté dès le mois de décembre 2015.

Ce nouveau pont sera constitué d'un tablier béton reposant sur une charpente métallique constituée de deux poutres. Cette charpente métallique préfabriquée par morceaux en usine en métropole est assemblée par soudage en rive de la rivière. Durant cette phase de préparation de la charpente, l'entreprise a réalisé les fondations de l'ouvrage : construction des piles (dans le lit du fleuve) et des culées (sur les berges). Ces fondations constitueront les appuis de la charpente mé-



Pont de la comté - Ancien / Nouveau



Appuis pont de la comté

RN1 - Balata – Tonate

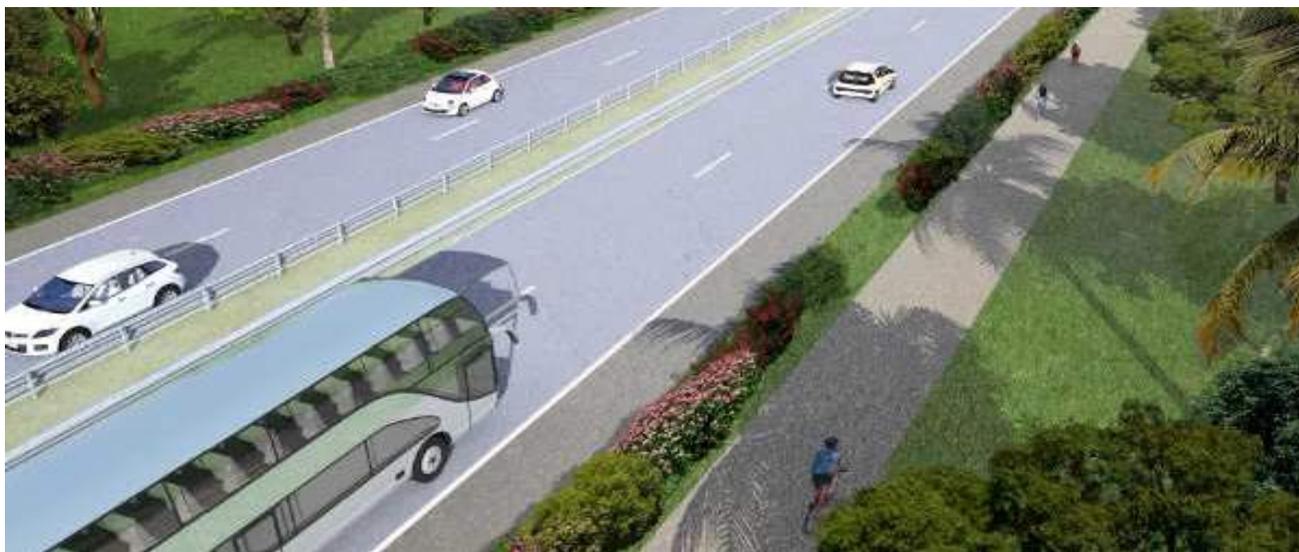
La RN1 relie Cayenne à l'Ouest Guyanais. Entre Cayenne et Tonate, elle traverse des zones dont l'urbanisation va fortement se développer dans les années à venir, afin de répondre à l'importante demande de nouveaux logements liée à l'accroissement démographique de la Guyane. Cette section de route à 2 voies est déjà à la limite de la saturation, en particulier aux heures de pointe dans le secteur du pont du Larivot.

Cette section comporte de nombreux accès riverains, sa perception n'est plus en accord avec son usage.

Afin de disposer d'une vision prospective à moyen et long terme (10 ans et 20 ans) des besoins globaux en aménagement de la section Cayenne-Tonate et envisager différents scénarios d'aménagement, la DEAL a fait réaliser une étude permettant d'établir un diagnostic territorial et d'évaluer les besoins en déplacements.

Les premières conclusions de l'étude mettent en exergue la nécessité d'un réaménagement de la section entre Balata et la RD 51 en 2 × 2 voies, y compris pour le franchissement de la rivière de Cayenne, ainsi qu'une sécurisation de la suite de l'itinéraire jusqu'à Tonate. Afin de sécuriser la circulation des nombreux piétons et cycles, l'étude met en avant l'intérêt de réaliser des espaces spécifiques pour ces usagers sensibles.

Les études techniques et environnementale lancées en 2015 et 2016 permettront à la DEAL de mener l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur la section prioritaire Balata – RD51 (route de la Carapa) en 2018.



Simulation 3D du projet Balata-RD51

RN1 - Nouveau pont du Larivot

Depuis plusieurs années, des études de construction d'un nouvel ouvrage à deux voies, en parallèle de l'ouvrage actuel du Larivot franchissant sur 1300m la rivière de Cayenne ont été engagées.

L'ouvrage devrait se situer à 40 m en aval du pont actuel. Il sera affecté au sens Cayenne vers Kourou sur deux voies, alors que les deux voies du pont actuel seront affectées au sens Kourou vers Cayenne.

Les études préalables de ce pont sont achevées. Des investigations complémentaires des sols très instables en rive de la rivière ont été réalisées afin de valider la faisabilité technique et la tenue dans le temps des remblais aux abords de l'ouvrage, permettant la poursuite des études détaillées.

En parallèle, l'étude globale d'aménagement de la RN1 entre Cayenne et Tonate a démontré l'intérêt de réaliser une voie spécifique pour les piétons et cycles le long de cet itinéraire. Afin d'assurer la continuité de ces modes de déplacements, le projet du nouveau pont intégrera une sur largeur spécifique pour ces usages.

En 2016 les études techniques se sont poursuivies et des travaux de reconnaissances géotechniques terrestres ont eu lieu au droit des futurs accès et culées. 2017 permettra de finaliser les études d'avant-projet et de projet d'ouvrage d'art en vue d'un commencement des travaux à l'horizon mi-2018.

Le coût de ce projet est évalué à 100 M€.



Simulation 3D du nouveau pont du Larivot

RN1 – Nouveau pont de Saut-Sabbat

L'ouvrage actuel, construit en 1958, est un pont métallique en treillis de type WARREN avec contreventements supérieurs. Le vieillissement du tablier ainsi que les chocs réguliers provoqués par des véhicules hors gabarit, ont entraîné une altération de la structure. Par ailleurs, l'ouvrage ne comportant qu'une seule voie, il représente un point faible de l'itinéraire entre Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni.

En 2010, une étude préalable confiée au CEREMA a permis de retenir des solutions de franchissement du fleuve à faibles impacts environnementaux et économiques.

En 2016, sur cette base, les études d'avant-projet d'ouvrage d'art tenant compte des contraintes du site et le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique se sont poursuivis.

Ils accompagnent de travaux de reconnaissances géotechniques complémentaires et d'une étude hydraulique. L'objectif sera de mener les phases de concertation en 2017 et de finaliser le dossier d'enquête publique.



Pont actuel de Saut-Sabbat

Dès que la charpente et les appuis seront terminés, en tout début d'année 2017, l'opération de « lançage » sera réalisée : elle consistera, grâce à un ensemble de câbles manœuvrés par un dispositif de treuils et poulies, à tirer la structure métallique depuis la rive vers l'autre rive et à la positionner. La charpente métallique en place, les éléments préfabriqués du tablier pourront alors être posés sur la structure. Les éléments béton (du tablier) et métallique (de la charpente) seront alors solidarités entre eux par du béton c'est ce qui s'appelle le clavage.

En 2017, la construction de l'ouvrage se terminera par la réalisation des superstructures de l'ouvrage : réalisation de la couche de roulement, des trottoirs et mise en place des barrières de sécurité.

En parallèle de la construction du pont, le chantier de terrassement des raccordements routiers a démarré en 2016. L'objectif étant de pouvoir emprunter le nouvel ouvrage dès la fin de sa construction, prévu à la mi 2017.

Pour accompagner ces travaux localisés à quelques mètres de la station de traitement des eaux de la Comté, la DEAL est assistée par un coordonnateur environnemental. Son rôle de conseiller/expert permet de s'assurer que l'entreprise tienne compte de l'intégralité des recommandations environnementales prescrites lors de l'enquête publique.

Au démarrage du chantier, un nouvel inventaire faune flore a été réalisé. Il a relevé la présence d'arbres protégés et d'espèces présentant un intérêt patrimonial. La décision de déplacer les installations de chantier a permis de préserver cette flore protégée. Le tracé de la route menant au Dégrad a également été modifié afin d'éviter de déforester des arbres patrimoniaux.

Par ailleurs le coordonnateur environnemental s'assure, en lien avec l'exploitant de la station de pompage, du respect de la qualité des eaux de la rivière en réalisant des prélèvements contradictoirement avec l'entreprise de travaux.

Enfin l'ensemble des plateformes des travaux ont été assainies à l'aide de bassins tampons provisoires permettant de limiter de manière importante le rejet de matériaux fins dans le milieu naturel.

Le coût global de l'opération est de 24 M€, réparti de manière équitable entre le pont et les virages.

La deuxième phase consistera à rectifier les virages dangereux situés après le pont. Afin de les supprimer une nouvelle route sera construite sur une emprise à l'est de la route actuel au niveau de la piste marguerite. **Cette nouvelle route est estimée à 12 M€**



Bassin Tampon

RN2 - Pont sur l'Oyapock

Le pont sur l'Oyapock ainsi que la voie d'accès côté français sont achevés.

En 2016, les procédures administratives permettant la réalisation de l'ouvrage se sont poursuivies avec la réalisation de deux commissions technique et d'une commission inter-gouvernementale.

Ces réunions ont permis de valider le principe de réception de l'ouvrage, après une visite technique menée conjointement avec les brésiliens le 05 décembre 2016, étape importante permettant d'envisager le paiement au Brésil du solde du coût de la construction du pont et l'ouverture tant attendue de cet ouvrage reliant la Guyane au Brésil.

Un partenariat « France/Brésil » a conduit à la validation des conditions d'entretien du pont.



Pont de l'Oyapock

Logements sociaux :

Le Programme pour la Rénovation Urbaine (PRU)

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) s'est engagée auprès des collectivités en Guyane sur les projets de rénovation urbaine de Cayenne, Matoury et Kourou pour **un montant de subvention global de 70M€ pour un coût total de projet de 280M€**. **En 2016, l'ANRU sur proposition de la DEAL a procédé au versement de plus de 6,6 M€ de subvention.**

Cayenne : L'avenant de clôture officialisant la démolition des tours Floralias a été signé le 23 novembre 2016. Il acte également une fin de programme au 31/12/2020, ainsi que l'abandon de la contrepartie AFL, sur le terrain de l'ancien CCM, initialement destiné aux logements en diversification, au profit d'un projet de développement économique. Les relogements se sont poursuivis et ont permis de libérer complètement la tour 1 des Floralias, dont les travaux de démolition devraient commencer dès l'été 2017. Les opérations de logements sociaux Palissandre (56 logements) et Percinettes de Raban (42 logements) de la SIGUY, se sont également poursuivies et les travaux ont été réceptionnés en fin d'année 2016. Les logements pourront être livrés aux habitants en début d'année 2017, après leur raccordement au réseau EDF, et devraient ainsi permettre de libérer la deuxième tour. Les terrains de baskets du futur plateau sportif Serge Marigard et le plateau sportif de l'école Léopold Héder ont respectivement été inaugurés le 11 mai et 14 décembre 2016. Les opérations d'aménagement des secteurs 2 (Rénovation Urbaine) et 3 (Mirza-Médan-Floralias) se poursuivent avec notamment la création de 3 nouveaux accès des quartiers Mirza, Médan et Floralias, sur le boulevard Mandela et sur le boulevard de la République. Ces opérations risquent cependant d'être ralenties par les derniers relogements à opérer sur ces zones. L'expulsion des derniers habitants récalcitrants est en cours.



PRU Cayenne - opérations d'aménagement du secteur 3 (Mirza-Médan-Floralias)

Matoury : L'aménagement de la ZAC de Copaya devant accueillir 140 logements collectifs (102 logements sociaux et 38 intermédiaires) a commencé. Les 86 logements individuels sont pratiquement terminés. Le giratoire reliant la voie de désenclavement à la Matourienne a été ouvert au début du mois de décembre 2016.



PRU Matoury - SEMSAMAR - Vue Drone

Kourou : L'avenant de sortie du programme de la rénovation urbaine à Kourou a été signé le 21 mars 2016 pour une fin du programme au plus tard en décembre 2019. Il acte notamment la relocalisation du projet de Centre de Perfectionnement et Insertion par le Sport (CPIS) dans l'ancienne construction inachevée d'un centre de formation sportive de la ligue de squash de Guyane, situé près du débarcadère. Ce projet d'insertion pour les jeunes sera complété par un Programme Innovant d'Avenir, dont la ville a été lauréate le 9 décembre 2016, et qui lui permet de décrocher des financements complémentaires à hauteur de 1,6 M€. à ce jour, 103 logements sociaux ont été livrés par la SIMKO dans le quartier du Bourg et les 11 derniers logements, dont 6 sont en cours de chantier, seront livrés d'ici 2 ans.

Les logements sociaux en chiffres : Une production maintenue

Opérations de l'année 2016

LLS, LLTS, PLS

PRODUCTION TOTALE NEUVE		CACL					CCDS	CCOG		CCEG
		Cayenne	Rémire-Montjoly	Matoury	Macouria	Montsinéry-Tonnégrande	Kourou	St Laurent-du-maroni	Apatou	St Georges
Financés	1192	284		193	242		49	424		
Mis en chantier	1507	630		380	280		79	138		0
Livrés	817	191	347		173	86	6		14	0

Les logements subventionnés et agréés en Guyane sur le 10 dernières années

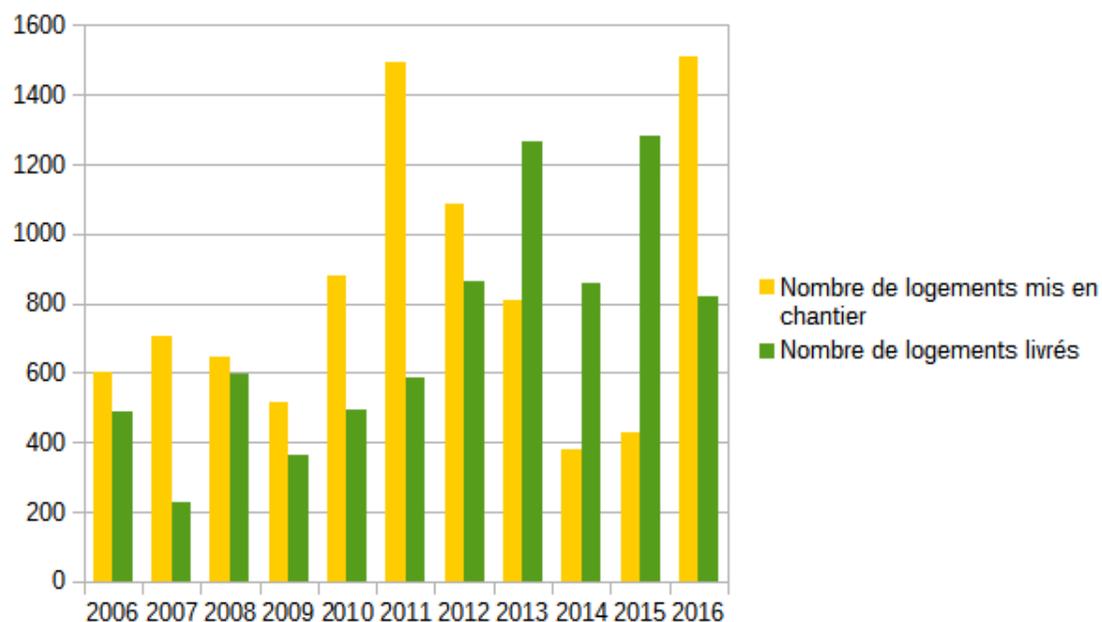
Année	LLTS Logement Locatif Très Social	LLS Logement Locatif Social	PLS Prêt Locatif Social	PLI Prêt Locatif Intermédiaire	TOTAL NEUFS	REHABILITATION
2006	65	477	119	24	685	75
2007	10	585	87	334	1016	0
2008	56	568	336	7	967	0
2009	119	434	240	244	1037	0
2010	69	628	253	75	1025	0
2011	208	556	443	24	1231	702
2012	68	625	210	15	918	599
2013	85	416	192	0	693	96
2014	146	498	79	0	723	353
2015	132	1207	24	0	1363	356
2016	25	1054	113	0	1192	643

À ce jour, 103 logements sociaux ont été livrés par la SIMKO dans le quartier du Bourg et les 11 derniers logements, dont 6 sont en cours de chantier, seront livrés d'ici 2 ans.

L'année 2016 a été intense pour les acteurs du renouvellement urbain avec notamment la réalisation de la fin du programme national de rénovation urbaine (PNRU) et le lancement du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) dont la première étape était la signature des contrats de ville en 2015. L'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville a permis de viser le nouveau programme national de renouvellement urbain et ainsi désigner Matoury, Cayenne et Saint-Laurent comme éligibles au NPNRU. Elle a été marquée par la signature du protocole de préfiguration pour le NPNRU pour la commune de Cayenne. Les dossiers de Saint-Laurent du Maroni et de Matoury devraient lui être signé en début d'année 2017.

La DEAL travaille en parallèle avec les communes concernées sur des solutions d'aménagement et de logements simplifiés sur les territoires de Saint -Laurent du Maroni et de Cayenne pour permettre aux populations de participer à la construction de leur propre logement. L'objectif est d'accueillir des populations qui auraient choisi de s'implanter dans de l'habitat spontané informel. Il s'agit d'organiser l'aménagement primaire des terrains en encadrant la construction des logements de façon à assurer le respect des conditions d'habitabilité décentes.

Evolution des mises en chantier et livraison des logements LLS, LLTS, PLS



Le Financement FRAFU :

Côté RHI, la DEAL a financé l'opération sur la commune de Matoury avec la Semsamar comme opérateur pour un montant de 3,2M€ et un avenant sur l'opération de la commune d'Apatou pour 0,3M€.

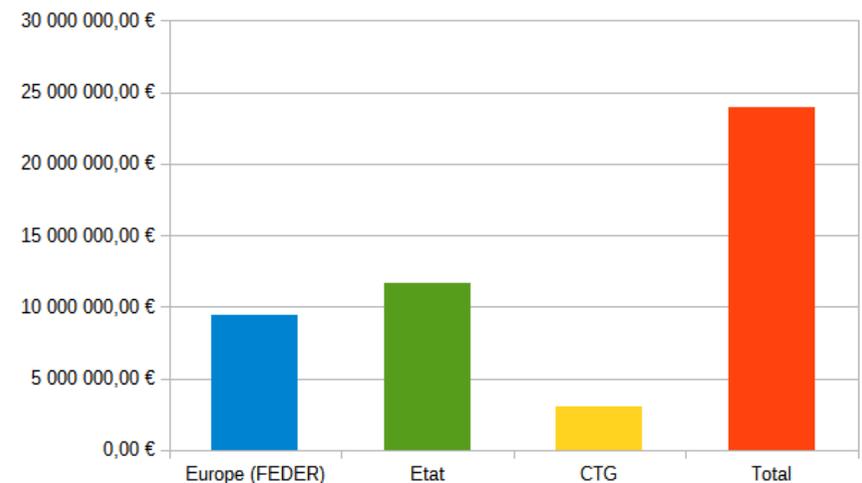
La LBU finance le logement social, l'accession, la réhabilitation, les RHI et le VRD2 des opérations d'aménagement. L'année 2016 comme 2015 marque une nouvelle fois un très fort investissement du Ministère de l'Outre-Mer via la Ligne Budgétaire Unique (LBU) dans le logement en Guyane avec une enveloppe globale de 45M€ en hausse de 50 % par rapport à l'année 2014.

La part de financement imputée sur le logement locatif neuf en 2016 est de 23,7M€, 0,14M€ pour le financement de 6 Logements Evolutifs Sociaux, 1,2M€ pour la réhabilitation des logements des propriétaires occupants et 9,7M€ pour la réhabilitation du parc de l'ex-SA HLM. 15 logements ont été financés au titre de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) donc hors LBU pour les propriétaires bailleurs.

FRAFU et RHI :

Le Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain (FRAFU) vise à coordonner les interventions financières des différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département) en vue d'assurer la production de surface foncière aménagée, pour la construction de logements et d'équipements publics. Les fonds FRAFU ont soutenu financièrement les grands projets d'aménagement de la Guyane tels que les ZAC de Vidal à Rémire, ZAC de Soula à Macouria, et Crique Anguille.

Financement imputée sur le logement locatif neuf :



Bâtiments Publics :

Le DEAL intervient pour le compte des services déconcentrés de l'Etat dans la conduite d'opération de constructions neuves et de réhabilitation, tout particulièrement depuis plusieurs années sur la construction du Pôle Universitaire de Guyane (PUG) qui depuis le 30 juillet 2014 est devenu une entité autonome appelée Université de Guyane. Avec l'Université de Guyane, la révision du Schéma Directeur de développement de l'Université a été finalisée, permettant ainsi la programmation de ses besoins et investissements. Par ailleurs, les études pour la construction du Bâtiment Recherche et Centre de Ressources ainsi que pour le Bâtiment Administration ont ainsi été lancées.

En tant que conducteur d'opérations, le service a suivi et mené à terme les travaux pour la construction d'un Restaurant Universitaire (7,2M€), et pour la réhabilitation d'un bâtiment pour la DJSCS (1,1 M€). Il suit les travaux de construction du nouveau Parc de la DEAL (4,7M€) ainsi que les études préalables et de faisabilité pour la construction de l'Hôtel de Police de Cayenne (30M€) qui seront terminées en 2017.

Une intervention est également réalisée auprès du Préfet en qualité de membre de la Cellule Interministérielle de Suivi de l'Immobilier de l'Etat (CISIE) pour la partie énergétique, accessibilité et gros entretiens des bâtiments. L'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) a été réalisé, et plusieurs rencontres avec les professionnels du bâtiment (bailleurs sociaux, promoteurs, architectes, bureaux de contrôle, AQUAA, Ademe, entreprises) ont permis de modifier la RTAA DOM.

- 358 dossiers examinés en commission d'accessibilité
- 180 dossiers examinés en sous commission départementale pour l'incendie
- 15 Contrôle sur le Contrôle aux Règles de Construction (CRC) regroupant 917 logements
- 62 ADAP traités en 2016



Université de Guyane (Extérieur / Interieur)

Développement et cohésion du territoire

Ecoquartier : VIDAL à Rémire-Montjoly

Cette année a été marquée par l'organisation de la journée d'échanges sur les démarches innovantes, le 8 septembre à Rémire-Montjoly, en coordination avec l'EPAG. Cette journée a rassemblé une centaine de personnes qui ont pu échanger autour de projets locaux. A suivi, le 9 septembre, une journée de formation à la démarche écoquartiers qui a rassemblé une vingtaine de personnes. L'étude sur les besoins en logements, lancée en début d'année a abouti à un premier document de diagnostic. Elle se terminera en avril 2017.

Les travaux d'aménagement de la phase 1 de l'écoquartier ont été réalisés durant l'année 2016. Une visite de la Ministre de l'Outre-Mer Mme Pau-Langevin le 31 mars 2016 a permis de poser symboliquement la première brique de ce premier écoquartier en Guyane. Cette année a également été marquée par l'organisation de la journée d'échanges sur les démarches innovantes, le 8 septembre à Rémire-Montjoly, en coordination avec l'EPAG. Cette journée a rassemblé une centaine de personnes qui ont pu échanger autour de projets locaux. A suivi, le 9 septembre, une journée de formation à la démarche écoquartiers qui a rassemblé une vingtaine de personnes.



Eco Quartier - VIDAL

Mise en place de l'Opération d'Intérêt National (OIN)

L'année 2016 aura été marquée par la consultation de l'ensemble des Maires concernés et la Collectivité Territoriale de Guyane pour la mise en place de l'Opération d'Intérêt National (OIN) en Guyane afin de répondre aux besoins croissants de logements.

La signature du décret de mise en place de l'OIN en Conseil d'État a été réalisée le 14 décembre 2016 suivi par le décret de mise en place de l'EPFAG (ex-EPAG) permettant la réalisation de l'OIN.

Deux millions d'euros de crédits pour la réalisation d'une première partie des études et d'achat de foncier ont été mis à disposition de l'EPFAG dès la fin de l'année 2016. Le suivi de l'avancement de la réalisation de l'OIN sera assuré par le DEAL en lien étroit avec l'EPFAG et les collectivités.



Auto-construction

Trois expérimentations d'opération d'auto-construction ont été lancées. Deux opérations sur la commune de Saint Laurent du Maroni (une sur le site des Malgaches avec l'EPFAG et une avec la commune via une étude subventionnée par l'ANRU) et une opération sur la commune de Cayenne subventionnée par l'ANRU.

→ Accès à la connaissance :

La gouvernance informationnelle de l'environnement :

Dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Général du Développement Durable sur la connaissance stratégique des territoires, la DEAL a organisé en collaboration avec le CNRS un séminaire sur la gouvernance informationnelle de l'environnement rassemblant une centaine de personnes en septembre. 25 conférences ont été proposées afin d'illustrer la démultiplication des initiatives de mise en partage de données en ligne tout autant en Guyane que dans les autres régions françaises. L'objet de ces journées était de mieux comprendre ce qui a été développé en Guyane par les différentes sphères institutionnelles, associatives ou de la recherche, en le mettant en perspective des expériences antillaises ou de l'hexagone, afin de dégager des pistes d'améliorations. A cette occasion, la Collectivité Territoriale de Guyane et la DEAL ont pu présenter les orientations proposées dans le schéma territorial de l'information géographique pour développer l'offre de référentiels géographiques.

Au delà du partage d'expérience, ces échanges ont mis en évidence le besoin d'animation mais aussi de formation d'une communauté guyanaise très dynamique autour de l'information géographique et environnementale.

LES 8 ET 9 SEPTEMBRE 2016

GÉOSUR
réseaux Faune
GéoMartinique
GOUVERNANCE
Géocatalogue Biodiversité
Géoportail **ENVIRONNEMENT**
Cartographie Interopérabilité
Guyane SIG Métadonnées Flore

INSPIRE DIFFUSION Observatoire
Labex CEBA Développement durable
PRODIGE Recherche Collaboration

INFORMATION GEOGRAPHIQUE
Openstreetmap Carte Qualité
Territoire Faune Guyane
GEOBS Plateforme SIG
planification **GUYANE**
association open data
patrimoine Partage
connaissance GéoGuyane
gestion territoriale
aménagement usages
acteurs locaux Gestion
besoins IDG

**LA GOUVERNANCE
INFORMATIONNELLE
DE L'ENVIRONNEMENT
EN GUYANE**

Journées d'étude organisées à l'hôtel
de la collectivité territoriale de Guyane,
Salle plénière, carrefour de Suzini à Cayenne.

Financiers
Institut des Amériques
CNRS
Ministère de l'Environnement, de l'énergie et du Climat

Logos: République Française, Préfet de la Région Guyane, DEAL Guyane, Collectivité Territoriale de Guyane, ceba, AUDA, Agence spatiale et de cartographie de la Guyane, CNRS, Dis des continuités, PASSAGES.

Contact : DEAL Guyane
Courriel : lefoyer.deal-guyane@developpement-durable.guy.fr
Tél : 05 94 29 80 25

La planification et la gestion des espaces

→ Schéma d'aménagement régional

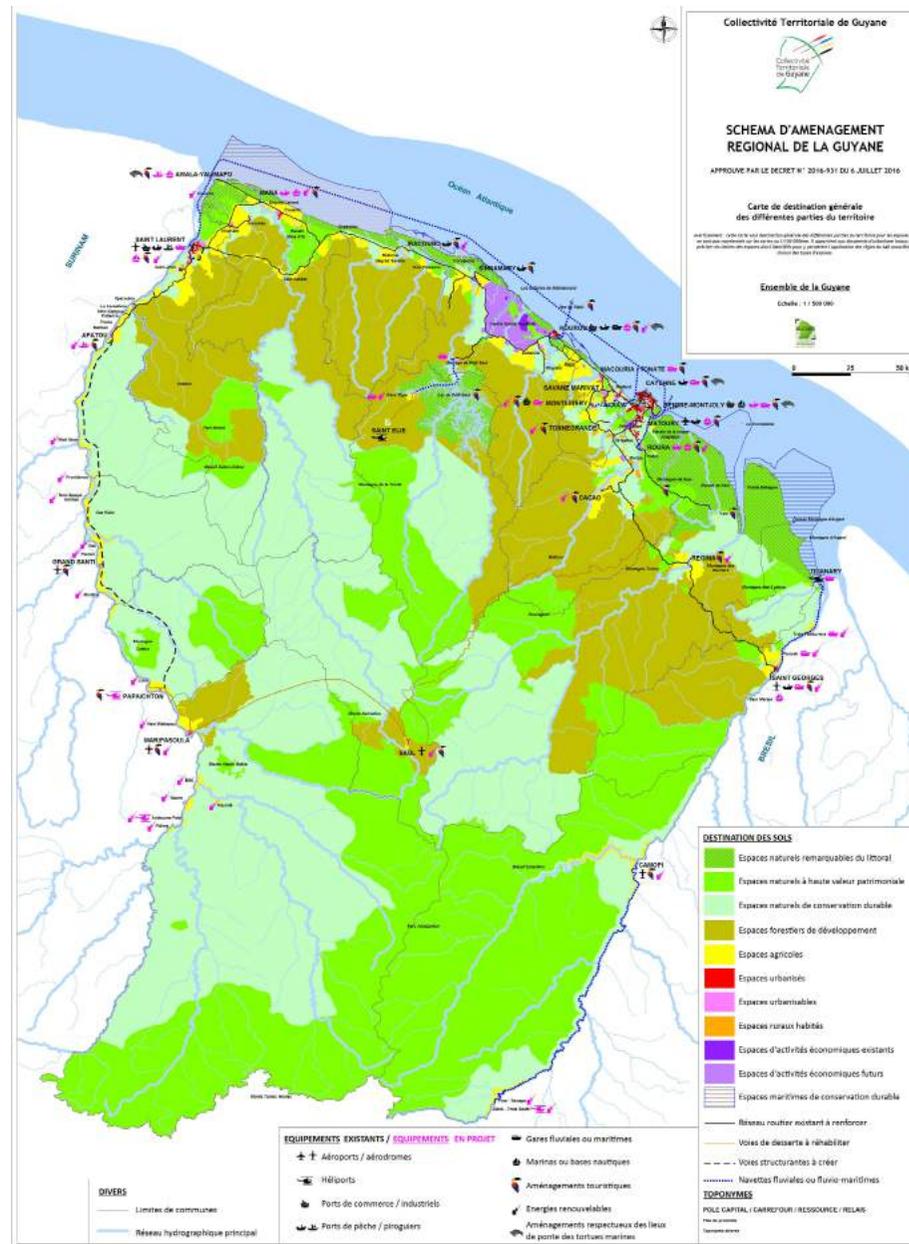
L'État a été associé par le Conseil régional devenu Collectivité territoriale de Guyane à l'élaboration du Schéma d'aménagement régional (SAR) de la Guyane dans le cadre des commissions d'élaboration du SAR (CESAR) depuis sa mise en révision en 2011.

Le SAR détermine notamment la destination générale des différentes parties du territoire de la région, les objectifs et les seuils à atteindre en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie, l'implantation des grands équipements d'infrastructures et de transport, la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières, touristiques et relatives aux énergies renouvelables ainsi que celles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'année 2016, a été celle de la finalisation du dossier. Des réunions de travail en Conseil d'Etat, auxquelles la DEAL a contribué au côté des services centraux représentant le Ministère en charge de l'urbanisme, se sont déroulées pendant le premier semestre.

Le passage en section du Conseil d'Etat en milieu d'année a permis l'approbation par décret en conseil d'Etat du schéma d'aménagement régional de la Guyane le 6 juillet 2016 (publié au JORF le 8).

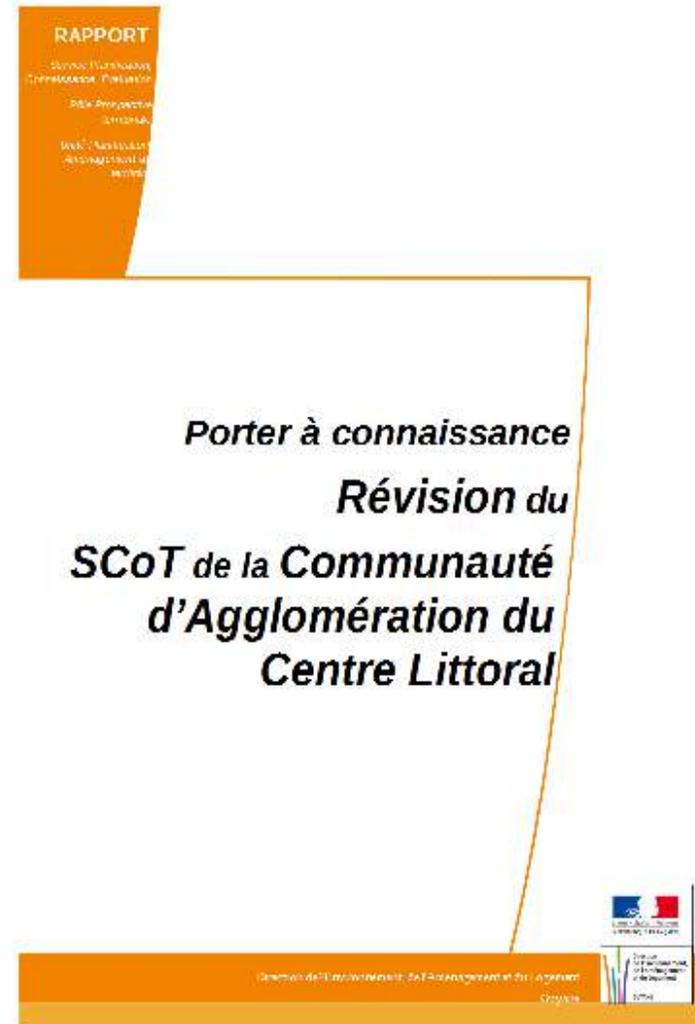
Les suites à donner pour l'Etat seront, outre de contrôler la mise en oeuvre du SAR dans le cadre du respect des règles de compatibilités entre les documents d'urbanisme, d'accompagner la collectivité territoriale de Guyane dans l'élaboration d'un guide de mise en oeuvre (maîtrise d'ouvrage CTG) et de participer à l'évaluation obligatoire de ce document stratégique.



→ Schéma de Cohérence Territoriale de la CACL

Le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) est un outil de planification stratégique, porté à l'échelle d'une intercommunalité. L'État, à travers la DEAL, est associé à l'élaboration des documents de planification supra-communaux.

La CACL a prescrit la révision du ScoT en 2014 et le bureau d'études a été recruté en 2016. Fin 2016, l'Etat a transmis à la CACL le porter à connaissance (PAC) du ScoT. Le PAC a pour objectif de mettre à disposition d'une collectivité le cadre réglementaire et législatif à respecter dans le cadre de son document de planification ainsi que les éléments de connaissance de son territoire (projets en cours, servitudes, etc.). La DEAL collecte les contributions des différents services, rédige et transmet le porter à connaissance.



→ Suivi des actions de l'agence d'urbanisme de la Guyane

Les actions des agences d'urbanisme sont prévues par l'article L132-6 du code de l'urbanisme. Elles ont des vocations multiples : suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale, participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés...

L'ensemble des actions de l'agence de Guyane sont recensées annuellement dans un programme partenarial partagé par tous ses membres. Certaines actions intéressent particulièrement l'État et sont prévues dans une convention dédiée État-AUDeG. Des réunions partenariales État-AUDeG réunissant l'agence et ses administrateurs étatiques, ont été initiées afin de suivre et d'orienter ces actions.

Par ailleurs, lors du dernier conseil d'administration du 10 novembre 2016, les membres du bureau ont été réélus. La présidence a été confiée à Jocelyn Ho Tin Hoé, élu de la CTG. La DEAL est devenu secrétaire de l'AUDEG, intégrant ainsi le bureau de l'agence. Le bureau pourra être un lieu privilégié d'échanges entre l'Etat et les collectivités membres du bureau.



→ Procédure et doctrine en matière de gestion du foncier

Dans un souci de clarification des procédures liées à l'attribution des terrains du domaine privé de l'Etat, la DEAL à travers son service PCE accompagné des services métiers milieux naturels et urbanisme a participé à des groupes de travail inter-services visant à faire des propositions de procédures et doctrine visant à fluidifier tout en garantissant (Préfecture, DAAF, DFIP, ONF) la transparence et l'intérêt général, les procédures d'attribution foncière réalisées sous l'égide de la préfecture. Les suites à donner à ces propositions devront être tranchées en 2017.

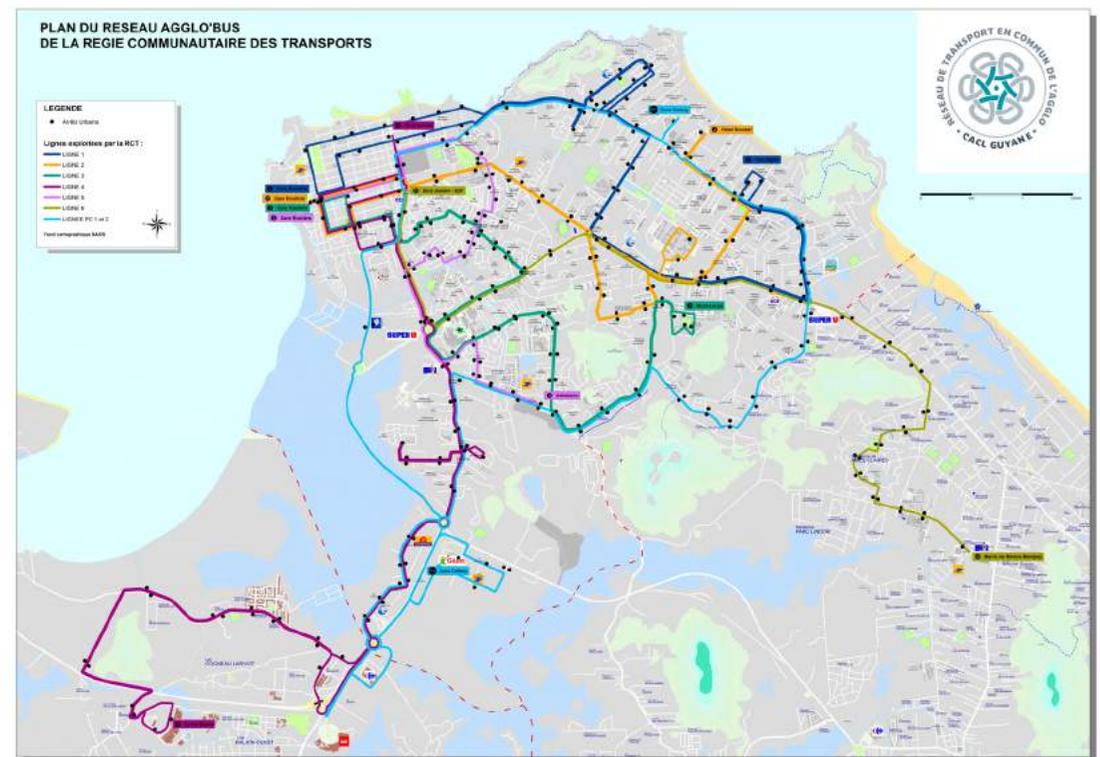
→ Animation de la politique des transports et déplacements

La DEAL assure l'animation de la politique des transports et déplacements sur le territoire. Elle est chargée de relayer localement les politiques publiques ministérielles visant à développer les déplacements alternatifs à la voiture particulière. Elle accompagne et soutient les collectivités dans leurs démarches ou réflexions portant sur l'amélioration de la mobilité de leurs administrés.

À ce titre, elle assure un suivi du plan de déplacements urbains (PDU) de la CACL, le premier sur le département, dont les études ont débuté en 2015 et qui devrait être approuvé en fin d'année 2017. Le PDU, qui porte sur une durée de 10 ans, vise à l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement sur tout le territoire de la CACL. Tous les modes de transports sont concernés (terrestre, aérien, fluvial et maritime). L'ambition de tout PDU est d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants et la protection de leur environnement et de leur santé. A ce titre, il doit porter des objectifs de réduction de la pollution et de l'empreinte carbone du secteur des transports. Il a ainsi pour vocation de favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture particulière : les transports publics, les deux roues, la marche ou le covoiturage.

La DEAL est aussi impliquée dans le suivi du projet des deux lignes de transport en commun en site propre (TCSP) porté par la CACL et dont les études ont été relancées en 2016, notamment en ce qui concerne les acquisitions foncières et les études complémentaires du tracé. Elle porte un regard attentif à la convention financière relative à la subvention de la part Etat octroyée suite à un appel à projet national.

Ce réseau de bus deviendra l'armature qui structurera autour d'elle tout le réseau de bus de la CACL. Il sera accompagné de parc-relais et de pôles d'échanges multimodaux. Grâce à l'utilisation de voies qui lui seront entièrement dédiées, il offrira à la population un service de qualité tant en termes de régularité, de fréquence et de rapidité que de confort.



Faisant suite à la volonté de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni de répondre aux difficultés de déplacement de ses habitants, la DEAL a confié au CEREMA en fin d'année 2016 une réflexion sur la question des mobilités dans l'Ouest Guyanais. L'objectif à terme est de proposer à la commune la mise en place d'un système de transport en commun innovant pouvant apporter à la population un service adapté et de qualité. Cette étude sera finalisée courant 2017.



La DEAL assure le pilotage de l'Observatoire régional des transports (ORT). L'objectif de l'observatoire est l'analyse économique de l'ensemble des activités relevant du domaine des transports de voyageurs et de marchandises, tous modes confondus. Il gère également la diffusion de l'information à caractère économique concernant ce secteur d'activité afin d'éclairer les choix des décideurs publics et des entreprises privées. En sommeil depuis 2012, la réactivation de l'ORT a été lancée en août 2015 sur un mode de gouvernance simplifiée. La DEAL en est l'unique porteur. Des réflexions seront menées ultérieurement en vue de son élargissement à des acteurs incontournables du transport (CTG, CACL et CCIG notamment).

La DEAL, soucieuse du développement des modes dits doux ou actifs, a commandé au CEREMA une étude qui visait à faire un diagnostic général puis à dégager les enjeux de la pratique du vélo en Guyane, notamment dans les 3 agglomérations principales que sont l'île de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. Cette étude a apporté de la connaissance à un secteur très peu connu voire quelque peu délaissé par les pouvoirs public et a abouti à la confirmation que la pratique du vélo est très importante en Guyane, notamment au sein de la population scolaire.

Les principaux enjeux dégagés concernent par exemple la sensibilisation des collectivités à la question des modes actifs, la sécurité routière des cyclistes, l'éducation au vélo dans les écoles, la cohérence des parcours ou l'amélioration de l'état du linéaire cyclable. L'étude a enfin établi une série d'indicateurs de suivi touchant tant au contexte général guyanais qu'aux usages ou aux infrastructures, et ayant pour but d'objectiver la connaissance dans le temps et d'aider ainsi à la prise de décision des pouvoirs publics.

GéoGuyane :

La DEAL contribue à maintenir et consolider l'offre de services et de données sur Géo-Guyane, la plateforme mutualisée pour le partage de données géographiques en Guyane.

Une cartographie inter-actives sur les risques majeurs a été réalisée pour faciliter l'accès à ces informations au public. La carte a été présentée au public par le service REMD lors de la journée de la sécurité en octobre.

La DEAL propose désormais près de 200 séries de données accessibles sur GéoGuyane ainsi que 3 géoservices, cartes inter-actives : les risques majeurs, le minier et le SDOM, les espaces naturels protégés. Plus d'une centaine de cartes sont également téléchargeables.



The screenshot shows the homepage of the GéoGuyane portal. At the top, there is a navigation bar with 'Actualités', 'Présentation', 'Géoservices', and 'Ressources'. Below this are three main sections: 'Navigateur cartographique', 'Cartothèque', and 'Catalogue de données'. The 'Actualités' section features two news items: 'Mise en ligne de la carte dynamique des risques majeurs' and 'Mise en ligne de la carte dynamique des zones de chasse réglementées'. A 'SDOM, éléments de cartographie' section is also visible.

This screenshot displays an interactive map titled 'Les risques majeurs en Guyane'. The map shows various risk zones across the region, including Cayenne, Matoury, and Roura. A legend on the left side of the map lists categories such as 'Zones réglementaires', 'Inondations', 'Liboral', 'Mouvement de terrain', and 'Risques Technologiques'. The map interface includes standard GIS controls like zoom, pan, and a search bar.

L'offre de données

Un MNT LiDAR pour réviser le PPRi de Kourou :

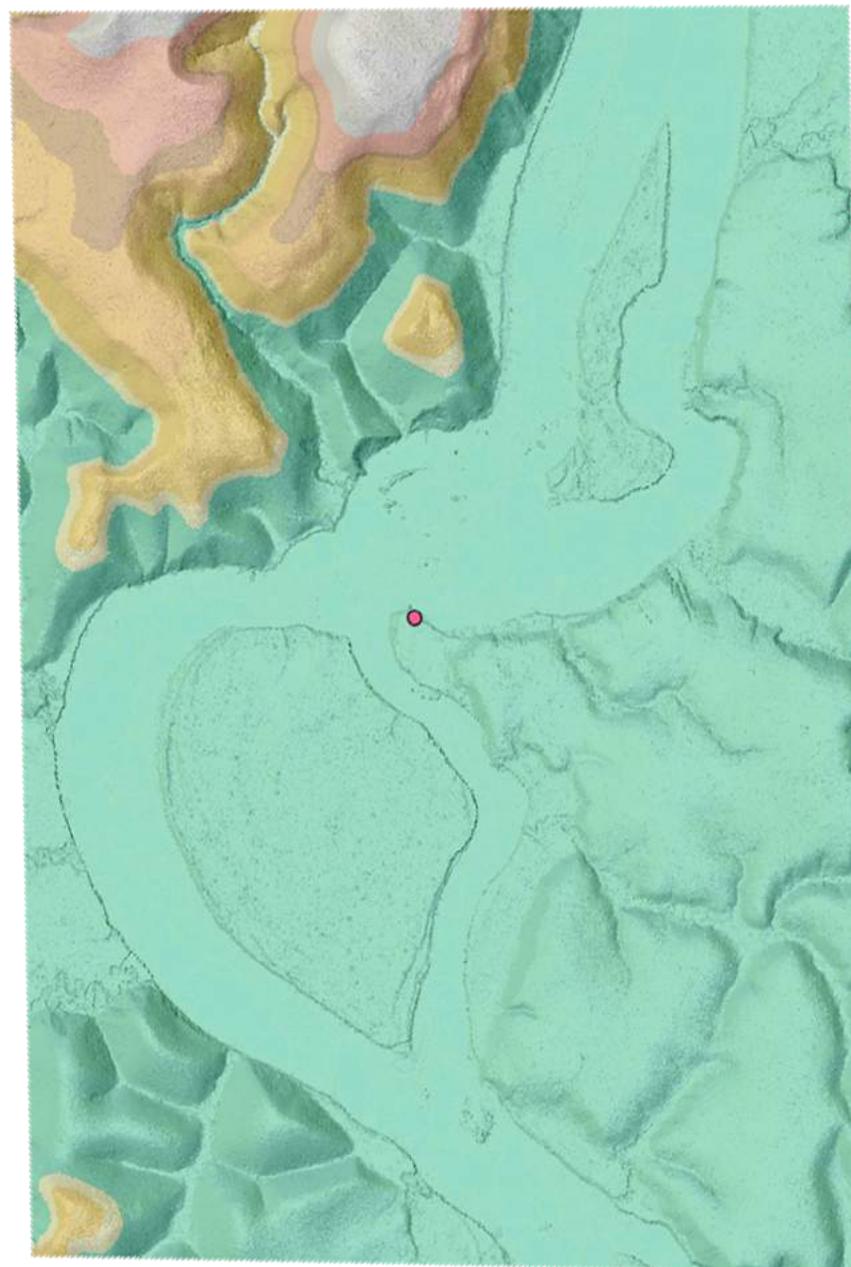
Une première campagne d'acquisition de données topographiques par laser aéroporté (LiDAR) a été en janvier en période de basses eaux sur la commune de Kourou. Plus de 300 km² sur les zones à risques inondations entre Kourou et Macouria, ainsi que sur la façade maritime. Ces données permettront de réviser le PPR inondation de Kourou.

L'IGN a apporté son expertise à la DEAL pour le suivi de cette prestation, en contrepartie de quoi les données seront intégrées dans le Référentiel Guyanais à Grand Échelle.

Des levés LiDAR pour la CVH :

Une seconde campagne LiDAR a été réalisée en saison sèche pour couvrir l'ensemble des stations limnimétrique gérée par la Cellule de Veille Hydro-météorologique (CVH). 13 stations réparties sur la Guyane, principalement en sites isolés, ont été couvertes, ce qui représente une surface totale d'une centaine de km².

Ces données permettront de réaliser au droit des stations des modélisations précises des profils des cours d'eau pour améliorer la mesure des débits.

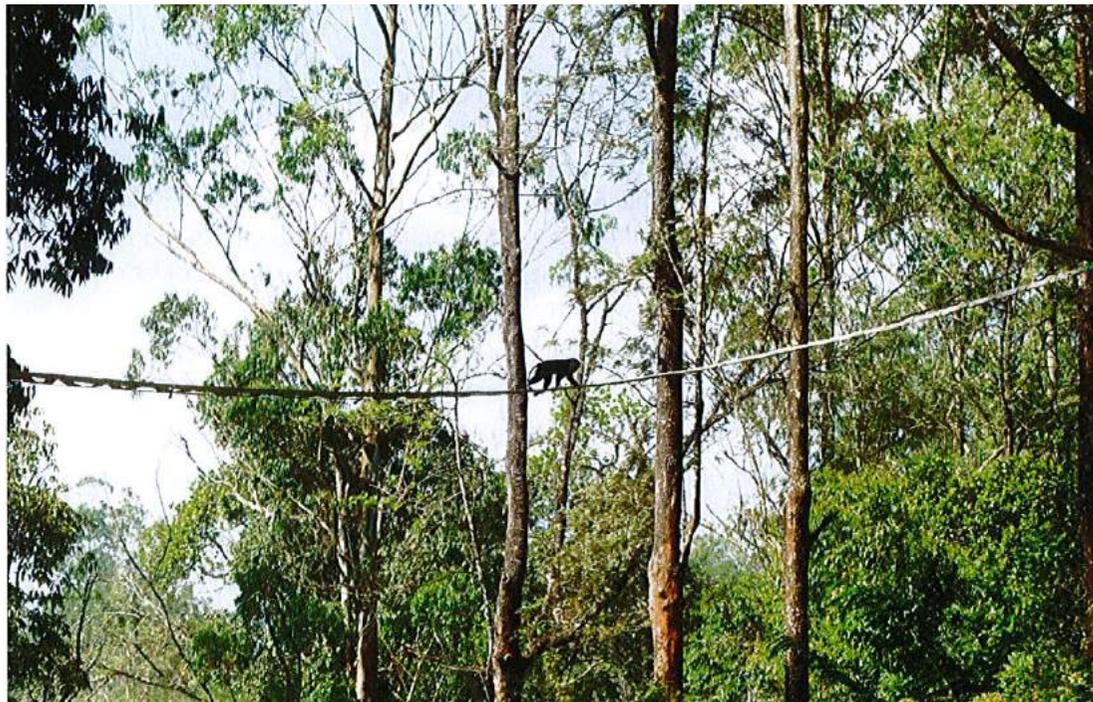


RN2 – Corridors écologiques

La route nationale 2 relie Cayenne à Saint Georges de l'Oyapock. La liaison routière de la RN2 Régina / Saint-Georges a été construite par étapes et conçue à l'origine comme une simple piste. Dans ce cadre, 11 « couloirs écologiques » ont été aménagés sur cette section d'environ 80 km.

Ces couloirs sont des zones d'environ 250m où la déforestation a été réduite pour maintenir la continuité de la canopée pour permettre le transit de la faune de part et d'autre de la chaussée et la préserver ainsi de la perturbation due à l'effet de coupure créé par la route. Le dispositif est constitué d'une passerelle en corde marine fixée entre deux arbres, créant un lien avec la canopée des deux côtés de la route.

Le suivi du dispositif mis en place ayant démontré son efficacité, il a donc été décidé de poursuivre l'équipement des couloirs écologiques. En 2017, 7 « ponts de singes » supplémentaires seront installés au droit de ces couloirs écologiques les canopées ne sont pas jointives.



Préservation de l'environnement

Biodiversité

→ *Réserves naturelles et arrêtés de protection de biotope*

Un budget important (1,39 M€) est consacré par la DEAL à la gestion des 6 réserves naturelles nationales présentes en Guyane, qui restent très actives en matière de développement de la connaissance sur les écosystèmes.

Une attention particulière est portée à la gestion de **la réserve naturelle de Kaw-Roura**. La DEAL s'est engagée sur un cofinancement de 200 k€ pour les futurs travaux d'aménagement du débarcadère, qui seront portés par le Parc Naturel Régional de Guyane, au bout de la RD6. Elle a par ailleurs fait réaliser une étude d'impact pour un important programme pluriannuel de travaux d'entretien fluvial sur la rivière de Kaw et le canal Roy.

L'arrêté de protection de Biotope (APB) du **mont grand Matoury, du Lac des Américains et de la plaine de la Crique Bernard** a été abrogé le 06 janvier 2016 car cet outil de protection relictuel ne correspondait plus aux enjeux prioritaires de conservation de la nature dans ce secteur 21 ans après sa mise en place. Une réflexion est en cours pour établir un périmètre de protection et la création de la RNN de réserve naturelle sur les secteurs à enjeux.

La réserve naturelle de la Trinité a fêté ses 20 ans. À cette occasion, le gestionnaire a organisé une visite du site en novembre, pour les personnels de la CTG, les élus de Mana et de Saint-Elie, RNF, la DEAL et l'ONE.



Savanes Sarcelles et littoral de la réserve naturelle de l'Amana © Johan Chevalier

→ Stratégie en matière de biodiversité

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) s'est réuni 1 fois. Il s'est prononcé sur 22 demandes de dérogations concernant des espèces protégées, 17 demandes de dérogations dans des espaces protégés, a analysé la prise en compte de l'environnement concernant plusieurs projets : le programme d'entretien pluriannuel de la rivière de Kaw et du canal Roy et le projet de lotissement au Domaine des Roches Rouges à Macouria.

Il a par ailleurs validé le travail de reconnaissance et de hiérarchisation des espèces végétales exotiques envahissantes conduit par la Sépanguy. Il a également accompagné et conduit un certain nombre de réflexions, notamment sur les listes rouges régionales ainsi que sur les trois guides en cours d'élaboration, sur la séquence « Éviter, Réduire, Compenser », sur la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme et sur la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement urbains.

La DEAL participe à la réflexion concernant la déclinaison locale de l'Agence Française pour la Biodiversité prévue par la loi sur la reconquête de la Biodiversité, de la nature et des paysages. Elle soutient, aux côtés des élus régionaux et des parlementaires, l'idée que l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG), dont la création est envisagée localement, puisse constituer sur notre territoire une agence régionale de la biodiversité.

Une étude concernant « la mortalité de la faune » sur le réseau routier, conduite par l'association Kwata et financée par la DEAL, est aujourd'hui terminée : après avoir collecté pendant 2 ans des données de présence de faune sauvage avec le concours des agents de la DEAL impliqués dans l'entretien des routes nationales, les principaux lieux de passage et types d'ouvrages de franchissement à privilégier ont pu être déterminés.

La réflexion sur les diverses démarches à envisager pour limiter les collisions avec la faune sauvage est donc bien entamée et sera utile lors du prochain doublement de la RN1 entre Cayenne et la route de la Carapa.

Un important travail de concertation a été conduit durant toute l'année, pour étudier la faisabilité de la création de Zones de Droits d'Usages Collectifs (ZDUC) au profit de communautés amérindiennes kalin'a d'Iracoubo. Pilotée par la DEAL, coordonnée techniquement par le GRAINE, avec le concours de l'ONF et du CNRS, cette démarche s'est appuyée sur des réunions publiques, des ateliers et des enquêtes dans les différents villages concernés ainsi qu'une étroite collaboration avec la mairie. Le but de cette étude est de permettre aux communautés de Bellevue et d'Organabo de redéfinir collectivement des périmètres de ZDUC et de concessions collectives qui devraient faire l'objet en 2017 d'une demande argumentée auprès de France Domaine.



Atelier participatif « dessine ta ZDUC » (village Bellevue, Iracoubo) © GRAINE Guyane

→ Prise en compte des milieux naturels dans les projets, plans et programmes

La rédaction de plusieurs guides a été lancée en 2016 :

- un « guide de prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement urbain » pour la promotion de bonnes pratiques au stade réalisation/travaux,
- un « référentiel guyanais sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation » devant constituer un outil pour mieux gérer les impacts des projets dans le contexte particulier de la Guyane.



Déforestation ROURA

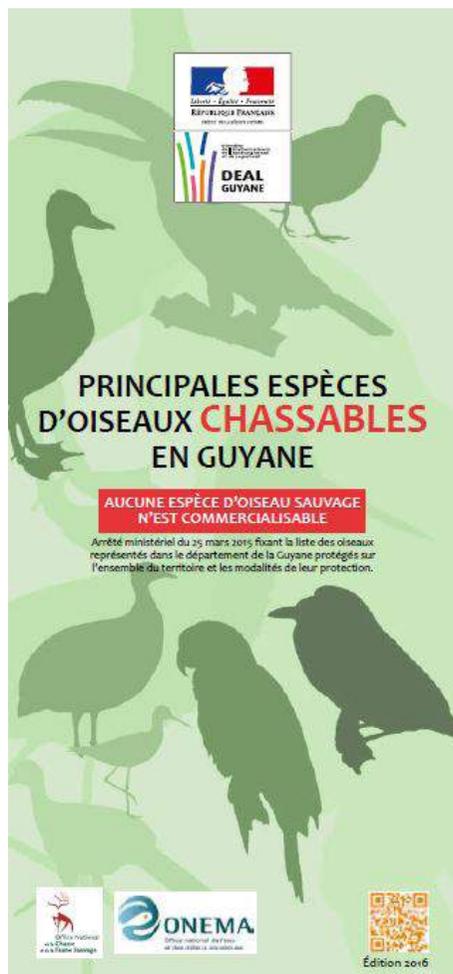
Après une dernière phase de concertation menée avec la profession minière sur le dernier trimestre, 2016 a vu l'aboutissement des travaux sur le contenu-type de la « notice d'impact renforcée » prévue par le schéma minier pour les AEX - autorisations d'exploitation de mines – lorsqu'elles sont situées dans des secteurs à enjeux environnementaux marqués. La mise en application de cette procédure prenant davantage en compte les milieux naturels terrestres et aquatiques est prévue au 1er janvier 2017.

Par ailleurs, l'année 2016 a encore été marquée par une très importante production d'avis relatifs aux attributions foncières agricoles et aux titres miniers, en augmentation constante, et davantage d'avis relatifs aux permis de construire et documents de planification communaux.

→ *Faune et Flore*

Suite à l'arrêté ministériel actualisant la liste des oiseaux protégés de Guyane du 25 mars 2015, plusieurs supports de communication ont été élaborés pour faire connaître cette nouvelle réglementation :

- Un poster sur les oiseaux protégés de Guyane.
- Un dépliant sur les espèces d'oiseaux chassables et trois affiches



La démarche d'élaboration des listes rouges des espèces menacées de Guyane lancée en 2015 par la DEAL Guyane a abouti en 2016 à la tenue d'ateliers de travail avec l'UICN France (Union internationale pour la conservation de la nature) et le MNHN (Muséum national d'histoire naturelle) pour la pré-validation des travaux réalisés par les experts sur les oiseaux, les mammifères, les reptiles et les amphibiens. La publication des listes rouges de Guyane devrait intervenir mi 2017.

1/3 PRINCIPALES ESPÈCES D'OISEAUX CHASSABLES EN GUYANE
 *AUCUNE ESPÈCE D'OISEAU S'AVANTAGE PEUT COMMERCIALISABLE

2/3 PRINCIPALES ESPÈCES D'OISEAUX CHASSABLES EN GUYANE
 *AUCUNE ESPÈCE D'OISEAU S'AVANTAGE PEUT COMMERCIALISABLE

3/3 PRINCIPALES ESPÈCES D'OISEAUX CHASSABLES EN GUYANE
 *AUCUNE ESPÈCE D'OISEAU S'AVANTAGE PEUT COMMERCIALISABLE

→ *Milieu marin*

Afin de faire découvrir le milieu marin guyanais, un **livret d'activités sur la mer en Guyane** avait été réalisé en 2011 à destination des enfants. Ce livret, qui rassemble des activités ludiques sur les espèces et les habitats marins de Guyane ainsi que sur les principales activités pratiquées, a fait l'objet d'une réédition actualisée en 2016, intégrant des pages spécifiques dédiées aux espèces emblématiques de Guyane telles que les tortues marines ou le dauphin de Guyane appelé également sotalie.



Depuis 2014, le GEPOG et la Réserve Naturelle de l'Île du Grand-Connétable ont débuté un suivi de la population de sotalies par méthode acoustique et par photo-identification au sein de la réserve et au niveau du littoral de Cayenne. En juillet 2016, le WWF-Guyane et le GEPOG ont lancé le projet COAST (Connaissance, Observation et Animation en faveur du SoTalie) afin d'améliorer les connaissances sur le Dauphin de Guyane, mais aussi développer la communication et les actions de sensibilisation auprès du grand public. La DEAL Guyane soutient ce projet à hauteur de 105 k€ sur 3 ans.

Suite à la synthèse bibliographique de l'impact des activités de prospection pétrolière sur les mammifères marins en Guyane réalisée en 2014, un Guide de bonnes pratiques pour limiter l'impact de l'exploration sismique sur les cétacés en Guyane, à destination principalement des opérateurs pétroliers, a été élaboré en 2016 après concertation des différents acteurs concernés et la société civile.

Dans le cadre du Plan national d'actions en faveur des tortues marines, la première « **Journée de la Tortue Marine** » a été organisée afin de faire découvrir les acteurs et les actions réalisées par les différents acteurs et partenaires du Réseau Tortues Marine Guyane pour la préservation et la valorisation des tortues marines en Guyane. Cette journée de rencontres qui s'est tenue le 30 avril 2016 était également l'occasion d'annoncer l'ouverture de la saison de ponte 2016.

Journée
de la
tortue marine

Ouvert à tous
30 AVRIL 2016 - 11H À 18H
FAMILY PLAZA

RENCONTRES
DÉCOUVERTES
ARTISANATS

En partenariat avec le Family Plaza

www.tortuesmarinesguyane.com [tortuesmarinesguyane](https://www.facebook.com/tortuesmarinesguyane)

→ Parc amazonien de Guyane

Membre de son conseil d'administration, la DEAL est un partenaire privilégié du Parc amazonien de Guyane. La DEAL et le PAG conduisent des opérations partenariales sur de nombreux sujets, notamment concernant la pêche et la connaissance des milieux aquatiques.

En 2016, la DEAL a également engagé 226 k€ pour soutenir diverses actions prévues par la charte du Parc amazonien, notamment sur les communes de Maripasoula (ex : création du sentier des cascades de Gobaya Soula) et Camopi (reconstruction du pont de Yawapa).

→ Parc naturel régional

La CTG ayant délibéré pour que la charte du Parc Naturel Régional de Guyane soit révisée par anticipation, un marché a été lancé pour l'élaboration d'un nouveau document, en mettant en avant le souci de cohérence entre documents de planification et la nécessité d'une concertation approfondie sur l'ensemble du territoire du PNR. Après avoir apporté son appui au PNRG en 2015 pour l'établissement du cahier des charges, la DEAL a, en 2016, participé à la commission d'appel d'offres.

La DEAL contribue chaque année au fonctionnement du PNRG. En 2016, cette subvention s'élève à 120 k€.



La gestion des déchets

Les installations de stockage de déchets non dangereux

La gestion des déchets est une problématique importante en Guyane du fait de l'isolement géographique et des liaisons souvent difficiles entre le littoral et l'arrière-pays. Compte tenu de l'insuffisance de filières de traitement et des prévisions de croissance démographique, la quasi-totalité des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) autorisées en Guyane arrivent à saturation. En conséquence, des travaux d'extension ont été réalisés pour l'ISDND de Saint-Laurent du Maroni, de même que pour Cayenne dans l'attente de la mise en service d'un nouveau site, la collecte et le traitement des huiles usagées et des véhicules hors d'usages (VHU) restent problématiques en Guyane. En effet, les études lancées par la CACL en 2016 pour rechercher un nouvel emplacement se poursuivront en 2017.

La DEAL est associée au Plan d'Urgence Déchets Maroni qui vise à accompagner la CCOG pour la création d'installations de transit et de stockage de déchets dans l'ouest guyanais, notamment sur le fleuve Maroni. Ce territoire enregistre de nombreuses décharges non autorisées. 6 millions d'euros sont mobilisés pour cette opération. Sur le haut Oyapock, une étude a été lancée par l'ADEME avec l'appui de la DEAL et du BRGM pour étudier les solutions en sites isolés de stockages «pilotes». En cas de résultats positifs, ces Eco-carbets pourront obtenir un statut spécifique qui permettra à l'ensemble des sites isolés faiblement peuplés d'en bénéficier.

Suivi des filières de recyclage

Depuis 2016, le déploiement des filières dites «à Responsabilité Elargie des Producteurs» ou REP incombent progressivement, techniquement ou financièrement aux entreprises qui fabriquent des produits qui généreront des déchets. Ces producteurs cotisent par le biais d'éco-organismes agréés au niveau national qui ont pour mission de participer aux filières de recyclage de matériaux. Cependant, le déploiement de ces filières dans les DROM COM est moins rapide que dans l'hexagone à la DEAL, un chargé de mission déchets assure un lien entre les différents acteurs et accompagne les porteurs de projets locaux pour mieux orienter leurs démarches.

2016 aura été l'année du lancement de la collecte sélective sur les territoires de la CCDS et de la CCOG.



→ Informations sur la nature et les paysages

La mise en œuvre du SINP – système d'information sur la nature et les paysages – s'est poursuivie avec, début 2016, l'actualisation de la charte d'adhésion. Un ralentissement est cependant à noter quant à l'intégration de nouvelles données (ZNIEFF, données oiseaux du GEPOG, données du MNHN, données chauves-souris). Le comité régional de suivi du SINP n'a pas été réuni en 2016. un nouveau souffle arrivera en 2017 avec de nouveaux chargés de mission SINP au Ministère de l'environnement et au Muséum de Paris.

→ Liens pour informations complémentaires :
Métadonnées : <http://inventaire.naturefrance.fr/>

Avancée du projet et SINP en général : www.naturefrance.fr/structure-sinp/sinp-guyane

La DEAL alimente par ailleurs le système d'information sur le développement durable, qui rassemble les documents de référence sur l'environnement, téléchargeables par le grand public :
www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRGUYA/accueil-guyane.aspx



SINP
Système d'Information
sur la Nature et le Paysage

Sites et paysages

→ *Paysages, publicité*

Afin de mettre en place l'observatoire photographique des paysages de Guyane, une première campagne photographique couvrant l'ensemble du département s'est poursuivie en 2016. Ce dispositif, destiné à suivre l'évolution des paysages et à sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux paysagers, comportera 320 photos.



Canal Laussat - Cayenne, le 7 Juin 1923

La DEAL suit la mise en place d'un plan de paysage par la communauté d'agglomération du centre littoral (CACL), lauréate d'un appel à projets lancé par le ministère. 2016 a été marqué par un travail de concertation permettant de finaliser le volet diagnostic.

54 déclarations au titre de l'affichage publicitaire ont été instruites, ainsi que 3 demandes d'autorisation pour des panneaux lumineux et enseignes.

Par ailleurs, la DEAL suit l'élaboration de règlements locaux de publicité (RLP) par la commune de Cayenne et par la commune de Rémire-Montjoly, visant à mieux encadrer l'affichage publicitaire, et propose son appui aux services techniques de la municipalité.

→ *Sites inscrits, sites classés*

Après plusieurs années d'étude et de concertation, le site de l'Habitation Vidal-Mondélice, sur la commune de Rémire-Montjoly, a été classé par décret du 27 avril 2016. Ce site périurbain, dont la majeure partie est propriété du conservatoire du littoral, est le deuxième site classé de Guyane. Ce classement permet de reconnaître le caractère pittoresque de cette formation naturelle boisée ceinturée par une vaste zone humide et témoigne par ailleurs d'événements historiques ayant profondément marqué l'histoire de la Guyane, comme l'atteste la présence d'occupations amérindienne et coloniale.

L'élaboration du dossier de classement du Bagne des Annamites, sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande, se poursuit. Par ailleurs, une étude de délimitation d'un éventuel site classé des monts boisés de Cayenne a été lancée, dans le prolongement de la démarche en cours de mise en place par la commune d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine.



Site VIDAL

Eau et milieux aquatiques

→ Gouvernance dans le domaine de l'eau

Le Comité de bassin, dont la DEAL assure le secrétariat, a célébré en 2016 ses vingt ans d'existence. En partenariat avec l'Office de l'Eau qui fêtait ses dix ans, plusieurs actions de communication sur le thème de l'eau, co-labellisées, ont été organisées tout au long de l'année : des sorties nature et animations pédagogiques dans le cadre de la journée mondiale de l'eau en mars, un concours photo de mai à juin, des animations grand public, café scientifique et colloque, visites d'ouvrages et sorties nature dans le cadre de la semaine du développement durable en juin, des animations itinérantes à destination du public et des scolaires ainsi que, dans le cadre de la fête de la science, une journée grand public qui a reçu la visite de la secrétaire d'État à la Biodiversité Barbara POMPILI, un séminaire de partage d'expérience des organismes de bassin des DOM organisé par l'Office de l'Eau ainsi qu'une soirée de clôture de l'année en partenariat avec le lycée Melkior Garré.



Soirée de clôture des anniversaires Comité de bassin – Office de l'eau au lycée Melkior Garré (Ronan Liétar, 15 décembre 2016)



B. POMPILI - jardin botanique / fête de la science

En 2016, le Comité de bassin s'est réuni 4 fois en séance plénière.

Le Président du Comité de bassin Patrick LECANTE a représenté la Guyane, en juin, à la 10ème assemblée générale du Réseau des Organismes de bassin qui s'est tenue au Mexique. Il a par ailleurs été nommé au sein du Conseil d'administration de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Le bilan de la coopération entre la DEAL et l'Office de l'Eau, formalisée par la signature d'une convention de partenariat en novembre 2015 et déclinée en 2016 au travers d'un programme de travail, est positif. Cette collaboration sera reconduite en 2017.

→ Suivi de la qualité des masses d'eau

Comme chaque année, la DEAL a suivi la réalisation des campagnes de surveillance de la qualité des masses d'eaux (superficielles continentales, souterraines et littorales) sous maîtrise d'ouvrage de l'Office de l'eau dans le cadre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

La définition du programme de surveillance des masses d'eau pour le nouveau cycle SDAGE/DCE et la parution de l'Arrêté de bassin correspondant en date du 24 juin 2016 est l'une des avancées majeures de cette année.

Un important travail a été nécessaire en 2016 pour mener à bien le rapportage européen de la directive cadre sur l'eau (DCE). Ce rapportage est une étape clé du cycle de gestion puisqu'il permet de rendre compte de l'état des masses d'eaux vis-à-vis des objectifs fixés par la DCE et des moyens que les acteurs du bassin se donnent pour les atteindre. Ce travail a été accompli en partenariat avec l'Office de l'Eau.

Le réseau des différents acteurs guyanais produisant des données sur la turbidité des cours d'eau est animé par la DEAL, qui diffuse une lettre d'information semestrielle.

Enfin, diverses études suivies par la DEAL et visant à une meilleure connaissance des milieux aquatiques ont été engagées. Elles concernent le développement d'une méthode d'inventaire des communautés de poissons de Guyane par metabarcoding ainsi que l'étude taxonomique sur les invertébrés aquatiques ou la caractérisation de l'impact de la pression orpaillage sur les masses d'eau de surface.



Protocole de prélèvements de poissons et invertébrés dans le cadre de la DCE (filets maillons et surber) @ Stéphanie REY

→ Hydrométrie-hydrologie

La cellule de veille hydrologique de la DEAL est entrée en phase opérationnelle en 2015. En 2016, la production des bulletins de vigilance a été poursuivie :

- publication, 7 jours sur 7, en saison des pluies, d'un bulletin de vigilance concernant les crues sur le Maroni, grâce à la mise en place d'un réseau de prévisionnistes avec un système d'astreinte, ainsi qu'à la fourniture par Météo France des données pluies nécessaires pour faire tourner les modèles

- publication, 5 j sur 7, en saison sèche, d'un bulletin de vigilance concernant les étiages susceptibles d'occasionner une intrusion saline dans les captages d'eau potables sur la Comté, le Kourou et le Maroni ; des seuils de vigilance ont été définis ; la DEAL suit la réalisation par le BRGM d'un outil de prévision des remontées salines

- diffusion en temps réel des données hydrologiques sur le site internet de la DEAL

Ce travail s'appuie sur un réseau de stations hydrométriques, qui, en 2016, compte 15 stations de mesure de débit :

- 7 le long du Maroni et ses affluents (Taluen, Dégrad Roche, Maripasoula, Papaïchton, Grand Santi, Langa Tabiki, Saint Laurent)

- 1 station par fleuve sur la Mana (saut Sabat), le Kourou (Roche Léodate), la Tonnégrande (Carbet ONF), la Comté (saut Bief), l'Aprouague (saut Athanase)

- 3 stations sur le bassin versant Saut Maripa et Alikoto Itou pour l'Oyapock et Saut Chien pour son affluent principal la Camopi.

À ce dispositif s'ajoutent 3 stations de surveillance de la salinité : Saint Laurent, Comté, Kourou. Sur le plan technique, l'analyse du comportement hydrologique du bassin versant du Maroni vis-à-vis de l'aléa inondations, ainsi que les enjeux associés, a été complétée sur la commune de Saint Laurent du Maroni, avec la mise en place d'une échelle d'enjeux vis-à-vis du risque de crue sur ce secteur.

- **L'ensemble des missions confiées à la DEAL a représenté 30 sorties sur le terrain en 2016.**



Cartographie des 15 stations hydrométriques opérationnelles en 2016

→ Police de l'eau

En matière d'instruction, on peut signaler, parmi les dossiers marquants, les autorisations délivrées pour le PAE de dégrad des cannes, le domaine des roches rouges à Macouria et la ZAC concorde à Matoury. Deux autorisations d'urgence ont été délivrées en vue de limiter les inondations du quartier Maya à Matoury. Par ailleurs le dossier relatif au barrage hydroélectrique de Saut Sonnelle à Maripasoula est dans sa phase finale d'instruction tout comme le plan pluriannuel d'entretien des marais de Kaw.

Plusieurs dossiers à enjeux sont en cours d'instruction (dragage des chenaux de navigation sur le Kourou et Mahury, dossiers de lotissements, dossiers d'extension de réseaux d'assainissement, dossiers hydroélectriques).

En ce qui concerne les projets soumis à déclaration, 108 récépissés « loi sur l'eau » ont été émis, dont 64 correspondent à des ARM (autorisations de recherche minière).

En matière d'assainissement, le travail de l'unité police de l'eau va bien au-delà de l'instruction et du contrôle de dossiers. D'une part, elle veille à la bonne remontée des données d'auto-surveillance des stations d'épuration et procède à leur analyse. D'autre part elle copilote, avec l'Office de l'eau, le plan d'assainissement Guyane. Les progrès en matière d'auto-surveillance sont notables en 2016 bien que certaines collectivités soient encore très en retard et non conformes.

En matière de contrôle, la DEAL s'est concentrée sur l'application de la réglementation de la loi sur l'eau dans les projets d'urbanisme et le contrôle de l'assainissement des eaux usées.

Il faut noter la montée en puissance des enjeux liés à la petite hydroélectricité. Outre la poursuite de l'instruction de dossiers d'autorisation pour des centrales hydroélectriques (projet de Saut Sonnelle à Maripasoula (phase finale d'instruction), et projet de Saut Belle Etoile, sur la Mana), la DEAL a été mobilisée, avec le concours de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques sur le récolement de la centrale de Saut Maman Valentin, à Mana.

La police de l'eau a également formulé de nombreux avis, notamment sur sollicitation des communes, sur des autorisations d'urbanisme, essentiellement des permis de construire.

En matière de coordination des polices de l'environnement, la mission inter-services de l'eau et de la nature s'est réunie en formation plénière à 2 reprises. Elle regroupe, sous l'autorité du préfet et du procureur, les services de l'État et les établissements publics en charge des politiques liées à l'eau et à la nature et vise à assurer la coordination de l'action de l'État dans ces domaines, notamment en matière de police. La DEAL en assure le secrétariat. Cela a notamment permis de valider collégalement les priorités pour 2016 en matière de contrôle, pour les différents organismes dotés de mission de police concernant l'eau et la nature.

En vue de la mise en place d'une réglementation adaptée concernant la pêche sur la retenue de Petit Saut, une consultation du public sur un projet d'arrêté a eu lieu au mois d'octobre.

La lutte contre les constructions illicites :

La Guyane est le département français d'outre-mer qui connaît le plus fort taux de croissance annuel : +2,2% par an selon l'INSEE en 2013. L'augmentation régulière de la population ne suit pas la courbe de construction de logements. L'urbanisation spontanée, ou encore la création de zone d'habitat informel apparaît donc comme une alternative au besoin de logements.

Ce phénomène non contrôlé aujourd'hui impacte les zones à enjeux pour les collectivités et l'État (zone d'aménagement, zone naturelle, périmètre OIN...) mais expose également les populations concernées à des risques sanitaires et sécuritaires.

Face à l'organisation des populations en manque de logement, à leur connaissance du territoire et à leur rapidité d'action, l'État a décidé de la mise en place d'une politique volontariste locale destinée à lutter contre le phénomène de grande ampleur des constructions illicites qui touche la Guyane sur l'ensemble de son territoire par l'intermédiaire d'un outil de coordination, le Pôle de Lutte contre les Constructions Illicites (Pôle LCI).

En 2011, selon l'étude menée par l'AUDEG sur 9 communes du littoral guyanais :

- 40% du bâti existant édifié sans autorisation d'urbanisme
- Plus de 30 000 constructions spontanées sur le périmètre d'étude
- Croissance de +5% du phénomène par an (sur la période 2006-2011)

Conséquences du phénomène

Ce phénomène, s'il se poursuit est susceptible de produire des effets négatifs sur les politiques locales, sur les populations impactées et sur la protection du territoire.

Une construction illicite est une construction édifiée sans autorisation d'urbanisme ou non conforme à une autorisation d'urbanisme avec pour conséquence :

- Construction illicite : manque à gagner au niveau des recettes fiscales des communes, surenchérissement de la mise en œuvre des politiques d'aménagement et d'urbanisation des communes.
- Construction illicite en zone à risque : mise en danger des occupants et des voisins.
- Construction illicite en zone insalubre : risques sanitaires pour les occupants.
- Construction illicite en zone naturelle ou agricole : perte économique avec un impact considérable sur l'environnement



Source de Baduel



Zone Collery



Zone Terca

* Mission conjointe : Préfecture / Sécurité civile / Deal Guyane

Objectifs du Pôle LCI

Le Pôle de Lutte contre les Constructions Illicites mis en place par le Préfet le 20 Septembre 2016 a pour objectifs :

- Assurer le pilotage de la stratégie commune de traitement des constructions illicites
- Définir les critères dans la priorisation des actions à mener
- Coordonner l'action de tous les services publics jusqu'à l'exécution des décisions de justice
- Élaborer un fascicule pédagogique à l'attention de la population sur les risques encourus dans le cadre des constructions illicites
- Accompagner dans la recherche de solutions de relogement ou de régularisation et limiter les nouvelles constructions illicites

Les membres du Pôle

Le Pôle présidé par le Préfet est constitué des maires des communes signataires de la convention, de la DEAL qui en assure le secrétariat, de l'ONE, la DRFIP, la DDPAF, l'EPFA de Guyane (anciennement EPAG), EDF, l'ARS, la DAAF, la Gendarmerie et la DDSP.

Les outils du Pôle

→ **Une convention**

Une convention a été finalisée entre l'État et les collectivités et soumis à signature des communes. Au 1er trimestre 2017 (début mars), 3 communes ont signé cette convention qui définit les modalités de travail en commun entre l'État et la collectivité pour la bonne application des règles d'urbanisme, du Code de l'Environnement et du Code Forestier.

→ **Une adresse mail**

Le Pôle est joignable à l'adresse suivante :

pole.lci.guyane@developpement-durable.gouv.fr

→ **Les logiciels de SIG (Système d'Information Géographique)**

L'utilisation de logiciel tel que Q-Gis a permis à partir de tableaux de bord de géolocaliser les PV dressés au titre de la police de l'urbanisme sur l'ensemble du territoire et d'identifier les zones de forte densité d'urbanisation illicite

→ **Logiciel SIJ (Système Information Juridique)**

L'enregistrement et le suivi des étapes de la procédure pénale pour chaque infraction sanctionnée par un PV

→ **Protocole d'accord avec le parquet**

Le pôle est en cours de finalisation d'un protocole d'accord avec le procureur qui définira la politique pénale du parquet.

→ **Mise en place d'un suivi dynamique**

Etablissement d'un périmètre d'observation et de suivi grâce à des survols en hélicoptère, des acquisitions de photos aériennes – satellites ou drones – afin d'identifier les nouvelles zones de défrichement et de constructions

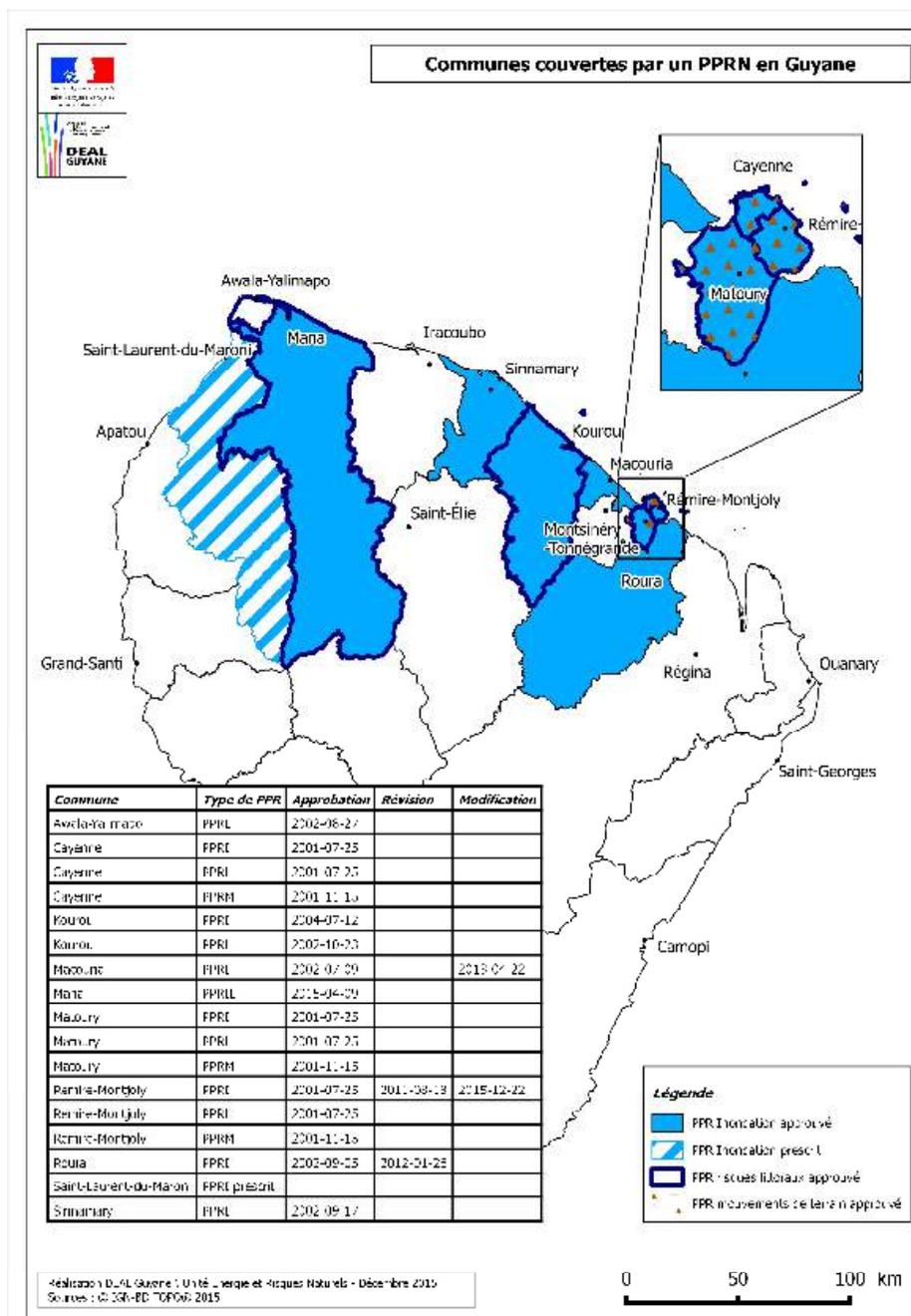
Contrôle et Sécurité

Contre les risques naturels

Les risques naturels majeurs en Guyane sont les risques d'inondation, de mouvement de terrain, d'érosion littorale et de submersion marine. Du fait de son positionnement géographique et de sa très forte urbanisation, la zone la plus sensible est l'Île de Cayenne, qui concentre à elle seule près de la moitié de la population de la région.

En matière de réglementation, des plans de prévention des risques naturels (inondation, littoral, mouvement de terrain) ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration par la DEAL, en concertation avec les acteurs locaux. Ils ont pour objet de délimiter, d'une part, les zones de risque fort dans lesquelles l'urbanisation est interdite et, d'autre part, les zones de risques plus modérés, dans lesquelles les constructions peuvent être autorisées sous conditions. Ils sont consultables à partir du site Internet de la DEAL.

Une cartographie dynamique a été développée en 2016 pour en faciliter la consultation.



Inondation

La DEAL a poursuivi le travail sur la cartographie du territoire à risques importants d'inondation (TRI) de l'Île de Cayenne. Les résultats, issus d'une modélisation hydraulique à partir d'un modèle numérique de terrain à haute résolution, ont été mis en consultation des parties prenantes en fin d'année, pour un arrêt des cartes en janvier 2017.

Ces cartes apportent une nouvelle connaissance du risque d'inondation sur le territoire de l'Île de Cayenne, à prendre en compte dans les projets d'urbanisme.

Toujours sur le territoire de l'Île de Cayenne, une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) a été élaborée. Le travail était piloté par la Communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL) avec l'appui technique de la DEAL. Des ateliers thématiques et des réunions de concertation ont rassemblé une vingtaine de parties prenantes, et ont abouti à la production d'un programme de 99 actions, qui sera arrêté par le Préfet au 1er trimestre 2017, et devra être mis en œuvre sur les 6 ans à venir.

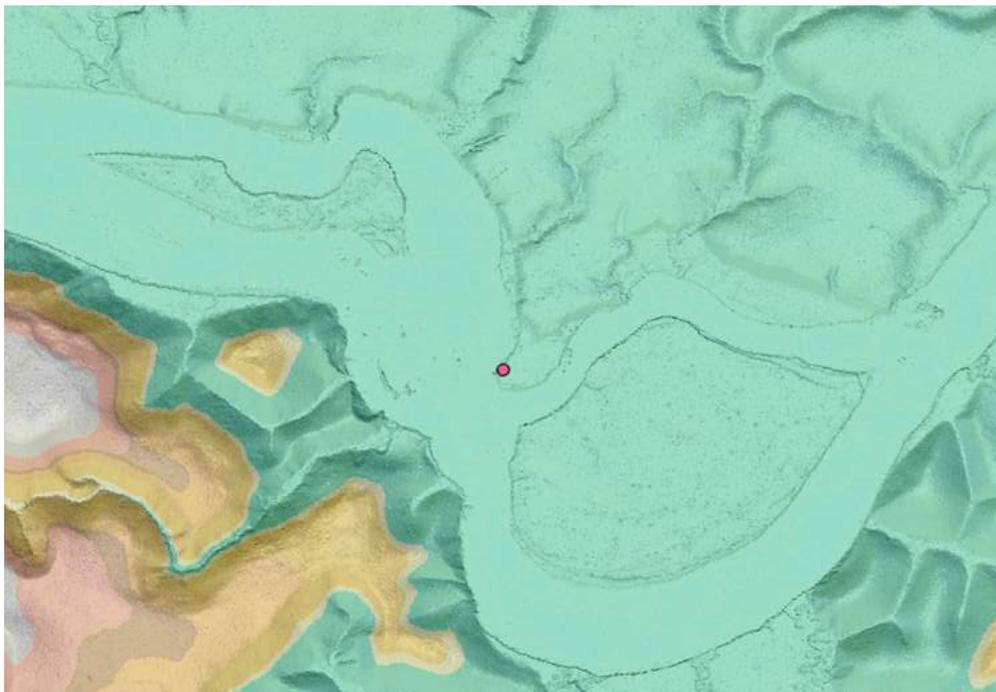
Pour faire suite à ces différents travaux, les études préalables à la révision des plans de prévention des risques inondation et risques littoraux (PPRI et PPRL) de l'Île de Cayenne ont été lancées en fin d'année, en même temps que celles des PPR de Kourou et Macouria.

Dans l'ouest, l'élaboration du PPRI de Saint-Laurent du Maroni se poursuit. Le projet complet de PPR a été proposé à la concertation des parties prenantes en fin d'année.

L'offre de données : Un MNT LiDAR pour réviser le PPRI de Kourou

Une première campagne d'acquisition de données topographiques par laser aéroporté (LiDAR) a été en janvier en période de basses eaux sur la commune de Kourou. Plus de 300 km² sur les zones à risques inondations entre Kourou et Macouria, ainsi que sur la façade maritime. Ces données permettront de réviser le PPR inondation de Kourou.

L'IGN a apporté son expertise à la DEAL pour le suivi de cette prestation, en contrepartie de quoi les données seront intégrées dans le Référentiel Guyanais à Grand Échelle.



Érosion du littoral

Ces dernières années, le littoral de Kourou a été particulièrement marqué par une forte érosion. Pour mettre en œuvre de mesures de protection, temporaires et de long terme. La DEAL accompagne techniquement et financièrement la collectivité pour la mise en œuvre de mesures de protection, temporaires et de long terme.

À Rémire-Montjoly, la procédure pour la mise en place d'un ouvrage de protection de type Stabiplage® se poursuit. L'étude d'impact a été réalisée. Cette opération est financée par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).



Mouvements de terrain

L'année 2016 a été marquée par le rendu de l'étude de stabilité du Mont Baduel, qui a conduit à lancer l'évacuation des habitations érigées sur le flanc sud-est du mont. En effet, située en zone rouge du plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMvt, 2001), cette zone a été confirmée comme étant propice à des mouvements de grande ampleur et de ruptures de talus anthropiques, pouvant intervenir de manière brutale, sans signe avant-coureur.

Aussi le 26 août 2016 le préfet a signé un arrêté cadre de mise en sécurité visant à mettre fin à l'exposition des populations aux risques. Après une mise à l'abri partiel en juin 2016, une première zone (zone 4) a été évacuée de manière définitive en septembre et octobre ; 22 logements ont été démolis. Les évacuations des autres zones sont planifiées en 2017.

L'étude des mécanismes de déclenchement des mouvements de terrain s'est poursuivie sur l'ensemble des monts de l'Île de Cayenne, en vue, à terme, de la révision de la carte des aléas du plan de prévention des risques de mouvements de terrain.



Mont Cabassou : La DEAL demeure particulièrement attentive à ce dossier. L'instrumentation en place sur le mont depuis plus de 10 ans permet d'en faire un laboratoire de suivi des glissements de grande ampleur.



Mont Baduel (Cayenne)

Le contrôle des barrages

La DEAL assure le contrôle de sécurité des barrages. Il consiste à vérifier l'organisation mise en place par le propriétaire ou le concessionnaire, et son aptitude à assurer la surveillance et l'entretien afin de garantir la sûreté de l'ouvrage.

Les aspects contrôlés concernent essentiellement le génie civil, les matériels hydromécaniques et l'instrumentation du barrage. En fonction de la classe de l'ouvrage, déterminée par sa hauteur et le volume d'eau retenue, les contrôles sont effectués tous les un à cinq ans.

Le contrôle concerne les ouvrages existants : le barrage hydroélectrique de Petit-Saut et barrage du Rorota, retenue pour la production d'eau potable. En termes de projets, la procédure pour la construction d'un ouvrage sur le site de Saut Sonnelle à Maripasoula se poursuit ; une enquête publique s'est déroulée en fin d'année.



Barrage de Petit-Saut

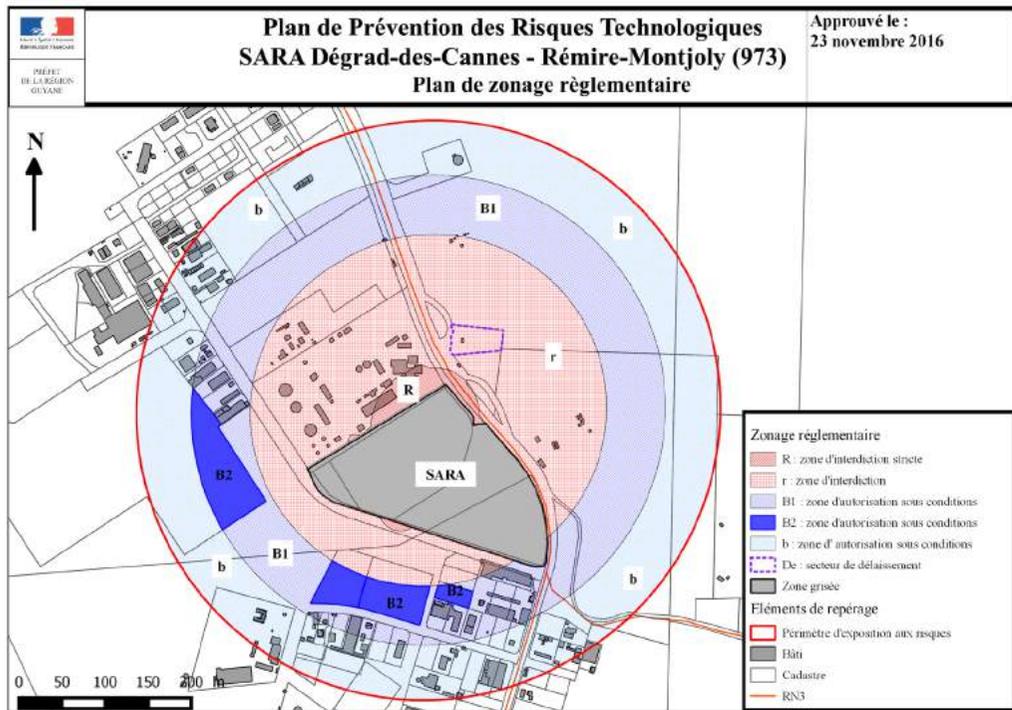
Contre les risques technologiques et industriels

Les risques chroniques

L'action de l'inspection vise, dans ce domaine, à prévenir et à réduire les émissions de toute nature issues de l'ensemble des ICPE implantées en Guyane, notamment les rejets dans l'eau ou l'atmosphère, ainsi que la pollution des sols et la production de déchets.

Les risques accidentels

L'action de l'inspection vise à s'assurer de la mise en place par les industriels de mesures destinées à prévenir le risque accidentel majeur susceptible d'avoir un impact sur leur environnement dans les 18 sites industriels autorisés relevant du statut Seveso, seuil haut et seuil bas qui sont exploités en Guyane, dont 12 dans l'enceinte du Centre spatial guyanais (CSG). Il s'agit d'installations sur lesquelles peuvent survenir des accidents majeurs.



* 62 installations sont soumises à autosurveillance de leurs rejets dans l'eau, 3 à autosurveillance de leurs rejets dans l'air, avec obligation de rendre compte à la DEAL, 73 visites d'inspection de décharges, de dépôts de véhicules hors d'usage, et de centrales d'enrobés ont été effectuées en 2016 .

* 30 visites d'inspection ont été réalisées en 2016 sur ces établissements. Elles ont porté sur la sûreté, la mise en œuvre des moyens de lutte contre les sinistres ou la perte d'alimentation électrique.

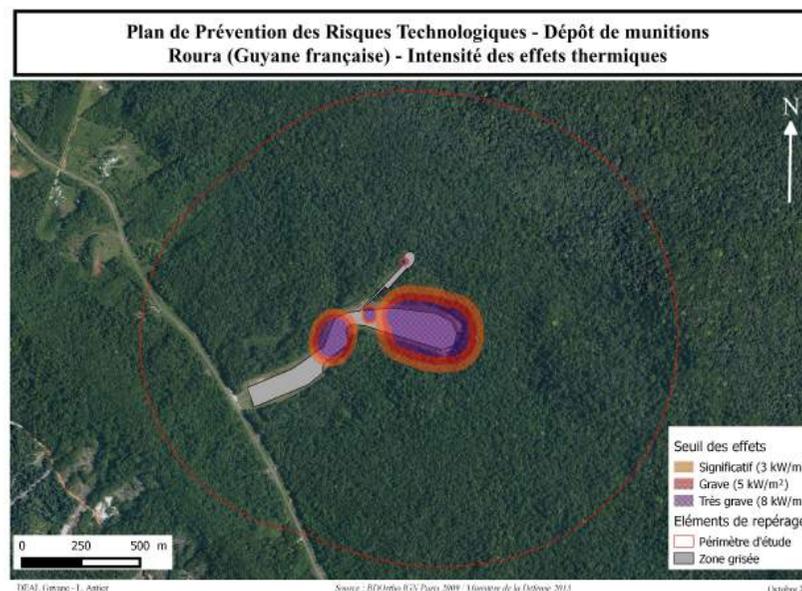
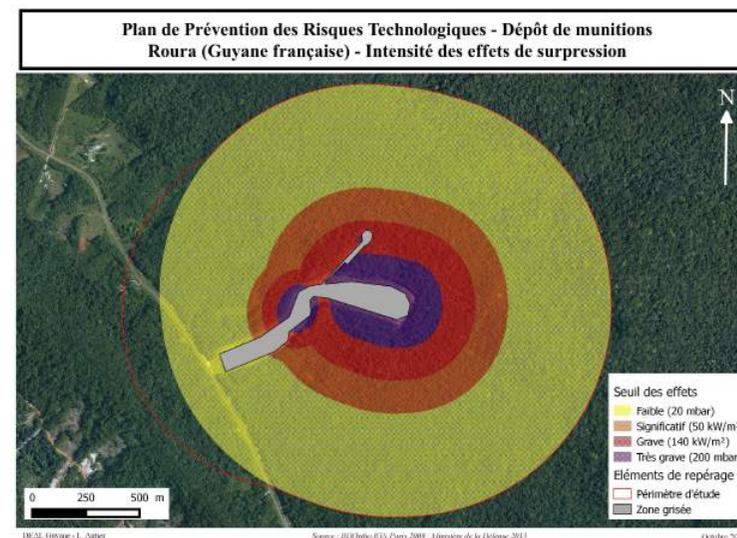
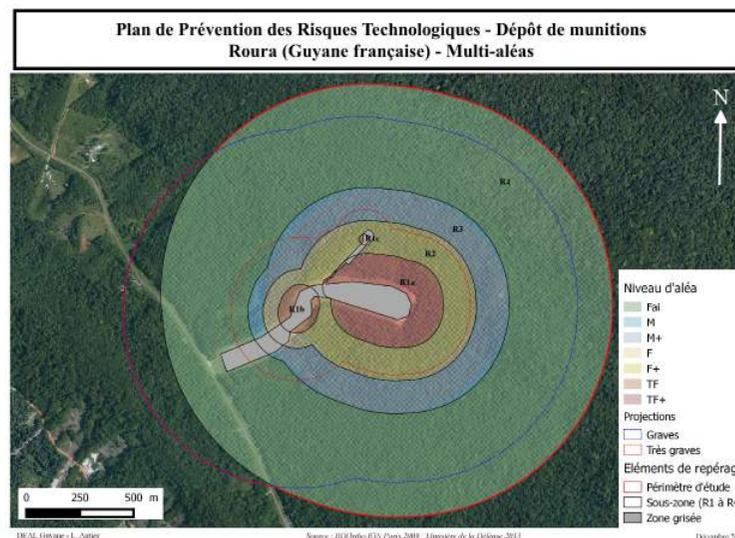
Outre la surveillance et l'encadrement réglementaire de ces installations, la DEAL a élaboré 4 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sites Seveso seuil haut qui sont tous approuvés. Ces plans élaborés de manière concertée, sont destinés à résoudre les situations héritées du passé, de proximité entre les populations et les sites Seveso.

Tous les PPRT sont approuvés, ils réglementent également l'urbanisation future et peuvent prescrire des mesures foncières ainsi que le renforcement des bâtiments existants situés à l'intérieur du périmètre susceptible d'être impacté en cas d'accident industriel ; ces mesures sont graduées en fonction du niveau de risque.

Plan de prévention des risques technologiques de la Montagne des Serpents (Roura)

Outils de maîtrise de l'urbanisation, les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) définissent un périmètre d'exposition aux risques sur les territoires accueillant des sites industriels à haut risque, sites soumis au régime de l'autorisation avec servitudes (AS), correspondant au régime européen «Seveso seuil haut». Leur objectif est la protection des personnes.

Un PPRT autour du dépôt de munitions de la Montagne des Serpents sur la commune de Roura est en cours d'élaboration depuis 2013. Le service PCE de la DEAL est en charge de la rédaction du règlement et du cahier des charges de ce PPRT. Fin 2015, la DEAL a transmis au Ministère de la Défense un projet de règlement, ainsi que la cartographie du PPRT.



Cartographies du projet de PPRT de la Montagne des Serpents (réalisation DEAL/PCE)

Contre l'insécurité routière :



Journée de la sécurité à « Family Plaza » - Octobre 2016



Gestion du domaine public maritime, appui à la politique de gestion foncière de l'État

Le domaine public maritime (DPM) est constitué d'une partie maritime et d'une partie terrestre (DPM « sec »). Le DPM maritime est géré par la direction de la mer, tandis que la DEAL est chargée de la gestion du DPM « sec ». À ce titre, elle élabore et met en œuvre les politiques locales en matière de gestion du trait de côte, de défense contre la mer et de retrait stratégique.

Suivi, contrôle et délivrance des titres d'occupation du DPM

En tant que gestionnaire du domaine public maritime (DPM) naturel de l'État, la DEAL instruit les titres d'occupation dédiés.

En 2016, 41 demandes d'occupation du DPM ont été enregistrées. Elles ont donné lieu à la délivrance de 31 autorisations d'occupation temporaire (AOT).

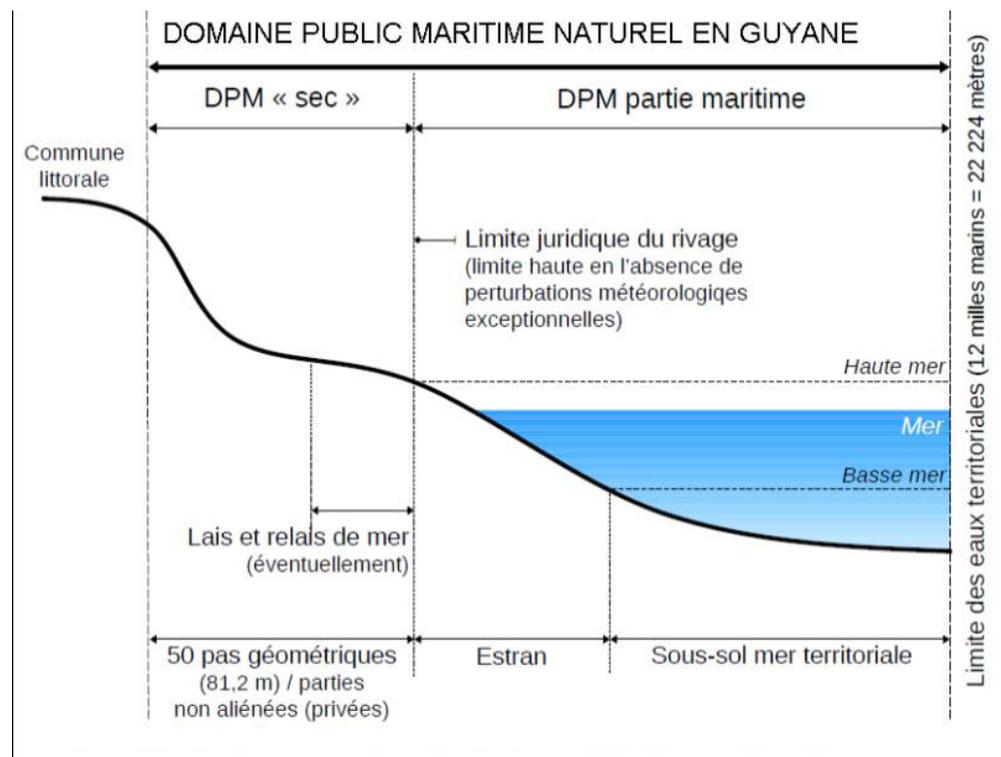
Courant 2016, la DEAL a notamment assuré l'instruction administrative d'une concession d'utilisation du DPM (hors port), conclue par une enquête publique qui s'est achevée en décembre, pour la mise en œuvre d'un ouvrage expérimental de défense contre la mer sur la plage des Salines, pour le compte de la commune de Rémire-Montjoly, maître d'ouvrage.

14 constats et visites de terrain visant à apprécier les occupations et usages du domaine public maritime et concernant, le cas échéant, des enjeux transversaux pour la DEAL ont également été réalisés, par voie terrestre et maritime.

Deux mises en demeure pour occupations illicites du DPM, suivies d'effet, ont également été dressées en 2016.

Stratégie de gestion départementale du domaine public maritime

La formalisation de la stratégie départementale de gestion du domaine public maritime de la DEAL est en phase d'achèvement. Le document cadre est en cours de finalisation, suite à la réalisation en 2014 de la première phase de recensement des enjeux et d'établissement de diagnostic.



Définition du domaine public maritime naturel en Guyane

Délimitation du domaine public maritime naturel

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, la DEAL mène, en tant que service déconcentré de l'État en charge de la gestion du domaine public maritime sec, les actions dédiées à la délimitation du domaine public maritime naturel de l'État.

A ce titre, une enquête publique de deux mois a commencé le 16 novembre 2016, et prendra fin le 17 janvier 2017. Durant les deux mois d'enquête, les propriétaires-riverains ont pu consulter le dossier technique ainsi la proposition de tracé du nouveau DPM. L'aboutissement de l'enquête publique donnera lieu à l'adoption d'un nouvel arrêté de délimitation ajustant les limites du DPM.

Cette intervention permettra l'ajustement du statut juridique des périmètres fonciers positionnés sur l'interface terre-mer au vu des évolutions du trait de côte constatées sur le moyen-long terme.

En continuité avec ce dossier, la DEAL a également terminé le projet de dossier pour la délimitation du DPM sur la bande côtière de Kourou-Macouria. L'enquête publique sur ce secteur est prévue courant 2017.

Appui à la politique de gestion foncière de l'État

La DEAL, en charge de la gestion du DPM intervient également pour France Domaine au titre de la politique foncière de l'État relative à la bande des 50 pas géométriques non aliénée.

Cette implication s'est en particulier traduite par une démarche active d'appui juridique ayant permis de parvenir à des choix pertinents en termes de valorisation, transfert et utilisation de certaines emprises de la bande des 50 pas.

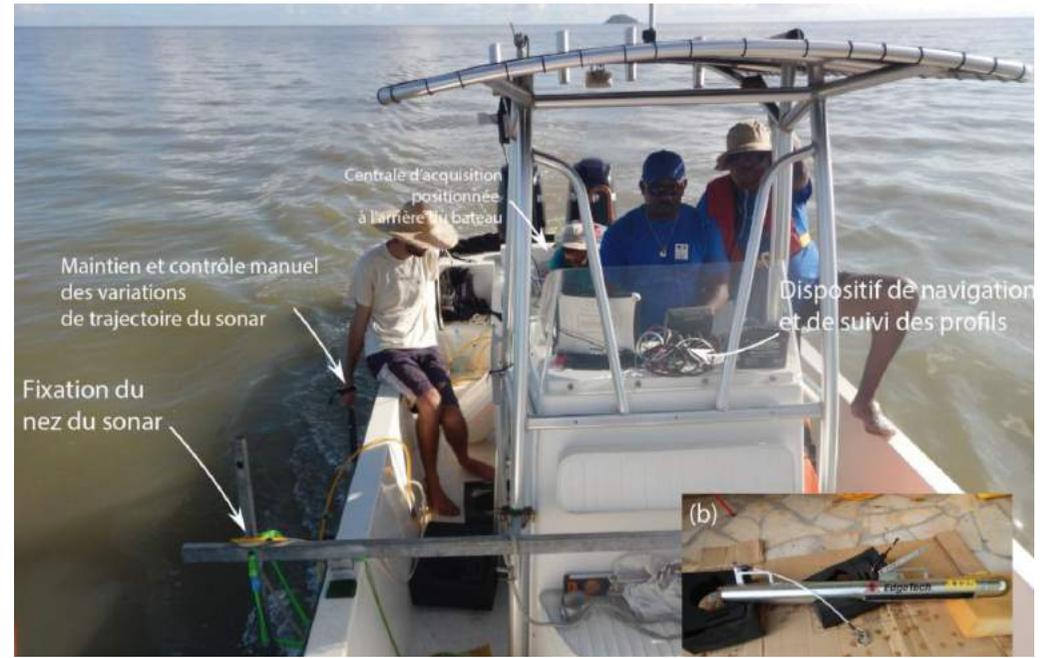
Suivi du trait de côte

L'année 2016 a été marquée par l'affirmation, l'extension du périmètre et la mise en œuvre effective de la gouvernance de l'observatoire de la dynamique côtière. Les principales actions menées à ce titre sont les suivantes :

1. Co-financement avec le BRGM et le CNRS d'une convention de recherche MORPHOMAR pour comprendre les échanges sableux entre le fleuve Maroni et la plage des Hattes et avec l'interaction d'un banc de vase.
2. En matière de gouvernance : réunion du comité de pilotage (COPIL) et comité scientifique et technique de l'observatoire de la dynamique côtière rassemblant collectivités locales, associations et acteurs publics scientifiques (BRGM, CNRS, IRD, MétéoFrance) marqués par un bon niveau de mobilisation et d'implication des participants.
3. Le développement du volet connaissances et données stratégiques de l'observatoire s'est également notamment concrétisé par divers chantiers clés : contractualisation d'une convention de recherche avec MétéoFrance pour l'étude de l'aléa côtier et la submersion marine en Guyane ; développement du site internet de l'Observatoire ; acquisition et mise en service de 2 houlographes visant à recueillir des données de houle in situ afin de contribuer en particulier à l'amélioration des connaissances et des prévisions des états de mer.
4. Une assistance technique apportée à la municipalité de Kourou pour protéger des habitations du quartier de l'Anse menacées par le recul du trait de côte et les submersions marines, avec la production de deux rapports de propositions d'aménagement provisoire de protection contre la mer, de plusieurs expertises de site suite à la survenance d'événements de mer, de rapports de suivi de l'exécution des travaux de protection réalisés par la commune maître d'ouvrage, ainsi qu'une assistance financière à hauteur de 80 % de cofinancement Etat pour les travaux de protection réalisés par la commune.



Mise en service du houlographe au large de Cayenne - Juin 2016



Matériel pour la réalisation des profils bathymétriques – Rémire - Avril 2016



Réunion du second comité de pilotage COPIL - Cayenne - Février 2016



Protection provisoire contre la mer - Mars 2016 - Quartier de l'Anse Kourou

Gestion du domaine public fluvial

CHIFFRES CLÉS :

Autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial en 2016 :

- 13 AOT pour manifestations et fêtes nautiques
- 25 AOT pour aménagements

La DEAL est chargée de la gestion du domaine public fluvial (DPF) de l'État qui comprend les cours d'eau (fleuves, rivières, criques) et les lacs.

Le domaine public est :

- ***imprescriptible : les infractions commises sur le domaine public peuvent faire l'objet de poursuites et de condamnations sans conditions de délai.***
- ***inaliénable : le domaine public ne peut pas faire l'objet d'un transfert de propriété selon les règles du droit commun.***

La DEAL délivre des autorisations d'occupation temporaire (AOT) principalement pour :

- ***les aménagements sur les berges des fleuves (pontons, cales, carbets...)***
- ***les manifestations ponctuelles (manifestations nautiques...).***

L'accord passé avec l'office national des forêts (ONF) sur l'échange de données permet de mettre à jour l'ensemble des autorisations d'occupation temporaire existantes sur les fleuves et de régulariser la situation des bénéficiaires. Ceci constitue une opération au long cours.

En 2016, 30 dossiers de demande d'AOT ont été déposés : 13 d'entre eux concernaient des manifestations nautiques qui ont donné lieu à la délivrance d'un arrêté, et les autres, des aménagements : 25 de ces demandes ont donné lieu à un arrêté et 2 sont en cours d'instruction. Les aménagements concernent 9 nouveaux ouvrages et 21 renouvellements d'autorisation.

Dans le cadre des campagnes de terrains, 10 constats, portant pour certains sur plusieurs installations irrégulières, ont été établis. Ces procédures ont abouti à 4 arrêtés de régularisations d'occupation du domaine public, 1 autorisation de travaux en accord avec MNBSP au titre de la loi sur l'eau et de la domania- lité, 4 mises en demeures (3 sur Kaw et 1 sur Kourou établie par le service des routes), 1 campagne de remise en état du domaine public fluvial.

Cette campagne de remise en état du domaine public fluvial a porté sur l'enlèvement d'une partie des « barrières chinoises » (4 sur 10) disposées sans autorisation en partie fluviale de la rivière de Cayenne. Les « barrières chinoises » sont un procédé de pêche traditionnel local mais qui mal positionnées peuvent avoir un impact néfaste sur la ressource halieutique et présenter un danger pour les autres usagers du fleuve.



- Exemples d'aménagements fluviaux nécessitant une autorisation d'occupation temporaire :



Recensement ouvrages - Maroni - Avril 2016

Entretien des cours d'eau

La cellule Navigation Intérieure (NI) est chargée de l'entretien de certains cours d'eau, en particulier sur la réserve naturelle nationale de Kaw-Roura. Elle réalise également des interventions ponctuelles sur d'autres rivières.

L'année 2016 a été marquée par la mise en place d'interventions régulières sur Kaw (tous les 2 mois en moyenne) en dehors de la campagne traditionnelle qui s'étale de mai à juillet.

La NI a réalisé l'entretien de plusieurs cours d'eau sur la réserve naturelle de Kaw-Roura :

- **une section de 15 km de la rivière de Kaw, entre le village et Solitaire.**
- **le canal Roy (appelé aussi canal de Kaw), qui relie la rivière de Kaw au fleuve Approuague, d'une longueur de 7,75 km.**
- **le canal d'accès au village de Kaw, d'une longueur de 300 m.**

Un partenariat a également été instauré avec le gestionnaire de la Réserve de Kaw dans le cadre de nos interventions, ce qui correspond aux orientations du programme pluriannuel, opérationnel en 2017.

Par ailleurs, compte tenu des pannes répétitives, le faucardeur a été mis en carénage par anticipation sur le dernier semestre de l'année 2016 afin de remettre en bonnes conditions opérationnelles cet engin. Ainsi, en fin d'année, des travaux à l'entreprise ont été réalisés pour éviter la formation de bouchons d'herbes sur le cours d'eau et rétablir l'accès des embarcations au village.

L'instruction réglementaire du programme d'entretien pluriannuel des cours d'eau de la réserve naturelle de Kaw-Roura

Conformément à l'article L.215-15 du code de l'environnement, la DEAL de Guyane a élaboré un programme d'entretien pluriannuel, sur une durée de 10 ans, soumis à étude d'impact environnemental, des cours d'eau principaux de la réserve naturelle de Kaw-Roura : canal Roy, rivière de Kaw, canal d'accès au village de Kaw.

Le dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement a fait l'objet d'une instruction en 2016 par les services et instances dédiés, suivie par l'enquête publique se déroulant du 26 janvier au 27 février 2017.

Les objectifs du programme d'entretien pluriannuel sont les suivants :

- enjeu hydraulique : favoriser les écoulements et limiter l'importance des inondations au village de Kaw.
- enjeu écologique : maintenir le fonctionnement hydroécologique, la continuité du milieu et la continuité sédimentaire, préserver et favoriser la faune et la flore.
- enjeu socio-économique et humain : préserver l'accessibilité et la navigabilité pour les habitants et les opérations d'entretien, préserver l'accessibilité aux prestataires de tourisme, préserver le patrimoine culturel et paysager, garantir la sécurité de la navigation.

Les différentes opérations d'entretien identifiées sont :

- l'arrachage ou le faucardage d'herbacées ;
- l'enlèvement des tapis herbacés flottants ;
- le débroussaillage des buissons et arbustes (amourette, moucou-moucou) ;
- l'enlèvement d'embâcles (débris végétaux qui créent des obstacles) ;
- l'élagage (coupe de branches) ;
- le curage des canaux (enlèvement des sédiments).



Amélioration du dégrad de la route départementale 6 à Kaw

La DEAL a pris l'initiative en septembre 2016 d'enlever par ses propres moyens les têtes de roches qui affleuraient au niveau du dégrad de la route départementale 6 à Kaw, et en novembre 2016 d'améliorer les conditions d'approche et d'accostage latéral des pirogues sur la même cale, travaux qui ont répondu à des attentes.

Exploitation des voies navigables

Balisage :

La NI a réalisé en 2016 la remise à niveau complète du balisage fluvial des rivières de Cayenne et du Mahury. Un système plus robuste que le précédent a été adopté pour les 33 bouées en place sur les 2 rivières.

Un balisage dit virtuel est en cours d'élaboration pour la retenue d'eau de Petit-Saut et la rivière de La Comté. Il s'agit de proposer un itinéraire téléchargeable sur GPS à partir d'une plate-forme internet. Sur le premier trimestre de l'année 2017, les modalités d'accès et d'usage de ce dispositif seront communiquées au grand public.

Assistance aux services tiers:

En 2016, la cellule Navigation intérieure a apporté son soutien à des missions diverses du service FLAG, ainsi qu'à des services tiers. Pour l'essentiel:

- Contrôle de la qualité des eaux (DCE) ;
- Contrôle des embarcations (réglementation) ;
- Participation à certaines missions d'hydrométrie ;
- Missions de bathymétrie avec la cellule Littoral ;
- Assistances nautiques diverses

La cellule NI a également participé à l'enlèvement des barrières chinoises au Larivot, du fait de l'absence d'autorisation de ce dispositif sur le domaine public fluvial.

Information préventive

Tout citoyen a droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Suite à l'actualisation du dossier départemental des risques majeurs (DDRM) en 2015 et à la standardisation des données géo-référencées produites par le service, la DEAL a travaillé sur la mise à disposition de l'information, notamment en développant une cartographie dynamique, accessible depuis le site Internet de la DEAL et GéoGuyane.

La DEAL a également participé à plusieurs stands d'information organisés sur l'Île de Cayenne, qui ont permis de sensibiliser le public à la prévention des risques naturels. La DEAL a organisé la première édition des « Journées risques » en octobre, autour de la journée internationale de prévention des catastrophes et en partenariat avec la journée organisée par la sécurité civile.

Alternant des actions à destination des scolaires et des actions tout public, le but de ces journées est de sensibiliser et informer le plus grand nombre aux risques majeurs, à la manière de les prévenir pour les rendre moins dommageables et de se préparer aux catastrophes.

Une action phare de ces journées est le lancement du concours « DICRIM Jeunes ». Le DICRIM est le document d'information communal sur les risques majeurs. À travers une action créative, les jeunes du primaire au lycée réfléchiront aux risques majeurs présents sur leur commune et aux gestes à adopter. Le concours se déroule jusqu'en mai 2017.



Conférence de presse pour le lancement du concours « DICRIM Jeunes »



Tenue d'un stand d'information à la prévention des risques - Family Plaza

La sécurité routière :

La DEAL, en charge de l'observatoire de la sécurité routière, a publié le bilan 2016 de la sécurité routière en Guyane.

Les remontées d'informations fournies par les forces de l'ordre permettent la mise à jour mensuelle des baromètres de sécurité routière et des cartes de localisation des accidents mortels.

Avec 38 tués sur les routes de Guyane, le bilan de l'année 2016 est plutôt inquiétant par rapport aux années précédentes : on relevait 28 tués en 2014 ainsi qu'en 2015. Le nombre de blessés hospitalisés est également en hausse de plus de 30 % par rapport à l'année 2015 (215 blessés hospitalisés). Cet indicateur, de part son importance, est d'ailleurs le plus pertinent pour évaluer le niveau de l'accidentalité.

Les autres données sont aussi en hausse, de 36 % pour le nombre d'accidents corporels et de 14 % pour le nombre total de blessés.

Près de la moitié des personnes tuées sont des usagers dits fragiles : 9 piétons, 4 cyclistes, 9 cyclomotoristes et 1 motocycliste. Les principales causes et circonstances aggravantes de ces accidents mortels sont la vitesse, l'alcool et le défaut de casque.

Le défaut de ceinture et l'absence de dispositif d'éclairage sont également responsables de nombreux accidents.

L'animation des actions de sécurité routière

En 2016, plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées : interventions dans les lycées et collèges sur la problématique des 2 roues motorisées, participation à la journée de la sécurité intérieure, événement qui regroupe tous les services de sécurité du ministère de l'intérieur.

La mission sécurité routière de la DEAL anime un réseau d'associations qui oeuvrent pour la sécurité en partenariat avec la préfecture.

La DEAL assure également :

la coordination de la sécurité routière auprès du directeur de cabinet du préfet.
l'organisation de l'examen BEPECASER (diplôme des enseignants à la conduite) ainsi que l'épreuve d'admissibilité de l'examen BAFM (formation des enseignants à la conduite).
la maintenance et le recueil des données provenant des comptages routiers.
Enfin, elle participe aux actions en matière de protection civile.
Les missions de la sécurité routière seront transférées courant 2017 auprès de la Préfecture de Guyane.

Baromètre des accidents en 2016

Bilan annuel	Accidents corporels	Total des blessés	Dont blessés hospitalisés	Personnes tuées à trente jours
Année 2016	610	774	215	38
Année 2015	522	680	164	28
Variation 2016/2015	88	94	51	10
Evolution 2016/2015	16,90%	13,82%	31,10%	35,71%

L'éducation routière

Le permis de conduire a fait l'objet de nombreux aménagements, ajustements et réformes pendant l'année écoulée en vue d'en faciliter l'accès pour l'utilisateur, tant au plan administratif que financier. Dans un contexte économique difficile, il importe de développer et maintenir de bonnes relations entre les différents acteurs : usagers, enseignants de la conduite et l'administration.

En matière d'éducation à la conduite, la DEAL assure trois types de missions :

l'enregistrement et le suivi des dossiers ainsi que de la procédure post-examen ;
l'instruction et le suivi des agréments des établissements d'enseignement de la conduite automobile (EECA), ainsi que des autorisations d'enseigner
la gestion de la répartition des places auprès des professionnels et des candidats libres, l'organisation et la police des examens du permis de conduire.

En 2016, l'organisation de l'examen du Code de la route a été transférée vers des organismes privés et agréés par l'État. Ce transfert doit s'achever en juin 2017, conformément aux objectifs du gouvernement.



L'Éducation routière en Guyane, c'est :

- 62 établissements d'enseignements de la conduite automobile (EECA) ;
- 166 professionnels recensés, titulaires d'une autorisation d'enseigner (exploitants et salariés) ;
- 6 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et deux agents administratifs ;
- 81,4% du temps d'activité des IPCSR consacré aux examens ;
- Plus de 15 399 examens réalisés, toutes catégories confondues ;
- Un taux de réussite en permis B est de 41,35 %, inférieur à la moyenne nationale qui est d'environ 57,74 %.

Code de la Route

	2014	2015	2016
Taux réussite	51,66%	44,47%	38,77%
Nbre examinés	12 571	10 456	7 407

Examens Permis «B»

Taux réussite	42,18%	45,78%	41,35%
Nbre examinés	6 340	7 150	6 541
1ère Présent.	2 906	3 265	2 983

Délai entre 1ère et 2nde présentation : 84 jours en Guyane / 68 en France

La gestion de crise

La DEAL participe au dispositif de gestion de crise mis en place au CSG. En 2016, elle était présente aux 7 lancements Ariane, 2 lancements Soyuz et 2 lancements Vega.



© 2016 ESA-CNES-ARIANESPACE/Optique vidéo du CSG-JM GUILLOIN

Transition énergétique et développement durable

→ Transition énergétique et promotion du développement durable

La notion de développement durable s'appuie sur les savoirs locaux, l'expérience des territoires et repose sur le principe qu'il ne peut raisonnablement y avoir de développement possible que s'il est économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. c'est la prise en compte simultanée de ces trois piliers qui permet de garantir la bonne satisfaction des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Concrètement, s'inscrire dans une démarche de développement durable, c'est donc adopter des manières de consommer, produire, travailler et vivre respectueuses de l'environnement, des ressources naturelles et des citoyens, qui tiennent compte de tout ce que l'on sait sur le changement climatique, la perte de biodiversité, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires.

La notion de développement durable a un véritable sens en Guyane, et y a toute sa place. En effet, c'est à la fois un territoire en pleine mutation, avec une croissance démographique hors-normes et des besoins en équipements très forts. C'est aussi un territoire qui présente des spécificités naturelles, géographiques, économiques et sociales.

Le cadre national d'action en matière de développement durable repose sur les 17 orientations de développement durable (ODD) adoptées à l'ONU en 2015 par 193 pays et sur les lois récentes relatives à la transition énergétique pour la croissance verte et à la biodiversité, qui intègrent complètement ces orientations. Il s'appuie aussi bien évidemment sur les travaux de la COP 21 qui a été présidée par la France.

Ce cadre national se décline localement dans les territoires, au travers des actions soutenues par la DEAL et d'autres acteurs (associations, ADEME, collectivités, autres services de l'État).

Éducation à l'environnement et au développement durable :

Quinze pays, dont la France, ont organisé simultanément, du 30 mai au 5 juin 2016, la semaine européenne du développement durable. L'objectif était, au travers d'animations, de sensibiliser le public (grand public, jeunes, professionnels, public interne, scolaires, collectivités, experts... etc) aux enjeux du développement durable, d'apporter des solutions concrètes pour agir et d'inciter à l'adoption de comportements responsables au quotidien.

La DEAL a assuré la coordination de l'organisation de cette manifestation en Guyane en s'appuyant sur le tissu associatif local particulièrement impliqué, les collectivités locales et les socio-professionnels qui ont apporté leur connaissance du territoire et des moyens d'actions dans un excellent esprit de partenariat.

Durant toute la semaine, 22 structures -dont 11 associations- se sont mobilisés sur le territoire en organisant 52 manifestations gratuites de toutes natures (conférences, marchés, visites, démonstrations, jeux... etc), sur tout le territoire, notamment à Cayenne, Matoury, Rémire, Montsinery, Saint-Laurent et sur le Haut Maroni.

De nombreux sujets ont été mis à l'ordre du jour (gestion et prévention des déchets, plantes aromatiques et médicinales, produits locaux, préservation de l'eau...), à l'occasion d'événements originaux : ouverture de la semaine à l'éco-école Augustine Duchange de Roura engagée depuis 2008 dans l'éducation au développement durable, en présence des 136 élèves de l'école, qui ont joué une saynète sur les déchets, animations et concours photos sur l'eau par le Comité de bassin et l'Office de l'eau de Guyane qui fêtaient leur anniversaire...etc

L'année 2016 a confirmé l'ancrage de cette manifestation en Guyane et l'excellente mobilisation des acteurs et des médias.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



SEDD - ONU (Pictogrammes)



Ouverture de la SEDD à l'école Augustine Duchange à Roura



SEDD 2016 - Affiche

La DEAL a également poursuivi son appui au tissu associatif de Guyane œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement, avec 67 k€ de subventions attribuées à l'issue d'un appel à projets, et avec l'organisation d'une rencontre entre le réseau Graine et la secrétaire d'État à la biodiversité, Barbara Pompili, lors de sa venue en Guyane en octobre 2016.

Enfin, la DEAL a participé activement aux assises de l'éducation à l'environnement et au développement durable animées par Graine Guyane en novembre 2016, afin d'apporter la contribution de la Guyane aux assises nationales qui se tiendront en 2017. Ces assises régionales ont notamment conclu à la nécessité d'engager en 2017 un travail collectif de définition d'une stratégie régionale d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Photo : assises régionales de l'EEDD (à récupérer auprès de Graine Guyane)



Visite de Barbara Pompili à Graine Guyane

Appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie

En 2015, la Commission de régulation de l'énergie a lancé un appel d'offres pour l'implantation d'installations solaires de grande tailles dans les DOM et en Corse (25 MW pour des installations sur bâtiments et 25 MW pour des installations sur ombrières de parking ou au sol).

En juin 2016, 33 projets, représentant un volume total de 52 MW, ont été désignés lauréats de l'appel d'offres par la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat. Ils pourront bénéficier de tarifs d'achat garantis. Les projets retenus devraient générer 140 M€ d'investissements et permettre la production de 70 GWh d'électricité verte chaque année.

En Guyane, 2 projets sont lauréats et 1 projet est placé sur liste complémentaire.



Panneau Solaire

Le programme des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) a été lancé à l'automne 2014 par le ministère.

Répartition des lauréats :

Territoire	Projets	MW
Corse	8	18
Guadeloupe	6	9
Guyane	2	5.2
La Reunion	9	8.5
Martinique	8	11.1
TOTAL	33	51.8

Territoires à énergie positive pour la croissance verte

Liste complémentaire :

Territoire	Projets	MW
Corse	1	0.3
Guadeloupe	2	6
Guyane	1	5
La Reunion	1	0.6
Mayotte	1	1.5
TOTAL	6	13.4

L'objectif est de territorialiser la politique de transition énergétique et de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes contribuant notamment à atténuer les effets du changement climatique, réduire les besoins d'énergie, développer les énergies renouvelables locales, préserver la biodiversité et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Un fond de financement de la transition énergétique a été mis en place pour contribuer au financement des projets créatifs et innovants des territoires lauréats, qui font l'objet d'une convention entre le territoire et le ministère.

Le rôle de la DEAL, avec la CTG et l'ADEME, est de susciter l'émergence des territoires TEPCV, d'assurer l'instruction locale de leurs projets puis leur suivi. La DEAL Guyane mettra également en place séminaire destinés au partage d'expérience entre les territoires.

Depuis mai 2016, la Guyane compte deux territoires TEPCV : la commune de Montsinery-Tonnegrande et la CACL. Ils s'engagent à mettre en œuvre une série d'actions (5 pour Montsinéry-Tonnégrande et 16 pour la CACL) sur des domaines tels que la biodiversité, les modes de transport plus écologiques (véhicules automobiles à faible émission ou navette fluvio-maritime), l'isolation des bâtiments, l'éducation à l'environnement, etc

Six autres territoires devraient les rejoindre en 2017.



Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, l'Etat (préfecture et DEAL) et la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) ont élaboré conjointement, depuis mai 2015, le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la Guyane en associant les acteurs locaux : groupes de travail en mai-juin 2015, réunions de restitution et d'échange en juillet 2015 et février-mars 2016, sollicitation de contributions écrites début 2016, réunions de présentation en janvier-février 2017.

Le projet de PPE ainsi élaboré a été soumis à l'avis de plusieurs instances : autorité environnementale en octobre 2016 puis comités d'experts en décembre 2016 (Conseil national pour la transition écologique, Comité d'experts pour la transition énergétique, Conseil supérieur de l'énergie). Il a enfin été mis à disposition du public entre le 2 décembre 2016 et le 15 janvier 2017, puis soumis à délibération de l'assemblée délibérante de la CTG avant d'être transmis au ministère en charge de l'énergie le 21 février 2017.



Signature d'un avenant à la convention TEPCV de la CAEL le 6 décembre 2016

La PPE de Guyane fixe, aux horizons 2018 et 2023, les grandes orientations et mesures pour accompagner le développement économique et social du territoire, et faire face à l'augmentation des besoins énergétiques liés aux enjeux démographiques sans équivalent de la Guyane. Ces mesures portent sur :

- l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation d'énergie fossile.
- la sécurité d'approvisionnement énergétique du territoire : intégration des énergies renouvelables intermittentes, développement des infrastructures et moyens de production...
- les communes de l'intérieur : accès à l'électricité, énergies renouvelables, économies d'énergie, évolutions réglementaires, contribution du gestionnaire de réseau à certains investissements.
- le développement de la biomasse et le remplacement des installations sur Cayenne et Kourou par des technologies moins polluantes, notamment :
- les objectifs de développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables sur le littoral, selon le tableau ci-dessous. En 2023 plus de 80 % de l'énergie électrique consommée sur le littoral proviendra de sources renouvelables, contre 64 % en 2015.

- 17 études nécessaires à la mise en œuvre et à la révision de la PPE : extension du réseau électrique, modélisations pour une plus grande intégration des énergies renouvelables, évaluation des options d’approvisionnement des sites miniers, mise en place d’une stratégie relative aux véhicules électriques, opportunités de production et d’approvisionnement biomasse, approvisionnement en gaz du territoire.

Puissance supplémentaire installé par rapport à 2015		
Fillière	2018	2023
Petite hydraulique	+4.5 MW	+16.5 MW
Biomasse	+15 MW	+40 MW
PV avec stockage	+15 MW	+25 MW
PV sans stockage, y compris autoconsommation	+8 MW	+26 MW
Eolien avec stockage	+10 MW	+20 MW
Valorisation énergétique des déchets	0 MW	+8 MW

→ Promotion des filières vertes

La DEAL a poursuivi en 2016 son soutien au développement de la filière des matériaux de construction en terre crue, dans un contexte marqué par des besoins importants en logements et la nécessité de construire des bâtiments à faible impact environnemental.

Après le séminaire « Construire avec les éco-matériaux » en novembre 2014, la DEAL Guyane a organisé en avril 2016, un séminaire-formation sur la terre crue combinant apports théoriques et travaux pratiques.

Il s'est tenu au lycée professionnel du bâtiment de Balata pendant une semaine, animé par deux experts du CEREMA et de l'ENTPE. Ce séminaire-formation a réuni des services techniques des collectivités, des architectes et maîtres d'œuvre, des artisans et entreprises du BTP, ainsi que des enseignants du Rectorat.

L'objectif était d'apporter sur le territoire un savoir-faire et la compréhension du matériau et de rappeler l'objectif de développement de cette filière (<http://www-deal-guyane.application.i2/construire-en-terre-crue-en-guyane-les-acteurs-a1414.html>).

Cette approche a été complétée par plusieurs actions lancées en 2016 :

- un retour d'expérience des constructions réalisées en Guyane depuis plus de 30 ans (<http://www-deal-guyane.application.i2/les-constructions-en-terre-crue-en-guyane-des-a1419.html>).
- une identification des gisements d'argile mobilisables en Guyane, sur certains secteurs géographiques, pour réaliser des briques en terre crue disposant des caractéristiques mécaniques attendues pour un usage en construction. Cette étude, réalisée par le BRGM, avec le soutien financier de l'ADEME, se poursuivra sur 2017. Ses conclusions seront rendues publiques.
- Un travail de mise en relation des acteurs et de promotion des briques de terre crue, par exemple dans le cadre du projet déco-quartier de Rémire-Montjoly, qui connaîtra les premières constructions en 2017.



Formation sur la «Terre crue» - Lycée de Balata

Développement et cohésion du territoire

La DEAL a développé depuis mi-2013 une stratégie en matière de coopération régionale, visant à suivre et accompagner les projets de coopération transfrontalière sur les sujets stratégiques comme les transports, l'énergie, et l'environnement, mais aussi à renforcer la visibilité de la Guyane dans les dispositifs de coopération régionaux comme le Guiana Shied Facility, la convention de Carthagène, ou encore, la coopération dans la zone Antilles-Guyane.

L'année 2016 a été marquée par l'organisation de la Xème Commission mixte de coopération transfrontalière (CMT) France-Brésil, les 6 et 7 décembre 2016, à Cayenne. A cette occasion, la DEAL est intervenue sur plusieurs sujets : le pont de l'Oyapock (ouverture, circulation de marchandises et de voyageurs), la proposition de mise en place des groupes de travail pour échanger sur les projets en matière d'énergie ainsi que sur les aménagements des sauts sur l'Oyapock, une information mutuelle sur les outils mis en place pour l'accompagnement des projets miniers, la proposition d'établir un état des lieux sur la production et la gestion des déchets, la création d'un réseau de partage des données hydrométriques sur l'Oyapock. Concernant le pont sur l'Oyapock, il convient de noter qu'en 2016, trois commissions techniques, une commission intergouvernementale, ainsi que la visite technique pour la réception de l'ouvrage ont été organisées, permettant de réunir les conditions nécessaires à une inauguration du pont en 2017.

Par ailleurs, du 31 octobre au 4 novembre 2016, la DEAL Guyane a représenté la France lors des réunions du groupe de travail scientifique et technique de la convention de Carthagène, organisées à Miami. Cette convention, placée sous l'égide du programme des Nations unies pour l'environnement, permet la coopération entre les pays de la grande caraïbes -dont la France fait partie, grâce à la Guyane et aux Antilles- dans le but d'établir un cadre commun pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans cette région.

Ces réunions de travail ont permis de proposer, notamment, un programme de travail pour les prochaines années, des actions pour améliorer la connaissance de la qualité des eaux, la labellisation d'une aire marine à Cuba, ainsi qu'une liste de nouvelles espèces animales à protéger (certaines espèces de raies, de requins...). Ces propositions seront examinées lors de la conférence des parties à la convention, qui se réunira du 13 au 17 mars à Cayenne.

Enfin, le Conseil du fleuve Oyapock et le Conseil du fleuve Maroni ne se sont pas réunis en 2016.



Convention de Carthagène à Miami - Novembre 2016

Liaison internationale Saint-Laurent-du-Maroni – Albina

Le bac La Gabrielle

Le bac La Gabrielle, propriété de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est armé par la DEAL pour le compte du préfet de Guyane afin d'assurer le service public des traversées entre Albina au Suriname et Saint-Laurent-du-Maroni.

Activité du bac en 2016 : transport entre St-Laurent et Albina

Passagers	18,265
Véhicules légers	9827
Camionnettes	497
Camions	501
Portes conteneurs de 40 pieds	145
Engins de travaux publics ou porte conteneurs de 20 pieds	131

Le trafic est en hausse d'environ 30 % (après une baisse de 25 % en 2015).

La régie installée pour le bac a enregistré environ 500 000 € de recettes qui sont versées sur un fonds de concours ministériel puis reversées sur le budget de fonctionnement de la préfecture de Guyane (BOP 307).

L'année 2015 avait été ponctuée par des arrêts techniques importants, un premier de 15 jours pour le remplacement de la cuve à gas oil, puis un second de 1 mois pour le carénage et enfin une période de quinze jours a été nécessaire pour l'adaptation au nouveau ponton d'Albina en novembre.

L'année 2016 a été plus favorable et il n'y a pas eu d'arrêt technique conséquent. La forte dévaluation du \$ SRD a sans doute favorisé les échanges entre la Guyane et le Suriname (change passant de 1 € pour 5 srd en fin 2015 à 7,7 srd en fin d'année 2016).



Bac la Gabrielle - Saint-Laurent du Maroni

Le projet de nouveau bac fluvial

La CTG a décidé d'investir et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'acquisition d'un nouveau bac de grande capacité, dont le coût prévisionnel s'élève à 5,395 M€.

Les caractéristiques sont les suivantes :



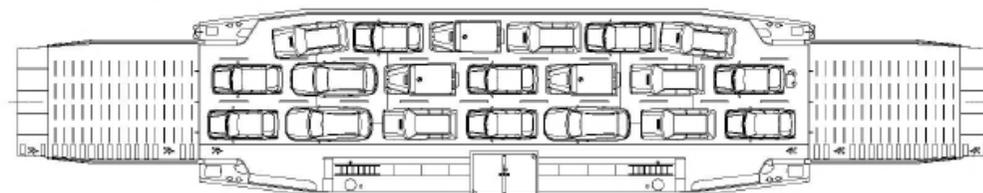
- **20 voitures ou 4 semi-remorques ou 8 camions**
- **Traversée en 15 minutes**
- **Dimensions : 35 m de longueur et 11 m de largeur**
- **Capacités d'accueil passagers : jusqu'à 200 - 50 places assises**

Une déclaration d'intention de coopérer entre la République française représentée par le préfet de région, le président du conseil régional et la République du Suriname représentée par la secrétaire générale du ministère des affaires étrangères a été signée le 22 mars 2014 à Cayenne sur le projet de construction de ce nouveau bac de grande capacité pour la liaison internationale Saint-Laurent-du-Maroni – Albina.

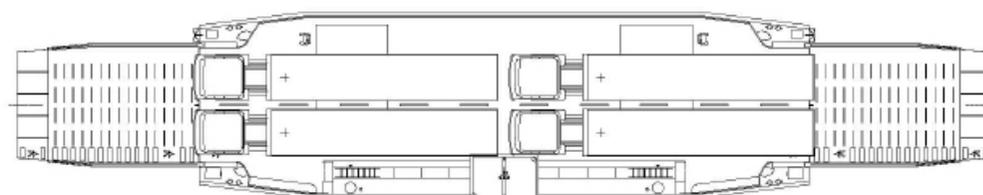
Les études de conception ont été finalisées par le bureau d'architecture navale HT2 ; l'appel d'offres pour la construction du nouveau bac a été lancé en avril 2015. Les résultats de l'appel d'offres dépassant significativement l'estimation du maître d'œuvre, le maître d'ouvrage a décidé d'ouvrir les négociations en août 2015, lesquelles se poursuivent pour revenir dans le coût d'opération initial du projet.

La DEAL assure une assistance technique à la Collectivité Territoriale de Guyane pour la maîtrise d'ouvrage et la conduite de ce projet. La convention de cofinancement de l'État a été signée en décembre entre le préfet de Guyane et le président de la CTG pour un montant de 450 k€ tel que prévu dans le CPER.

Capacité : 20 voitures



Capacité : 4 Poids-lourds / semi-remorques



Maquette Croquis - Nouveau BAC fluvial



Maquette 4D - Nouveau BAC fluvial

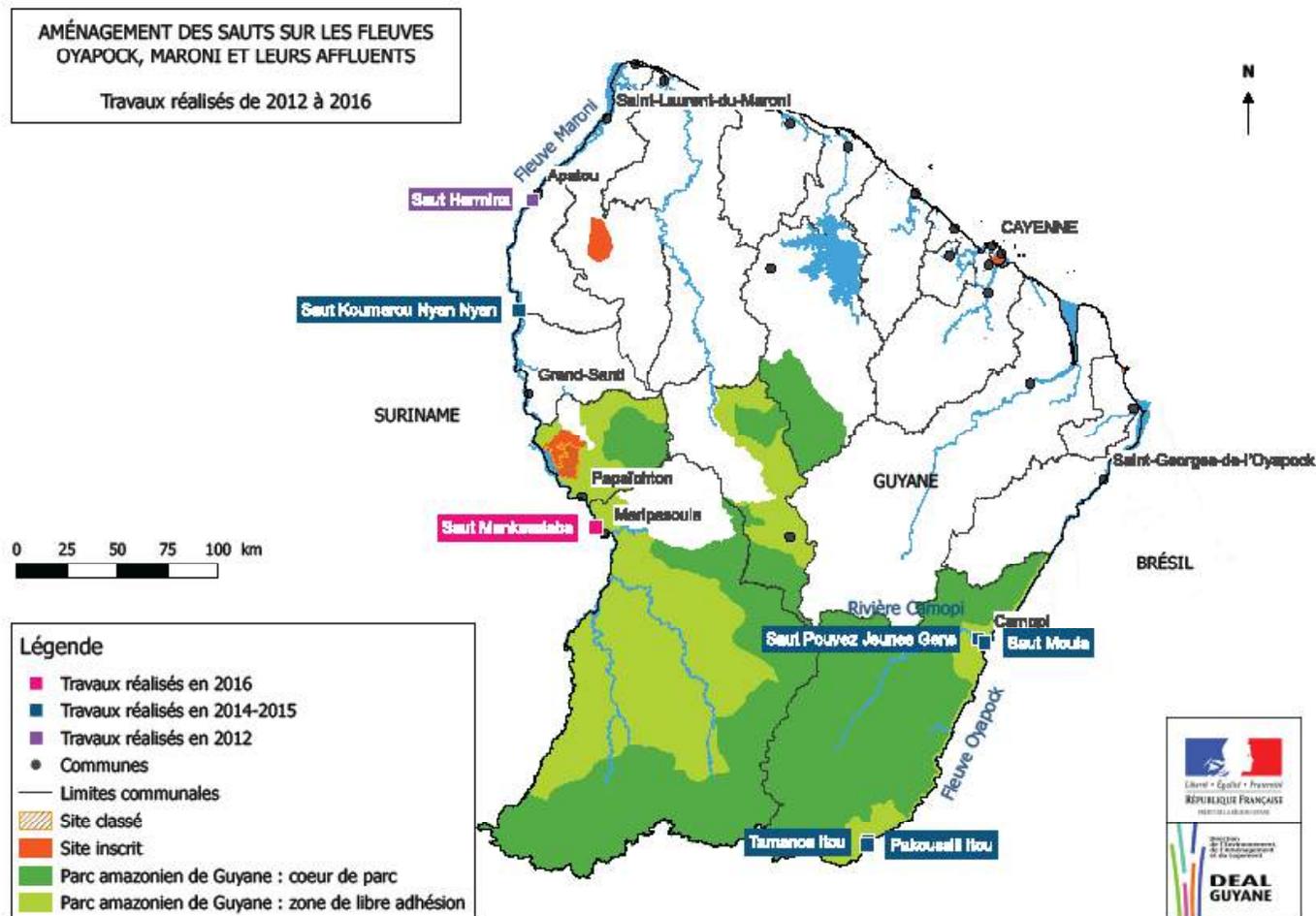


Comission mixte Transfrontalière France-Bresil (Cayenne)

Aménagement des sauts sur les fleuves Maroni et Oyapock

Afin d'améliorer et de sécuriser le franchissement des sauts, la DEAL de Guyane s'est orientée depuis plusieurs années dans une démarche consistant à aménager des sauts sur ses deux fleuves transfrontaliers. Après les premières phases de travaux les années précédentes, la DEAL a poursuivi en 2016 les études pour l'aménagement de nouveaux sauts.

Ce sont ainsi douze nouveaux sauts qui ont été retenus sur le fleuve Oyapock et la rivière Camopi, pour faire l'objet dans les années à venir de travaux de déplacement, arasement, découpe soignée et/ou fragmentation de blocs rocheux. Sur le fleuve Maroni, des rochers ont été déplacés au saut Mankassiaba à l'été 2016, et une nouvelle étude a analysé la faisabilité d'aménagements de sauts en amont de Maripasoula et sur quelques affluents français.



Réglementation du transport fluvial



Arrêtés de navigation :

- 24 mesures temporaires de navigation dans le cadre du partenariat avec l'EMZD
- 1 règlement particulier de police de navigation pour la commune de Saint-Laurent du Maroni

Immatriculation des pirogues en 2016 :

- 54 immatriculations d'embarcations de plaisance ou pour compte propre
- 61 titres de navigation délivrés pour des embarcations à usage professionnel

Police de la navigation :

La DEAL prend des mesures de police de la navigation intérieure sous la forme d'arrêtés réglementant le transport des matières dangereuses par voie fluviale, et d'arrêtés autorisant des manifestations et des fêtes nautiques sur le domaine public fluvial.

Douze mesures temporaires de limitation de la navigation fluviale réactualisées tous les 6 mois pour la mise en place de points de contrôle ont été édictées au profit de l'État-Major de Zone en Défense et de la gendarmerie : rivière du grand et petit Inini, crique Sikini, Maïpouri, fleuve Mana ...

Titres de navigation :

La DEAL délivre également des titres de navigation et d'homologation aux embarcations.

- **54 immatriculations d'embarcations de plaisance ou pour compte propre en 2016**

Demandeurs	Particuliers	45
	Administration	9
Type de transport	Passagers	9
	Marchandises	0
	Mixte	0
	Plaisance	45
Lieu de circulation	Fleuve Maroni	3
	Fleuve Oyapock	1
	Autres	50

Depuis le 1er janvier 2014, la DEAL de Guyane est le septième service instructeur de la sécurité fluviale. Elle délivre aux professionnels du transport fluvial de passagers et de marchandises un certificat de bateau (en quelque sorte l'équivalent d'une carte grise), notamment pour les pirogues.

Modernisation des systèmes d'information et de communication

Organisation, cohésion interne, Etat exemplaire

The screenshot displays the website for DEAL Guyane, the Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. The header includes navigation tabs for 'La DEAL Guyane', 'Informations géographiques', 'Communication', and 'Information du public'. A search bar is located in the top right corner. The main navigation menu features seven categories: 'CONNAISSANCES ET STRATÉGIES DES TERRITOIRES', 'DEVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET CLIMAT', 'EAU, FLEUVES, LITTORAL, POLICE DE L'EAU', 'RISQUES, POLLUTIONS ET DÉCHETS', 'MILIEUX NATURELS ET PAYSAGES', 'ROUTES, SÉCURITÉ, TRANSPORTS', and 'LOGEMENT, URBANISME ET AMÉNAGEMENT'. The 'INFORMATION DU PUBLIC' section is highlighted, showing a sidebar with links to 'Enquêtes publiques', 'Consultations du public', 'Avis publiés', 'Campagnes scientifiques', and 'Marchés Publics'. The main content area lists 'Enquêtes publiques' with sub-items for the years 2013, 2014, 2015, and 2016, followed by 'Consultations du public' with a link to 'Consultations terminées et résultats de la consultation', and 'Avis publiés', 'Campagnes scientifiques', and 'Marchés Publics'.

La démarche vision partagée a été initiée en 2013, avec pour objectif de définir, par un travail collectif des agents, les valeurs, la vocation et les engagements de la DEAL. Ils ont ensuite été traduits dans le document stratégique régional (DSR) de la DEAL, validé en 2015, dont tous les services assurent aujourd'hui la mise en œuvre. Concrètement, le respect de ces engagements et de cette vocation est illustré, notamment, par :

- le suivi et l'instruction des dossiers en mode projet, avec un pilote identifié au sein de la DEAL, ont été instaurés en 2015 afin de faciliter leur aboutissement, dans une logique de proportionnalité, tout en garantissant leur sécurité juridique et leur bonne intégration environnementale. Par ailleurs, les comités de projets, instances de réflexions communes, échanges et d'information continuent d'être un levier de transversalité ; 10 réunions se sont tenues en 2016, sur l'ensemble des sujets métiers de la DEAL.
- des mesures destinées à faciliter la participation du public ont aussi été mises en œuvre en 2016 : consultation du public sur la PPE, mise à disposition des documents relatifs aux enquêtes publiques sur le site internet de la DEAL, saisine par voie électronique de l'administratio
- les méthodes de travail ont connu des évolutions. Par exemple, la démarche qualité (cf. ci-dessous), la charte managériale de la DEAL, validée en 2015, qui vise à décliner les engagements en matière de pratiques managériales ; le déploiement progressif de GEDAIL, outil permettant une gestion plus efficace et fiable des demandes des agents sur la géomatique, les outils en ligne sur l'intranet, la communication, la logistique et la gestion des ressources humaines.

la démarche qualité, engagée en 2015, avec notamment la signature d'une lettre d'engagement de la direction et l'organisation d'un séminaire en juin, pour définir le plan d'action pour la mise en place de la démarche à la DEAL et constituer un groupe de référents qualité. En 2016, le travail s'est poursuivi et une analyse de fond a été réalisée à l'occasion d'un séminaire-formation d'une semaine, permettant d'aboutir à une cartographie des processus et de construire la feuille de route pour 2017.

- la démarche qualité, engagée en 2015, avec notamment la signature d'une lettre d'engagement de la direction et l'organisation d'un séminaire en juin, pour définir le plan d'action pour la mise en place de la démarche à la DEAL et constituer un groupe de référents qualité. En 2016, le travail s'est poursuivi et une analyse de fond a été réalisée à l'occasion d'un séminaire-formation d'une semaine, permettant d'aboutir à une cartographie des processus et de construire la feuille de route pour 2017.
- les principes du développement durable sont mis en application dans l'ensemble des missions de la DEAL, et également en interne, au travers de la démarche Etat exemplaire, rebaptisé D-DJOK et lancée depuis fin 2012 à la DEAL. Un réseau de correspondants représentant tous les services de la DEAL se mobilise afin de proposer et mettre en œuvre des actions telles que, en 2016 :
- la construction d'une formation des agents à l'éco-conduite, l'installation d'arceaux pour les vélos, l'édition d'un guide du consommateur responsable à l'attention des agents de la DEAL et de la CTG, la mise en place du tri des déchets de bureau sur les implantations de la DEAL situées dans l'île de Cayenne, l'animation de la semaine européenne du développement durable à la DEAL

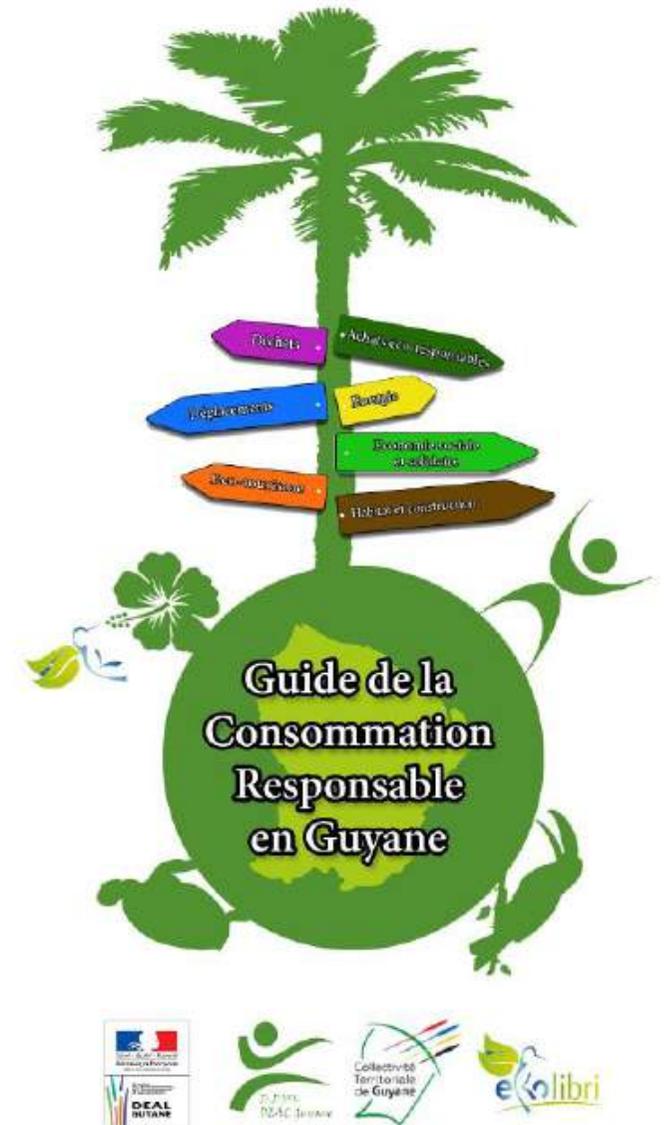
La DEAL établit également tous les 3 ans son bilan carbone ; celui de l'année 2015 est en cours de finalisation.



Kafé débat sur la mise en place du tri des déchets de bureau



K'fé Débat - Webconférence



Guide D-DJOK

Webconférence sur internet et intranet :



Le développement de cette **solution moderne, numérique et écologique peu onéreuse** s'inscrit dans le développement durable et accessible à l'ensemble des 9 sites de la DEAL. La webconférence a été expérimentée lors du premier kfé débat de l'année pour permettre aux agents des sites éloignés et à ceux qui ne pouvaient pas se déplacer, de prendre part aux échanges.

Augmentation débit réseau pour Maringouins et Dégrad des Cannes (de 1Mo à 2Mo en SDSL) :



Une demande d'augmentation de débit réseau a été transmise au ministère en mars 2016 pour permettre aux agents de la DEAL de **bénéficier des mêmes avancées technologiques que la métropole avec les débits concordants** : visioconférence, webconférence, webcartographie, SIG, téléphonie sur IP ... etc. Le passage à la fibre optique sur les sites de Buzaré et du vieux port a été acté. Il est en cours de construction et prévoit un **lien secours** pour éviter les longues coupures observées en 2016. Cela se traduira par un **débit augmenté de 4Mo en SDSL à 6 Mo en Fibre Optique**.

Fin du domaine réseau intitulé DDE :



Tous les postes informatiques sont maintenant intégrés au même domaine réseau intitulé DEAL-973. Ce regroupement permet un meilleur partage de l'information sur le réseau informatique. Il fait partie de la **convergence numérique des systèmes d'information à la DEAL inscrit dans le plan stratégique du Système d'information et de communication (PSSIC) 2015 - 2020** visant à une efficacité durable du quotidien des agents.

Voix sur IP (VOIP) :



un vaste projet de renouvellement des équipements téléphoniques vieillissants a été lancé à la DEAL. Il a consisté à **mettre en place des commutateurs téléphonique IP (IPBX) sur les sites de Buzaré et du vieux port pour favoriser l'initialisation de la téléphonie sur IP**. Pour mettre en place ce projet, une enveloppe supplémentaire de 50.000€ a été allouée à la DEAL en cours d'année. Le fonctionnement est dans un mode hybride par la cohabitation de l'ancien système Alcatel devenu obsolète et du nouveau système Aways. Le renouvellement complet des équipements téléphoniques sur l'ensemble des sites de la DEAL se poursuivra en 2017.



Procédures et consultations

La DEAL organise les enquêtes publiques et les réunions de commissions consultatives pour les services de l'État en Guyane. Le bilan de l'année 2016 est le suivant :

- 13 enquêtes publiques réalisées (dossiers ICPE, loi sur l'eau, déclarations d'utilité publique, PPRT).
- 51 dossiers présentés lors des douze sessions de la commission des mines. Deux sessions supplémentaires de la commission des mines ont été organisées, en novembre sur les nouveaux outils réglementaires mis en place (notice d'impact renforcée, protocole CARLA sur les cours d'eau), et en décembre sur le bilan de la mise en œuvre du schéma d'orientation minière (SDOM).
- 11 dossiers examinés au cours des cinq séances du CODERST.
- 15 dossiers examinés au cours des cinq séances du CODERST « insalubrité ».
- 1 dossier présenté en CDNPS « nature ».
- 6 dossiers présentés au cours des trois séances CDNPS « faune sauvage captive ».

Dans ce cadre, la DEAL prend également part à l'organisation de la désignation des commissaires enquêteurs, ainsi qu'à la formation annuelle organisée à leur intention (secrétariat de la commission de désignation, rédaction du procès verbal et édition de la liste annuelle des commissaires enquêteurs).

Ariane 6

Fin décembre 2014, l'Agence spatiale européenne a décidé de développer un nouveau lanceur, Ariane 6, qui succédera à Ariane 5, avec un premier tir prévu en 2020. Le CSG et l'ensemble de ses partenaires industriels ont engagé le programme d'études et de travaux qui permettra d'atteindre cet objectif.

La DEAL est fortement impliquée dans l'instruction et le suivi des procédures administratives liées à ce projet ; elle a mis en place une organisation spécifique afin de coordonner les différentes instructions et de garantir la bonne intégration environnementale du projet.

à titre d'exemple, une mesure compensatoire globale, pour le nouvel ensemble de lancement, a été fixée par arrêté préfectoral. Elle comporte 4 volets, pour un montant total de plus d'un million d'euros : cession foncière au profit du Conservatoire du littoral, financement d'un plan de gestion et de mesures de gestion sur les espaces cédés, amélioration du plan de gestion et de conservation des habitats et des espèces remarquables sur l'ensemble du CSG.

Demandes d'homologation d'embarcations pour les professionnels en 2016
(réglementation mise en place au 1er janvier 2014)

	Personnes	Marchandises	Mixte	TOTAL
Fleuve Maroni	32	5	6	
Fleuve Oyapock	3	0	6	
Nombre total de demandes	35	5	12	52

Instruction par la DEAL des demandes d'homologation d'embarcations pour
les professionnels au 31 décembre 2015

Nombre de premières visites de contrôle du service instructeur	70
Nombre de délivrance de titre de navigation	0
Nombre de contre-visite demandées par le service instructeur	29
Nombre de contre-visites réalisées par le service instructeur	20
Nombre de titres de navigation délivrés	61

Cohésion Sociale

En 2016, l'ASCE (Association sportive, culturelle et d'entraide), le CLAS (Comité local d'action sociale) et l'unité communication ont poursuivi les actions permettant d'assurer et de consolider la cohésion sociale au sein de la DEAL.

Elles se sont illustrées en interne, au travers de kfé débats, participation au téléthon, organisation de sorties (randonnée vélo, marche, séquences d'information/sensibilisation (ex : code de la route), chanté nwèl et en externe par la participation à la fête de la culture à Vatan.

En 2017, de nouvelles actions sont d'ores et déjà programmées.

Chanté Nwèl



Kfé Débat : Egalité Hommes - Femmes





Atelier : Lecture en Braille



Atelier : Déplacement en chaise roulante

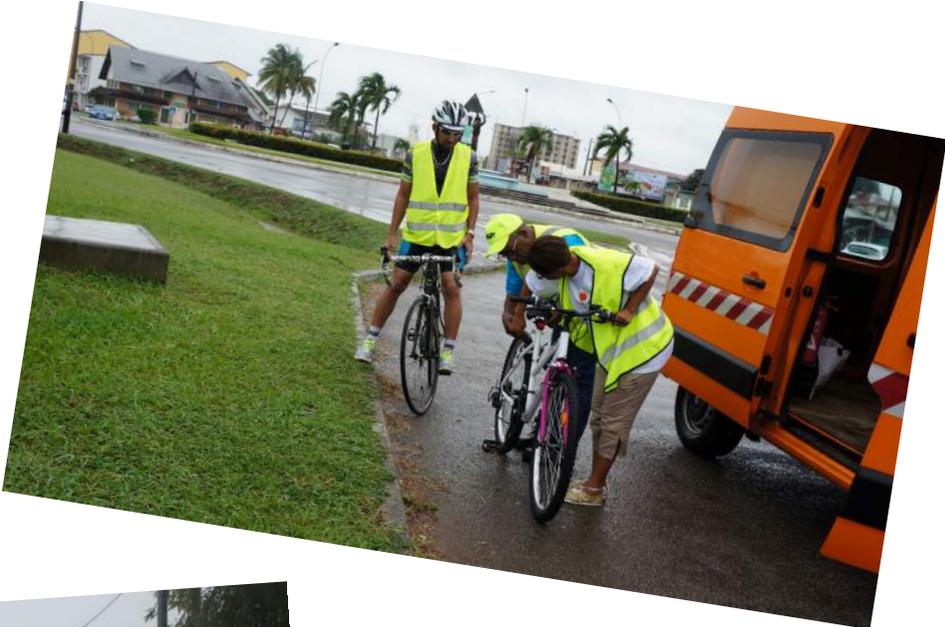
Action : Repasser son code



Téléthon



Randonnée Vélo



La fête de la culture à Vatan



D

DAAF	direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DCE	directive cadre sur l'eau
DD	développement durable
DEAL	direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DJSCS	direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DM	direction de la mer
DPF	domaine public fluvial
DPM	domaine public maritime
DUP	déclaration d'utilité publique

E

EECA	établissement d'enseignement à la conduite automobile
EEDD	éducation à l'environnement et au développement durable
EPAG	établissement public d'aménagement de la Guyane
EPLS	enquête sur le parc locatif social
ERP	établissement recevant du public
ETP(T)	équivalent temps plein (travaillé)

F

FEDER	fonds européen de développement régional
FLAG	fleuves, littoral, aménagement et gestion (service de la DEAL)
FRAFU	fonds régional d'aménagement foncier urbain

G

GBA	glissière en béton adhérent
GEC	Guyane Énergie-Climat
GEPOG	groupe d'études et de protection des oiseaux en Guyane
GPEEC	gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GPI	gestion de patrimoine immobilier
GPM	grand port maritime
GSF	Guiana shield facility

I

ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
IDCNP	inventaire des dispositifs de collecte des données sur la nature et les paysages
IGN	institut géographique national
IQA	image qualité des ouvrages d'art
ISDND	installation de stockage des déchets non dangereux
ISR	infrastructures et sécurité routières (service de la DEAL)

L

LBU	ligne budgétaire unique
LES	logement évolutif social
LLS	logement locatif social
LLTS	logement locatif très social

SIGLES ET ACRONYMES

A

ADCP	acoustic Doppler current profiler
ADEME	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADS	application du droit des sols
AE	autorité environnementale
AEX	autorisation d'exploitation de mines
ANAH	agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine
AOT	autorisation d'occupation temporaire
ASCE	association sportive, culturelle et d'entraide
AUCL	aménagement, urbanisme, construction et logement (service de la DEAL)
AUDEG	agence d'urbanisme et de développement de la Guyane

B

BAFM	brevet d'aptitude à la formation des moniteurs
BEPECASER	brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière
BOP	budget opérationnel de programme
BRGM	bureau de recherches géologiques et minières
BTP	bâtiment et travaux publics

C

CACL	communauté de communes du centre littoral
-------------	---

CDM	commission départementale des mines
CDNPS	commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CEI	centre d'exploitation et d'intervention
CEREMA	centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CFA	correspondant fonctionnel d'application
CGEDD	conseil général de l'environnement et du développement durable
CIOM	conseil interministériel de l'outre-mer
CISIE	cellule interministérielle de suivi de l'immobilier de l'État
CIU	correspondant informatique d'unité
CLHS	comité local d'hygiène et de sécurité
CMT	commission mixte transfrontalière
CNFPT	centre national de la fonction publique territoriale
CNPN	conseil national de la protection de la nature
CNRS	centre national de la recherche scientifique
CODERST	comité départemental des risques sanitaires et technologiques
COP	conférence des parties
CPCI	centre de prestations comptables interministériel
CPER	contrat de plan État-Région
CRC	contrôle du respect des règles de construction
CSG	centre spatial guyanais
CSRPN	conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CSSPP	commission supérieure des sites, paysages et perspectives
CT	comité technique
CVH	cellule de veille hydrologique

R

RAP	redevance d'archéologie préventive
RD	route départementale
REMD	risques, énergie, mines et déchets (service de la DEAL)
RHI	résorption de l'habitat insalubre
RN	route nationale

S

S3REnR	schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables
SAR	schéma d'aménagement régional
SCOT	schéma de cohérence territoriale
SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDC	schéma départemental des carrières
SDD	semaine du développement durable
SDOM	schéma départemental d'orientation minière
SG	secrétariat général
SI	système d'information
SIDE	système d'information du développement durable et de l'environnement
SIG	système d'information géographique
SINP	système d'information sur la nature et les paysages
SITADEL	système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux.
SMVM	schéma de mise en valeur de la mer
SRCAE	schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

T

TA	taxe d'aménagement
TD/CAUE	taxe départementale pour le financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
TD/ENS	taxe départementale des espaces naturels sensibles
TEPCV	territoire à énergie positive pour la croissance verte
TLE	taxe locale d'équipement
TRI	territoire à risque important d'inondation

V

VHU	véhicule hors d'usage
------------	-----------------------

Z

ZAC	zone d'aménagement concerté
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

M

MARRN	mission d'appui du réseau routier national
MEDDE	ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
MLETR	ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
MISEN	mission inter-services de l'eau et de la nature
MNBSP	milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (service de la DEAL)
MNHN	muséum national d'histoire naturelle
MO / MOA	maîtrise d'ouvrage
MW	mégawatt

N

NPNRU	nouveau programme national de rénovation urbaine
--------------	--

O

OH	ouvrage hydraulique
OIN	opération d'intérêt national
ONCSF	office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	office national des forêts
OPA	ouvrier des parcs et ateliers
OPS	occupation du parc social
OREDD GEC	observatoire régional de l'énergie et du développement durable de la Guyane (voir GEC)

P

PAE	plan administration exemplaire
PAG	parc amazonien de Guyane
PCE	planification, connaissance et évaluation (service de la DEAL)
PDASR	plan départemental d'action et de sécurité routière
PDRU	projet de développement et de la rénovation urbaine
PERH	permis de recherche d'hydrocarbures
PGRI	plan de gestion du risque inondation
PGSI	pilotage et gestion des systèmes d'information (service de la DEAL)
PLI	prêt locatif intermédiaire
PLS	prêt locatif social
PLU	plan local d'urbanisme
PNRG	parc naturel régional de la Guyane
PNUD	programme des Nations unies pour le développement
PO	programme opérationnel
POS	plan d'occupation des sols
PPR	plan de prévention des risques
PPRI	plan de prévention du risque inondation
PPRL	plan de prévention du risque littoral
PPRSM	plan de prévention du risque de submersion marine
PPRT	plan de prévention des risques technologiques
PR	point de repère (anciennement point kilométrique)
PROGT	palais régional omnisport Georges Théolade
PSDD	pilotage, stratégie et développement durable (service de la DEAL)
PTDD	projet territorial de développement durable
PUG	pôle universitaire guyanais

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
Rue du Port
CS 76003
97306 CAYENNE CEDEX
Tél : 05 94 39 80 00
Fax : 05 94 31 74 20**



Rapport d'activité 2016 de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

Directeur de Publication : Denis GIROU, directeur

Conception graphique et mise en page : Etienne JOSEPH-REINETTE - DEAL de Guyane (Unité Communication)

Impression : DEAL Guyane - unité des affaires générales - reprographie

Photos : DEAL Guyane, Biotope, SIAGE, ESA CNES Arianespace

Octobre 2017